



COURNON
d' A u v e r g n e

**RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU

MERCREDI 20 MARS 2019



PROCES-VERBAL DE REUNION

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le VINGT MARS à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de CURNON-D'Auvergne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bertrand PASCUTO, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2019

PRÉSENTS /

Mr Bertrand PASCUTO, Maire.

Mme Monique **POUILLE** ; Mr François **RAGE** ; Mr Olivier **ARNAL** ; Mme Myriam **SELL-DELMASURE** ; Mr Bernard **BARRASSON** ; Mme Claire **JOYEUX** ; Mme Fabienne **LOISEAU** ; Mr Marc **BOYER**, Adjoint au Maire.

Mme Michèle **NOEL** ; Mme Irène **CHANDEZON** ; Mr Daniel **VOGT** ; Mr Yves **CIOLI** ; Mr Jean-Marie **DELPLANQUE** ; Mme Evelyne **BRUN** ; Mr Alain **CATHERINE** ; Mr Michel **GEORGES** ; Mme Encarnacion **GRISSHABER** ; Mr Bruno **BOURNEL** ; Mme Géraldine **ALEXANDRE** ; Mme Céline **LACQUIT** ; Mr Romain **REBELLO** ; Mme Mina **PERRIN** ; Mme Christiane **ROUGIER** ; Mr Henri **JAVION** ; Mme Claudine **ALGARIN** ; Mr Michel **RENAUD** ; Mr Joël **SUGERE-GOUTTEQUILLET**, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS /

Mr Philippe **MAITRIAS** Adjoint au Maire (*à Mr François RAGE*) ;

Mme Danielle **GAILLARD** Conseillère Municipale (*à Mr Henri JAVION*) ;

Mme Marie-Odile **BAUER** Conseillère Municipale (*à Mr Michel RENAUD*).

ABSENTS EXCUSÉS / Mme Josette **PLANCHE** ; Mr Laurent **DIAS**, Conseillers Municipaux.

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mina **PERRIN**.

Monsieur Alain CATHERINE arrive avant le vote du rapport n° 1.

Monsieur Michel GEORGES arrive avant le vote du rapport n° 1.

Madame Fabienne LOISEAU arrive avant le vote du rapport n° 1.

Madame Mina PERRIN quitte la séance avant le vote du rapport n° 1 et donne procuration à Mr Romain REBELLO.

Monsieur Michel RENAUD quitte la séance avant le vote du rapport n° 18. (fin de validité du pouvoir de Mme Marie-Odile BAUER)

Monsieur Joël SUGERE-GOUTTEQUILLET quitte la séance avant le vote du rapport n° 18.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 30 janvier 2019

FINANCES – INFORMATIQUE – MODERNISATION DE LA GESTION – MARCHÉS PUBLICS

1. Finances : Reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats avant le vote du compte administratif
2. Finances : Budget Primitif 2019 – Ville / Adoption
3. Finances : Budget Primitif 2019 – Camping municipal / Adoption
4. Finances : Budget Primitif 2019 – Cinéma municipal / Adoption
5. Finances : Budget Primitif 2019 – Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale / Adoption
6. Finances : Budget Primitif 2019 – Service des Transports / Adoption
7. Finances : Budget Primitif 2019 – Zac du Palavézy / Adoption
8. Finances : Budget Primitif 2019 – Production d'électricité / Adoption
9. Finances : Budget Primitif 2019 – Zac République / Adoption
10. Finances : Emprunts 2019 – Budgets Ville, Camping, Cinéma et Zac République
11. Finances : Impôts locaux 2019 – Fixation des taux d'imposition
12. Finances : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – Budget Ville
13. Finances : Prise en charge des annulations et admissions en non valeur des titres de recettes d'eau et d'assainissement par Clermont Auvergne Métropole – Adoption de la convention avec la Métropole
14. Finances : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 1^{er} février 2019
15. Finances : Approbation des attributions de compensation prévisionnelles pour 2019

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – DÉVELOPPEMENT DURABLE

16. Aménagement du territoire : Rachat à l'EPF-Smaf Auvergne de parcelles à déstocker
17. Aménagement du territoire : Acquisition amiable par l'EPF-Smaf Auvergne pour le compte de la commune de Cournon-d'Auvergne de la parcelle cadastrée section BC n° 68 située avenue de l'Allier
18. Aménagement du territoire : Révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) – Arrêt du projet par le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) de l'agglomération clermontoise / Avis de la commune de Cournon-d'Auvergne

TRAVAUX – EAU ET ASSAINISSEMENT – TRANSPORTS

19. Travaux : Dépôt d'une demande de permis de construire au nom de la commune de Cournon-d'Auvergne pour la construction d'une extension du gymnase Raymond Boisset sis boulevard Louis de Broglie à Cournon-d'Auvergne – Autorisation du Conseil Municipal
20. Transports : Convention avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC) relative à la prise en charge financière du transport de scolaires pour l'activité natation – Année scolaire 2018/2019

CULTURE

21. Culture : Festival Puy-de-Mômes 2019 – Convention de partenariat avec la Ville de Le Cendre
22. Culture : Festival Puy-de-Mômes 2019 – Convention de partenariat avec la Ville de Pont-du-Château

SCOLAIRE – PÉRISCOLAIRE

23. Scolaire : Classes d'environnement – Année scolaire 2018/2019 / Subventions aux coopératives scolaires / Modalités d'attribution de l'aide municipale

RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ – ÉCONOMIE – CAMPING – ENVIRONNEMENT – QUOTIDIENNETÉ

24. Ressources Humaines : Désignation d'un Conseiller Municipal dans le cadre du tirage au sort des représentants au Conseil de Discipline de recours des agents contractuels
25. Ressources Humaines : Concours du receveur municipal – Attribution d'une indemnité de conseil
26. Ressources Humaines : Participation à la garantie prévoyance des agents dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de participation – Groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Cournon-d'Auvergne
27. Ressources Humaines : Mise en place de cycles de travail pour le service de la police municipale et du cinéma municipal « Le Gergovie »
28. Ressources Humaines : Mise à disposition de personnel auprès du Centre de loisirs des œuvres laïques de Cournon-d'Auvergne
29. Ressources Humaines : Contrats de travail pour les jobs d'été
30. Ressources Humaines : Saison culturelle 2019/2020 et manifestations diverses organisées par la Ville de Cournon-d'Auvergne – Contrats de travail pour des besoins ponctuels

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

31. Avis de conformité du Conseil Municipal de la Ville de Cournon-d'Auvergne sur la souscription d'un emprunt du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Cournon-d'Auvergne (CCAS) pour le refinancement de la dette de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) George Sand

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

32. Vœu du Conseil Municipal de la Ville de Cournon-d'Auvergne : Soutien à la résolution générale du 101ème congrès des maires et des présidents d'intercommunalités présentée par l'Association des Maires de France (AMF)

QUESTIONS DIVERSES ET URGENTES

– Informations municipales –

- *Pour information* : **Décisions** prises en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 modifiée par délibération en date du 19 octobre 2016 donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

1. Convention de mise à disposition à l'association « Régie de territoire des 2 rives » de la grange sise 23 place Joseph Gardet à Cournon-d'Auvergne
2. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour l'extension du gymnase Raymond Boisset

– Informations communautaires –

- *Pour information* : **Clermont Auvergne Métropole** - Compte rendu succinct des mesures votées lors du conseil métropolitain du 15 février 2019

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique que le quorum est atteint et que ce Conseil Municipal du 20 mars va commencer. La secrétaire de séance sera Mina PERRIN qui est la plus jeune. Il ajoute que le prochain Conseil Municipal ordinaire sera le mercredi 22 mai à 18h30, à l'heure normale.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019

Monsieur Bertrand PASCIUTO propose de commencer la séance en approuvant le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2019. Il demande si il y a des interventions, des avis contraires ou des abstentions ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur Bertrand PASCIUTO laisse la parole à Monsieur Marc BOYER pour présenter le budget et puis après, chaque Adjoint présentera son secteur en ce qui concerne les investissements et le fonctionnement.

<p style="text-align: center;">FINANCES – INFORMATIQUE – MODERNISATION DE LA GESTION – MARCHÉS PUBLICS</p>

Monsieur Marc BOYER remercie Monsieur le Maire. Il va passer assez rapidement sur ces délibérations, et le conseil aura l'occasion d'y revenir après la présentation du budget. Comme l'a indiqué Monsieur le Maire, il va présenter d'une manière globale l'ensemble de ce budget, le budget de la ville et les budgets annexes, sachant que chaque Adjoint, pour sa délégation, présentera plus en détail ce qui est retenu pour l'année 2019. Globalement, ce budget s'équilibre en section d'investissement à 10 571 445 € et au niveau de la section de fonctionnement à 24 243 480 €. Pour ceux qui suivent un peu les chiffres, et il y en a dans la salle, l'investissement bien sûr dépend des années. Il dépend des écritures d'ordre qui rentrent dans le patrimoine ou pas, et il aura l'occasion d'y revenir. Le fonctionnement est inférieur à ce qu'il était l'année dernière. Ceux qui ont participé aux récents Conseils Municipaux, que ce soit le ROB ou aux commission plus spécifiquement comprendront pourquoi la section de fonctionnement a diminué. Il évoque les dotations de l'État qui depuis 2013 n'ont pas arrêté de baisser. Donc il s'équilibre à 24 243 480 € en fonctionnement. La diminution attendue des recettes de fonctionnement « dotation et fiscalité » contraint le budget 2019 qui s'inscrit en baisse globale de 4,6 %. Il ne cache pas que cela a quand même été un des budgets les plus difficiles à construire cette année. L'État, le gouvernement avait dit que les dotations ne baisseraient pas. La Municipalité s'attendait sur certains points à ce qu'elles baissent mais pas à ce niveau-là. Il s'agit quand même d'une très mauvaise surprise. Il cite l'ensemble des chapitres des dépenses impactées par cette contrainte : les charges à caractère général et de personnel baissent respectivement de 3,2 % et de 1,3 %. Les charges de personnel baissant de 1,3 % en valeur absolue, ce qui est quand même assez important puisqu'il y a quand même la GVT qui intervient.

Le financement de la section d'investissement par le virement et les amortissements diminue aussi et c'est évident qu'à partir du moment où il y a un résultat qui est inférieur à ce que la ville aurait pu attendre, le virement de la section d'investissement est inférieur à ce qu'il était les autres années. Il n'empêche que la Municipalité quand même à faire un investissement à la hauteur de celui qui avait été fait l'année dernière. Au niveau des dépenses de fonctionnement, il aborde les charges à caractère général, soit ce qui permet de « faire tourner la boutique », que ce soit au niveau des bâtiments, de l'entretien du matériel. Le point le plus important dans ces 4 560 240 € et cela ne surprendra personne, est bien sûr l'achat des denrées alimentaires pour le restaurant scolaire. Il y a également les fournitures pour les travaux en régie, les contrats de maintenance notamment pour l'informatique. Il cite aussi les honoraires, comme par exemple pour les appareils de chauffage. Ils sont maintenus, et lorsqu'il y a un problème, la ville fait appel à des sociétés sous contrats. Cela concerne le chauffage et autres, l'électricité, et donc tout cela génère des frais de charge générale. À l'intérieur de ces frais de charge générale, et l'Adjoint y reviendra, au niveau de l'animation, du périscolaire, etc et des fêtes, bien sûr il y a des frais importants. Ces charges à caractère général ont diminué de -3,20 %. Il y a quand même des postes importants, comme le chauffage etc.. Depuis quelques années, lorsque la ville fait des investissements, elle essaie de faire en sorte que ces derniers génèrent des diminutions de charges de fonctionnement. Il cite l'isolation des gymnases, et les économies en termes de chauffage comme pour les Alouettes, et Monsieur ARNAL aura l'occasion d'en parler. La ville va investir une dernière fois pour faire le sol mais aussi pour changer la chaudière puisque justement, il y aura une chaudière récente qui permettra à moindre coût de chauffer le volume des Alouettes. Le 2^{ème} point et c'est bien sûr le plus important au niveau des charges de fonctionnement, concerne les charges de personnel, avec une baisse de -1,30 %. Il précise que personne « n'a été mis dehors ». Cela ne serait pas conforme aux valeurs de la majorité qui est très attachée au service public. Les services publics existent toujours et dans les mêmes conditions. Le Maire est responsable de la délégation des ressources humaines pour les différents services, et il y a une pyramide des âges avec des départs en retraite. Lorsqu'il y a un départ en retraite, bien avant il est réfléchi de manière à ce qu'en termes d'organisation du travail puisque la société évolue, les moyens évoluent, les besoins évoluent, et la Municipalité essaie justement de faire au mieux avec les personnes dont la collectivité dispose. Cela ne veut pas dire que la ville ne remplace pas mais cela veut dire qu'effectivement que lorsqu'il y a un remplacement, il y a parfois mutualisation des différentes missions de manière à pouvoir faire des économies. Cela a été le cas dans les écoles et dans d'autres services. De plus, un point important est à souligner, car au niveau des charges de personnel, depuis la rentrée dernière, la ville est repassée au niveau du scolaire, à 4 jours au lieu de 4 jours et demi. Il est évident que cela génère moins de frais en termes d'animateurs etc. Au niveau des charges de gestion, il cite le chiffre de 591 510 € lequel a légèrement baissé. Cela représente les frais de représentation et de représentation des élus, et les indemnités d'élus qui cotisent à l'IRCANTEC, pour certains à la vieillesse, à la sécurité sociale comme s'ils étaient salariés. Il fait remarquer que les frais de représentation du Maire, pour ceux qui sont curieux et qui peuvent jeter un coup d'œil à la maquette, ne sont pas à la hauteur de MONTLUÇON. Ils en sont même très loin. Dans cet autre chapitre des charges de gestion, il y a surtout des reversements de subventions de la CAF vers le CCAS et puis bien sûr les cotisations à des organismes auxquels la ville adhère comme le SIEG, l'EPF et le SIVOS, soit le service public de maintien à domicile. Les subventions et participations sont aussi un chapitre important puisque cela représente 3 052 270 €. Il y a pour la première fois une légère augmentation avec la subvention au CCAS, la subvention d'équilibre pour certains budgets annexes, que ce soit au niveau des transports, de l'Astragale ou le cinéma et puis les budgets aux associations. Il ajoute que la ville est très attachée à ces associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou de loisirs. Il veut juste dire que la subvention au CCAS augmente cette année de 10 000 €, soit 1,761 M€. Les frais financiers sont de 497 130 €. La ville fait des emprunts pour couvrir ses investissements.

Les frais financiers correspondent à la partie d'intérêts liés à l'annuité des emprunts que tous les ans, la ville est amenée à rembourser, soit les intérêts de la dette de la ville et les intérêts de la dette de l'EPF, cet organisme public qui porte les acquisitions en vue de projets futurs. Cela a baissé notablement pour deux raisons. Les taux d'intérêts sont toujours bas, et il y a beaucoup de prêts qui commencent à vieillir c'est-à-dire que la partie dans l'annuité diminue au profit du remboursement du capital comme pour les profils de prêts que certains ont pour acquérir une maison ou un appartement. Au niveau de l'EPF, également, l'enveloppe des intérêts a diminué. La ville avait fait acquérir par l'EPF pas mal d'immeubles autour de la place Gardet, place de la République, pour pouvoir faire ce projet ZAC République. Mais maintenant cette ZAC existe, et la commune a transféré un certain nombre de prêts vers cette ZAC République. Cela fait diminuer les intérêts qui sont dus à l'EPF pour ces immeubles. Il en vient au virement à la section d'investissement, et à partir du moment où il manquait globalement 700 000 € au niveau des dotations de l'État, le virement sera de 757 300 € au lieu de 1,595 M€. Ce qu'il faut aussi savoir, c'est que si la Municipalité avait su que la baisse des dotations de l'État allait être aussi importante, elle aurait peut-être mobilisé un peu plus d'emprunts l'année dernière. L'année dernière, les élus avaient autorisé les finances à pouvoir emprunter sur l'année près de 1,600 M€, or il n'en a mobilisé que 800 000 € à peine. Il aurait peut-être fait rentrer 1,2 M€ au lieu de 800 000€, ce qui aurait autorisé à virer 400 000 € de plus, mais il n'empêche que cela n'aurait été que des écritures comptables, et de toute façon les dotations manquantes auraient bien manqué quelque part. Il passe aux charges exceptionnelles et diverses. Il explique que COURNON est considérée dorénavant comme une commune moins pauvre que certaines et pour l'État, cette dernière est considérée comme une commune riche. L'État lui demande de participer à des fonds de péréquation intercommunaux soit cette année à peu près 150 000 €. Pour les dépenses de fonctionnement, globalement le budget baisse de 4,26 %. Il rappelle montant de la subvention au CCAS de 1,761 M€. Il en vient aux dépenses d'investissement « acquisitions, travaux, fonds de concours, études », lesquels sont en très légère progression par rapport à l'exercice 2018, soit 57 000 € de plus. Ce n'est pas énorme, mais cela montre que la ville arrive à investir autant que l'année dernière. La faible mobilisation des emprunts en 2018 entraîne une augmentation du déficit reporté, c'est bien sûr couvert par un prélèvement plus important sur le résultat de fonctionnement de cet exercice. Là aussi, chacun verra au mois de juin lors du vote du compte administratif, que le résultat sera bien sûr nettement inférieur. Il a fallu couvrir le besoin de financement par une partie un peu plus importante que les autres années. Le capital remboursé à l'EPF diminue car le coût du portage des parcelles incluses dans la ZAC République est supporté par le budget annexe. Pour les dépenses d'investissement, chaque Adjoint détaillera un peu ces différents postes. Le déficit reporté est un peu plus important puisqu'en 2018 il était de 1,622 €, alors que cette année il est de 2,120 M€. il ajoute que les emprunts et dettes représentent ce que la commune rembourse en capital tous les ans sur son endettement. L'année dernière sur le capital, la ville avait remboursé 1,823 M€, et cette année 1,903 M€. Cela veut dire que la dette diminue. Jusqu'à présent, la Municipalité a essayé de faire en sorte de n'emprunter qu'à hauteur de ce que la ville remboursait. Cette année, la commune sera un peu au-dessus puisque l'année dernière, elle avait remboursé 1,800 M€ et n'avait fait rentrer que 800 000€ donc COURNON continue quand même de se désendetter. Il en vient aux reversements de dotations, soit une régularisation avec l'agglomération. Il cite la taxe d'aménagement, car pour toute construction nouvelle, tout réaménagement, un particulier ou un industriel, lorsqu'il fait des travaux, doit payer une taxe d'aménagement, anciennement la TLE. Cette taxe d'aménagement normalement doit être reversée en totalité à la Métropole. Lorsque les délégués communautaires et en particulier le 1^{er} Vice-Président et l'autre Vice-Président ont négocié avec la Métropole et les autres Maires des autres communes, il a été décidé que cette taxe d'aménagement, de manière à ce qu'il n'y ait pas trop de rupture dans le budget des 21 communes, soit gardée à hauteur de 70 % pour les budgets des communes membres de la Métropole et que 30 % soient uniquement reversés à la Métropole.

Ce pacte de gouvernance de 70 % pour les communes et de 30 % pour la Métropole n'est valable que jusqu'en 2020, c'est-à-dire jusqu'au renouvellement des Conseils Municipaux, des communes adhérentes et bien sûr du conseil de la Métropole. Il s'agit d'une écriture de régularisation sur la taxe d'aménagement avec la Métropole. Il passe aux immobilisations incorporelles qui concernent tout simplement comme d'habitude des études etc. Sur les études, il fait remarquer que l'année dernière, la ville avait déjà inscrit 20 000 € au niveau d'une étude concernant une cuisine centrale. Il était prévu d'en faire une mutualisée dans un premier temps avec la commune du CENDRE, et le Maire du CENDRE était d'accord. Un groupe de travail s'est réuni sous l'égide de l'Adjoint aux travaux avec les services. Cela avançait bien et 2 autres communes se sont dit, « Et bien nous aussi cela nous intéresserait », en l'occurrence ORCET et LA ROCHE BLANCHE. Le travail a avancé et dans un groupe de travail, les chiffres ont été présentés. COURNON est à 3 repas bio, et passera à 4 repas bio. Il rappelle que les services ont chiffré le surcoût d'un repas bio à 50 000 €. Et puis LA ROCHE BLANCHE et ORCET feront partie d'une communauté de communes pilotée par VIC-LE-COMTE qui a décidé de faire également une cuisine centrale. Il est évident qu'à partir du moment où LA ROCHE BLANCHE et ORCET appartiennent à une communauté de communes qui fait une cuisine centrale, elles ne pouvaient qu'être solidaires de la communauté de communes et ils ont dit « Bon finalement cela nous aurait bien plu mais on va aller avec la communauté de communes ». Il ne restait plus que LE CENDRE qui visiblement marchait sur des œufs qui n'étaient pas forcément bio puisqu'il a trouvé que cela faisait trop cher. Donc la ville a perdu un peu de temps mais tant pis. Le temps c'est de l'expérience et l'expérience permet d'éviter parfois de faire des bêtises. La Municipalité va réétudier le projet de cuisine centrale.

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique que LE CENDRE n'a pas arrêté du fait de l'investissement mais par rapport au fonctionnement particulier. COURNON a décidé de passer tout en bio à partir de l'année prochaine et on sait que chaque repas bio représente 25 000 € de plus pour la commune sans changer les prix. Il comprend qu'une plus petite commune n'ait pas tout à fait les mêmes moyens. Ce sont des choix.

Monsieur Marc BOYER évoque les chapitres immobilisations corporelles, travaux et opérations d'ordre. Cela sera vu dans les différentes délégations puisque cela représente tout ce qui sera fait réellement comme travaux, que ce soit les travaux faits en régie à hauteur de 492 700 € ou les travaux d'immobilisations corporelles. Cela fait quand même 3 M€, et ce chiffre est à hauteur de ce que fait la ville habituellement, de ce qui s'est fait l'année dernière. Il ne faudra pas oublier, et il pense qu'il aura l'occasion de le rappeler, qu'il y a un point important sur l'investissement qui se fait sur la commune et qui est lié au transfert de la compétence voirie à la Métropole. Jusqu'au 31 décembre 2016, la voirie était faite par la ville et payée par la ville. Cela faisait une moyenne d'1,4 M€-1,5 M€ de voirie tous les ans. Depuis que cela est transféré, les négociations ont abouti au fait que ce montant est sacralisé. Il y aura toujours ce même montant de travaux investi sur la commune de COURNON. Ces travaux seront payés par la Métropole, mais indirectement par la commune puisque cela est déduit de l'attribution de compensation. Ces travaux sont également décidés, et priorisés par le pôle de proximité qui est à COURNON et l'Adjoint aux travaux de COURNON. Il ajoute que ce dernier aura l'occasion d'y revenir. Pour les opérations patrimoniales, il ne s'attardera pas puisque cela n'est pas significatif. Il évoque l'augmentation des opérations patrimoniales de 268 440 à 1 390 360, du fait d'opérations d'ordre. Par exemple, lorsque la ville fait acheter par l'EPF un bien, légalement il appartient à l'EPF même si c'est la commune qui l'a mandaté pour le faire. La collectivité reverse tous les ans une annuité et lorsque cet emprunt est fini, ce bien après un acte notarié, doit rentrer dans le patrimoine de la commune. Si par exemple la ville avait acheté quelque chose estimé par les Domaines ou autres à 300 000 €, ce bien rentrera dans le patrimoine et cela donnera lieu à des écritures patrimoniales, donc des écritures en positif et en négatif.

Les 1,390 M€ se retrouveront en recettes. Cela veut dire que la commune a en quelque sorte dépensé de l'argent mais elle a enrichi le patrimoine. Il laisse maintenant la parole aux Adjoints.

Monsieur Bernard BARRASSON présente la politique de la Ville. Il explique les dépenses liées au projet soit 96 000 €. Il y a le centre d'information des droits des femmes 1 500 €, le planning familial 2 000 €, l'association API 7 000 €, la Mission locale 72 840 € ce qui est une grosse partie du budget, l'association Bonheur et Partage 300 €, soit 96 000 €. Il évoque le suivi du contrat de ville et l'appel à projets 2019, ainsi que la mise en place du conseil citoyen qui va être effectif le 27 mars, et le partenariat avec les acteurs associations et institutionnels du quartier prioritaire. Il cite également la coordination de la Maison des citoyens, le dispositif de médiation sociale, et la coordination du conseil local de sécurité et prévention de la délinquance. La Maison des citoyens, c'est 45 000 personnes qui y sont reçues tous les jours, 5 000 appels téléphoniques, 2 000 réservations de salles, et cela donne une idée de l'importance de la Maison des citoyens.

Monsieur François RAGE en vient au budget de l'aménagement du territoire. Il y a très peu d'écritures. Dans les dépenses de fonctionnement, il y a la taxe foncière puisque la ville a des biens et doit payer une taxe foncière comme tout le monde, soit 145 000 €. Il cite les intérêts de l'EPF qui sont aussi sur cette vue budgétaire et les recettes soit la TLPE, la taxe locale sur les enseignes et la publicité qui touche essentiellement les entreprises. Il y a toute une codification et une délibération chaque année pour réactualiser le coût, qui est fonction du nombre de mètres carrés. Globalement chaque année cela rapporte 120 000 €. Il rappelle que cette taxe n'est pas seulement là pour rapporter de l'argent mais aussi pour encadrer le développement un peu sauvage des enseignes. Cela permet qu'il n'y en ait pas partout. Il évoque les baux ruraux et la téléphonie mobile tous renégociés et sur lesquels la commune a gagné de l'argent puisqu'elle conserve les mêmes sommes qu'avant alors que la moitié des baux avaient été transférés à la Métropole. Il cite l'exemple du château d'eau qui avait une antenne relais. La Métropole maintenant touche les recettes mais la ville a renégocié les autres. Et le bilan de gestion, c'est la différence entre les loyers touchés par l'EPF et les dépenses liées aux maisons qu'il gère. En investissement, il y a des acquisitions de réserves foncières, comme chaque année, soit 285 000 € et puis la taxe d'aménagement pour 400 000 €. Il veut faire un tout petit point sur le rapport d'activité de cette année, il faut savoir que la ville a instruit près de 270 autorisations d'urbanisme, 524 certificats d'urbanisme, 251 déclarations d'intention d'aliéner et 103 constructions autorisées de 103 logements. Les intentions d'aliéner, c'est lorsque quelqu'un vend sa maison et interroge la ville pour savoir si cette dernière est intéressée. Cela veut dire, si tout a été au bout, que 251 maisons ont changé de propriétaire dans l'année à COURNON. 100 logements ont été construits, ce qui fait que 350 logements ont eu un nouveau propriétaire ou ont changé de propriétaire dans l'année. Plus de 600 personnes chaque année bougent au sein de la ville.

Monsieur Marc BOYER veut juste pour compléter le propos que plus il y a des changements de propriétaires, et c'est le cas, et plus la commune a des droits de mutation. Ces droits de mutation ont été en constante augmentation depuis quelques années, l'année dernière ils ont été très élevés, et encore une fois cela prouve que COURNON est assez attractif quand même puisque les gens viennent. Il y a la pyramide des âges qui fait qu'il y a des successions, il y a des ventes de maisons mais elles sont rachetées, donc cela génère des droits de succession et de plus, il le rappelle, officiellement, la ville est dans la strate de 20 000 à 50 000 habitants puisqu'au 1^{er} janvier, COURNON est passée au-delà des 20 000 habitants.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute que lorsque chacun regarde ces chiffres, cela tord le cou à l'image que certains veulent donner de COURNON qui est une ville qui est même plus qu'attractive puisque la commune compte 800 demandes de logement par an pour habiter sur COURNON dans un logement social et il ne parle pas du logement privé où les demandes sont aussi exponentielles. Il doit y faire bon vivre puisque les gens viennent et continuent d'acheter mais ce qui est toujours inquiétant, c'est que les prix s'envolent chaque année. Un habitant à COURNON, qui a une maison à COURNON, ne perd pas d'argent, et c'est aussi cela la bonne gestion d'une ville.

Monsieur Olivier ARNAL en vient aux services Techniques et au CTM. Il précise qu'il dépense beaucoup. Sur le fonctionnement, il y a 1 884 680 € pour le patrimoine. Il reparlera tout à l'heure des différents bâtiments. Il cite l'énergie, un poste qui prend de plus en plus de place et qui augmente chaque année, avec tous les fluides. Il explique que le fonctionnement du Centre Technique Municipal est de 890 000 € dont 53 400 € d'accessibilité, bâtiment, voirie. Le carburant atteint 90 000 €, mais c'est un poste qui baisse puisque l'essentiel du carburant maintenant est consommé par la Métropole. Il ajoute la maintenance des installations de chauffage et la climatisation pour 63 000 € et les différents contrôles et maintenance des différents appareils, des ascenseurs aux jeux, etc., pour 117 000 €, ainsi que les dépenses de personnel pour 2 750 000 €.

L'investissement est au total de 2 093 000 €, soit sur le patrimoine 1 436 800 €. Il donne la liste avec les énergies pour 80 000 €, car il faut de temps en temps changer des chaudières et autres appareils. Il y a pour le CTM 576 850 €, avec la modernisation et la gestion technique des bâtiments. Il s'agit de la centralisation de la gestion des alarmes, des ouvertures et du chauffage. Quand cela sera fini, la ville pourra gérer le week-end les températures des différents bâtiments publics sur un téléphone et l'agent qui est en charge de cela pourra le faire de chez lui. Il ajoute que les Adjoints de permanence sont souvent sollicités le week-end pour aller baisser ou monter le chauffage dans telle ou telle salle or quand cela sera fini, tout se fera à la maison de l'agent de permanence. Le programme de remplacement des menuiseries dans les écoles notamment est un programme que la ville avait contractualisé avec l'État, sur 3 ans, sachant que la commune est subventionnée. Il y a des recettes en face et il s'agit de la dernière année avec Léon Dhermain et les volets de l'école Bournel. Sur la vidéoprotection, la ville refait la Coloc' parce que les caméras sont obsolètes. Aujourd'hui les systèmes sont beaucoup plus performants et donc il est prévu de changer une partie des caméras et d'en rajouter pour protéger ce bâtiment qui est l'objet de dégradations coûteuses, notamment le week-end dernier où il y a eu un bris de vitre, avec des projections de cailloux sur les vitres or elles coûtent très chères. Il cite la réfection de l'étanchéité de l'école maternelle Matisse, car elle a 35 ans, et il s'agit d'un toit-terrasse. Il y a des mouvements de terrain et il est nécessaire de le refaire. Il en vient à la réhabilitation du gymnase des Alouettes pour la deuxième partie. L'année dernière, la commune a fait la coque, la toiture et les murs, et en 2019 elle fera tout l'intérieur, soit les peintures, les sanitaires, le plancher et la chaudière qui consommera beaucoup moins d'énergie. L'actuelle a 25 ans et pour la faire tourner, il faut l'alimenter. Il évoque l'extension du gymnase Boisset entre la voie qui dessert le nouveau restaurant du lycée et le gymnase Boisset. Il y a donc là un équipement prévu pour 2019 avec des salles supplémentaires. Il informe qu'il présentera une délibération tout à l'heure et il en dira un peu plus sur le descriptif de cette extension. Enfin, il cite la création de VMC aux immeubles de la Poste et des Rivaux dont la collectivité est propriétaire. Il y a eu un travail d'isolation des ouvertures l'année dernière, et du fait de l'isolation, il y a des problèmes de condensation et d'humidité donc il faut installer des VMC dans ces appartements. Sur les différents travaux du CTM, la ville achète un tracteur en remplacement d'un ancien, un bras pour l'épareuse, soit un équipement qui servira sur plusieurs véhicules et une benne qui se met derrière un camion. Il y a aussi dans ces dépenses, une somme pour les sanisettes.

Il y a un parc de sanisettes dont 5 sont en location et les autres sont la propriété de la ville. Cette dernière a recours à un prestataire pour la location et pour l'entretien, et c'est un coût qui revient à plus de 100 000 € par an. La collectivité arrive en fin de contrat, et elle rachète les 5 sanisettes pour une valeur résiduelle de 24 900 € HT. Cela a été une négociation longue et pénible mais il y est arrivé. Les sanisettes restent en place, et la ville en devient propriétaire. Elle va entretenir elle-même la partie électromécanique et la partie ménage, pour économiser 100 000 € et quelque puisque l'électromécanicien, dont les services avaient besoin sera utilisé par ailleurs. Ce n'est pas un poste complet et le ménage sera assuré par gens agents qui sont à temps partiel et qui seront peut-être bien contents d'arriver aux 35 heures. Il y a encore des travaux de menuiserie et de serrurerie, un groupe d'aspiration en serrurerie, un pont ciseaux à la carrosserie, pour le parc de véhicules extrêmement important. Le pont ciseaux permet de pouvoir lever en une fois les véhicules et non pas en 2 fois comme cela se faisait jusqu'à maintenant. C'était dangereux et pas très moderne. Il cite différents matériels également, soit un appareil pour soulever les plaques lourdes, le placoplâtre au plafond, les plaques de bois. Le CHSCT a recommandé cela pour éviter quelques maladies professionnelles et des jardinières, des bancs, des matériel divers etc. Il annonce devoir remplacer une porte sectionnelle au CTM. C'est quelque chose qui est assez onéreux, car les grandes portes métalliques au bout d'un moment s'usent et ne remontent plus et elles deviennent dangereuses. Il précise avoir signalé l'essentiel. Il aborde la voirie soit 1,400 M€ qui sont maintenant de la compétence de la Métropole. Le pôle décentralisé COURNON/LE CENDRE gère ces travaux, les étudie, et les fait réaliser. C'est la CAM qui les paie. Sont prévus notamment sur 2019, la 2^{ème} tranche de travaux sur l'avenue des Dômes et l'impasse du 8 Mai, faite en 2 fois. Il y a eu d'énormes travaux d'assainissement, d'eau potable, d'eaux pluviales, et d'eaux usées et derrière il faut refaire les voiries pour 96 000 €. Il y a la place de la Comté qui est également prévue pour 63 000 €, avec des réseaux et derrière la voirie. Il en vient à l'aménagement du parking place de la Perche, qui était déjà inscrit l'année dernière et qui n'avait pas été fait parce que cela méritait des études complémentaires. Pour pouvoir faire ces travaux il faut démolir une ancienne grange etc. Il cite les divers travaux de voirie, soit le quotidien, pour 245 000 € avec les 30 000 € de travaux d'accessibilité. Ils sont réalisés par une entreprise, en fonction de la dégradation des rues. Le gros chantier de cette année, c'est l'avenue du Midi, soit une voie très circulée, un axe principal maintenant pour rentrer et sortir de COURNON parce que gens vont rejoindre l'autoroute par cette voie. Elle est très dégradée, et il y a des travaux d'eau pluviale importants. Il faut doubler le réseau et créer à terme un bassin d'orage via la direction du cycle de l'eau. Elle va faire des travaux d'assainissement cette année et derrière, il sera proposé de refaire la voirie de trottoir à trottoir qui est en très mauvais état. Les bus des transports publics empruntent cette voie et rien que sur cette rue, il serait possible de perdre l'appellation de transport en commun à haut niveau de service, ce qui sera vu plus tard sur la ligne C. Il faut donc le faire faire par la CAM. Il évoque ensuite la rue de la Margeride en deux tranches, avec une tranche en 2019 et une tranche en 2020. Les services font l'étude de toute la rue, pour la rue des Dores et l'avenue du Midi. Il faudra ensuite lancer l'appel d'offres sur la totalité. Il y a une tranche ferme réalisée l'année N et une tranche optionnelle réalisée l'année N+1, mais le chantier se fait en une seule fois et sera payé l'année d'après. Telle est la méthode adoptée sachant que doivent se faire des travaux de réseaux qui ne seront jamais fini au 31 décembre. Il faut donc faire cela sur 2 exercices. Il y a 200 000 € pour des travaux d'aménagement du vieux bourg qui vont de l'ancienne place de la Fontaine jusqu'à la Mairie. Cela se fera par tranches également et sera remontée à sa place d'origine la fontaine qui avait glissé un peu plus bas. La place Jean Jaurès également qui avait été étudiée il y a quelque temps fera l'objet de travaux. Il s'agit de toute l'esplanade qui est devant l'immeuble Jean Jaurès car les dalles sont disjointes et en très mauvais état, et cela devient dangereux. Les personnes, non seulement âgées mais tout le monde trébuchent, et les arbres crèvent. Donc il faut refaire tout cela.

Il faudra végétaliser puisque ces grandes places minéralisées génèrent l'été des niveaux de température insupportables alors qu'il y a un écart de 12 degrés entre l'enrobé et l'espace vert avec la même température extérieure. Le parking Jacques Terme est la propriété acquise en 2018 en face de la boulangerie du bourg, soit la maison de l'angle. Elle sera désamiantée d'abord, et cela coûte très cher, avant d'être démolie pour faire des places de parking. Cela va aérer un peu ce quartier. Et enfin il précise qu'il y a 28 000 € d'éclairage public, soit des dépenses qui n'avaient pas été payées l'année dernière et qu'il faut retrouver sur le budget voirie.

Madame Myriam SELL-DELMASURE présente la vie associative et les animations de ville. Concernant le fonctionnement de la vie associative, il y en a pour 201 280 €, et les animations de ville pour 160 830 €. Elle évoque les animations diverses comme la foire Saint-Maurice, le marché de Noël, les marchés nocturnes etc., et les fêtes et cérémonies pour 117 630 € soit les feux d'artifices, les animations dont 25 000 € de feux d'artifices, 18 000 € pour les animations du marché de Noël hors location de la grande roue qui est à 25 000 € et celle-ci est à disposition gratuite pour les personnes qui viennent l'utiliser la grande roue. 15 000 € sont prévus pour la fête du 15 août, 12 500 € pour les animations de la foire Saint-Maurice et 12 000 € de gardiennage puisque le plan Vigipirate s'impose et donc les frais concernant la sécurité ont été fortement augmentés. Il y a également les recettes de location de salles et matériel pour 15 000 €, à savoir tout ce qui est location de la salle polyvalente, de la buvette-terrasse, de toutes les salles de réunions qui sont mises à disposition hors vie associative et les recettes de locations diverses, ce qui correspond à la convention avec le cross de Volvic. Elle cite aussi toutes les barrières de ville, les tables et chaises pour Vinidôme, le salon de la pêche pour les locations. Concernant l'investissement, cette année le service doit acquérir des cloisons pour la salle polyvalente. Il s'agit d'une grande salle, et il faut la possibilité de la scinder en 2 ou 3 parties. La ville avait déjà investi dans des cloisons amovibles et donc il y aura pour 8 000 € de cloisons supplémentaires afin de départager la salle polyvalente en 2 ou 3 parties. Il s'agit de la 2^{ème} tranche par rapport à ce qui avait été prévu l'année dernière. Elle ajoute plusieurs acquisitions différentes pour une valeur pour 10 800 €, soit le matériel audio, vidéo, tout ce qui est amplis, micros, écrans de projection et surtout la partie importante, des tentes pliables pour une valeur de 5 500 €. Ce sont des tentes pliables de 4 mètres x 4 mètres qui permettent d'être utilisées pour les différentes manifestations à l'extérieur.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise qu'elles sont prêtées aux associations aussi.

Madame Myriam SELL-DELMASURE confirme l'utilité pour les associations en priorité. A force de les plier et de les déplier, à un moment donné il faut réinvestir dans du matériel neuf pour une valeur de 5 500 €. Pour les chiffres-clés. Il faut retenir que pour la foire Saint-Maurice cette année, il y a eu 7 000 visiteurs avec 305 exposants. La météo a bien été utile mais en même temps la foire Saint-Maurice est devenue quand même un événement clé et un rendez-vous qui est vraiment de plus en plus pris en compte à COURNON et surtout au niveau de l'agglomération. Le marché de Noël également qui a eu lieu les 7, 8 et 9 décembre a réuni 12 000 personnes, un chiffre qui est très important par rapport aux années précédentes. Elle observe tout le temps le nombre d'utilisateurs de la grande roue et cette année, la ville a battu les records avec 5 241 tours de grande roue gratuits. Le marché de Noël maintenant a fait ses preuves et la Municipalité est ravie de proposer à toutes les personnes qui viennent toutes ces gratuités décidées par l'équipe municipale pour le plus grand plaisir de toutes ces personnes qui viennent. Tout est gratuit que ce soient les photos, les animations, les clowns, tout ce qui peut être mis à disposition hormis les 40 exposants qui viennent chaque année et qui vendent leurs propres produits.

Ce qu'il faut savoir également, c'est que la salle polyvalente a été occupée cette année pendant 193 jours généralement gratuitement puisqu'elle est mise à disposition pour les associationsournonnaises. Par contre, elle peut être payante et elle a rapporté 7 locations payantes en 2018 notamment pour le Crédit Agricole, les bourses d'échanges du Rétromobile Club, les arbres de Noël du Ministère des Finances, les olympiades des personnes âgées, le salon du vintage, le salon des chiots et toutes les autres occupations. Cela représente des mises à disposition par rapport aux diverses associationsournonnaises culturelles, sportives, de loisirs, etc... Il faut retenir que la salle polyvalente est mise à disposition gratuitement une fois par an aux associationsournonnaises et que lorsqu'il y a une deuxième utilisation, le prix est de 50 %. Il s'agit d'une très bonne animation et la ville est ravie de contribuer au dynamisme de COURNON.

Monsieur Bernard BARRASSON passe à la communication externe et cite les fournitures et le petit équipement. Les fêtes et cérémonies même si cela n'est pas très approprié concernent les dictionnaires que la ville offre aux enfants en élémentaires, et les troussees offertes aux enfants également. Cela englobe les t-shirts également, et cette année par exemple, la ville va donner comme cadeau de bienvenue des gourdes avec le logo de COURNON dessus.

Monsieur Bertrand PASCIUTO fait observer que c'est le Ministère de l'intérieur qui définit la dénomination des lignes budgétaires. Il s'agit de la nomenclature. Ce n'est pas toujours approprié mais c'est comme cela, et les dictionnaires rentrent dans la rubrique « fêtes et cérémonies ».

Monsieur Bernard BARRASSON en vient à la ligne foire, car la ville fait un stand à la foire Clermont/Cournon et les 12 370 € ont pour objet l'aménagement du stand. C'est en légère diminution par rapport à l'année dernière où il y avait 13 000 €. La ligne publication concerne la saison Puy-de-Mômes, la plaquette, les flyers jeunesse pour le Conservatoire, pour l'économie de proximité, pour l'urbanisme, pour les différentes manifestations, les insertions pub dans la presse et la radio pour le marché de Noël ou la foire Saint-Maurice par exemple. Ensuite il y a les frais d'affranchissement. Il évoque l'achat de supports de bâches. A chaque rond-point, il y a des barrières dites municipales sur lesquelles chacun verra des affiches, don du sang, marché de Noël, mais ces barrières ne sont pas esthétiques, et en cas de grand vent elles peuvent tomber ce qui n'est pas très prudent. Donc la ville va commander, une fois le budget voté, des armatures métalliques qui seront fixées dans des plots en béton sur lesquelles il y aura les affiches. Cela sera plus esthétique et il n'y aura plus de danger par rapport au vent ou aux intempéries, il y en aura sur 5 entrées de COURNON, sur 5 ronds-points. Cette année ce sont les 25 ans du Puy-de-Mômes donc il y a un peu plus pour la communication. Il en vient aux guides divers, car cette année, la ville réédite un guide nature, un guide urbanisme, le guide scolaire qui était un peu vieillissant afin qu'il soit au goût du jour pour la rentrée, le guide des commerçants et le guide des solidarités.

Madame Claire JOYEUX demande des précisions sur le guide des solidarités.

Monsieur Bertrand PASCIUTO répond qu'il s'agit de toutes les aides de la commune. C'est la mise à jour des aides de la commune et du CCAS et cela se fait tous les 2-3 ans. Il faut notamment intégrer les nouvelles valeurs.

Madame Claire JOYEUX présente le service culturel. Pour les dépenses de fonctionnement, le festival Puy-de-Mômes est la plus grosse dépense en dehors des dépenses du personnel puisqu'il s'agit quand même d'un axe fort de la politique culturelle et d'ailleurs de la politique globale en faveur des enfants et des jeunes, soit 215 000 €.

Cela ne couvre que les frais artistiques, c'est-à-dire l'achat des spectacles, l'hébergement des compagnies, leur restauration etc. Elle ajoute les frais SACEM et SACD dont elle n'a pas le détail tout de suite mais qui représentent quand même une somme qui n'est pas négligeable.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise que c'est autour de 450 000 € si on ajoute les frais de personnel et des intermittents du spectacle et le reste.

Madame Claire JOYEUX fait observer qu'il y a autour de 200 000 € de frais de personnel. Pour faire fonctionner un festival comme celui-ci, il faut embaucher des intermittents du spectacle, soit 14 ou 15. Il s'agit du 25^{ème} anniversaire donc la ville a mis un peu plus d'argent et elle espère que les partenaires, cela devrait arriver peut-être avec la CAM, mettront un peu plus aussi cette année. Les élus ont reçu une invitation, et si ils n'ont pas répondu, cela serait bien de le signaler au service parce que ce dernier bloque des places. Or il y a déjà une liste d'attente assez importante de personnes qui souhaiteraient assister à la représentation du mardi. Elle leur demande de penser à passer un petit coup de fil pour confirmer ou non leur présence pour que ces places puissent être vendues à des personnes qui le souhaiteraient.

Monsieur Bernard BARRASSON précise qu'il faut téléphoner avant le 26 mars.

Madame Claire JOYEUX ajoute qu'il reste donc encore quelques jours. En ce qui concerne la saison culturelle, 100 000 €, représente le coût artistique, l'hébergement, le transport des compagnies, SACEM, SACD. Il s'agit d'un choix fort et que la Municipalité défend. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, il y a 215 000 € pour la saison culturelle et le festival, la moitié environ viennent de la billetterie, et le reste, soit un peu plus de 100 000 € des subventions de l'État, de l'ONDA qui est un office de l'État, de la DRAC, de la Région, de la CAM. Le montant obtenu cette année n'avait jamais été atteint jusqu'à présent, il est en augmentation régulière et il devrait être plus important l'an prochain. Elle le souhaite fortement avec un projet dont elle parlera juste après. En ce qui concerne le Conservatoire, les recettes de fonctionnement sont de 152 000 €, 70 % sont représentés par l'argent des familles, via de l'adhésion des élèves, et le reste provient de la DRAC, du Conseil Départemental et des bailleurs sociaux qui interviennent parce que le Conservatoire maintenant depuis quelques années mène avec l'école Lucie Aubrac un projet avec les bailleurs sociaux qui s'appelle « Lucie dans son Quartier » ou « Lucie réinvente son quartier ». Il s'agit de la 3^{ème} édition cette année et ils suivent ce projet puisqu'il concerne leur périmètre et le financent à hauteur de 3 000 €.

Monsieur Bertrand PASCIUTO veut donner un chiffre pour que chacun l'ait en tête, l'école de musique, entre les recettes et les dépenses, représente 1 M€. Le différentiel est d'un million d'euros mis de la poche de la commune.

Madame Claire JOYEUX ajoute que cela représente même presque 80 %.

Monsieur Bertrand PASCIUTO donne le chiffre de 90 % soit 152 000 € par rapport à 1,2 M€.

Madame Claire JOYEUX donne raison au Maire et évoque le chiffre de 85 %.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise que cela correspond à ce que mettent beaucoup de communes équivalentes. Il suffit de regarder son collègue du CENDRE, lequel met 200 000 €. COURNON on est 5 fois plus grand et met 1 M€.

LEMPDES met 500 000 € et ils sont 2 fois plus petits, ce sont à peu près les ordres de grandeur pour une école de musique pour ceux qui contesteraient ce que la ville peut mettre comme argent. C'est à peu près à la hauteur de ce que mettent ses collègues. Il y en a qui mettent beaucoup moins mais il pense à ses voisins proches qui mettent à peu près la même chose.

Madame Claire JOYEUX veut signaler une chose en termes de cadre d'emplois. L'année dernière, la ville a déprécié quand même les professeurs de musique qui étaient là depuis des années et qui étaient encore sur des CDD. Certains avaient 40 ans et 15 ans d'ancienneté.

Monsieur Bertrand PASCIUTO fait observer que ce n'était pas de la faute de la commune puisqu'il est attaché à cela, mais l'État depuis des années, n'avait pas autorisé la fonction publique à créer le concours d'adjoint de conservatoire d'école de musique. Il l'avait bloqué depuis 11 ans c'est-à-dire que les gens ne pouvaient pas passer des concours or la commune ne peut pas titulariser les gens qui n'ont pas les concours. La ville a été contrainte de faire des CDD pendant plus de 10 ans.

Madame Claire JOYEUX ajoute que ces CDD portaient sur 12 mois, ce qui n'est pas le cas dans de nombreuses communes. Il s'agit d'un effort significatif qui a été fait il y a 2 ans et nombre d'enseignants de pratique musicale envient les conditions qu'elle trouve légitime de travail des enseignants de conservatoire de COURNON. Ensuite les subventions aux associations culturelles sont autour de 80 100 €, et il y a 28 associations qui bénéficient de ces accompagnements. Les plus importantes étant l'APIR qui concentre presque la moitié, l'OSD avec 18 000 €. La ville a un contrat triennal avec ces 2 associations, KOBRA, les Amis du Puy-de-Mômes et d'autres. Elle en vient aux investissements avec 3 150 € pour la Coloc' soit du matériel scénique, des projecteurs et du matériel électrique. Elle cite des travaux d'aménagement pour 15 000 € qui ne sont pas liés au fonctionnement de la Coloc' mais plus pour la sécurisation du bâtiment. Monsieur ARNAL a parlé tout à l'heure du changement des caméras de surveillance et il faut aussi sécuriser les portes et fenêtres qui sont à l'arrière du bâtiment qui donnent sur le parking et qui n'étaient pas protégées. Il y a eu un certain nombre d'intrusions car il y a beaucoup de personnes qui utilisent ces locaux qui sont censées fermer la porte ou pas et qui ferment les fenêtres ou pas. Cela est fait pour sécuriser ce bâtiment ce qui est important parce qu'il y a quand même beaucoup de matériel et celui-ci coûte très cher. L'acquisition de matériel et d'instruments de musique pour le Conservatoire porte sur 12 000 €. Chaque année il y a du matériel, des instruments qui sont achetés. Il y a notamment beaucoup d'instruments qui sont prêtés à des familles qui sont en difficultés. Des travaux de peinture dans le couloir d'accès aux étages du Conservatoire sont prévus dans la continuité des travaux qui ont été faits les années précédentes pour remettre en état ce Conservatoire qui devenait un peu vieillissant. Elle ajoute qu'il est possible d'imaginer que dans quelques années il y aura un autre projet. Pour les chiffres-clés : Un peu plus de 13 100 spectateurs dont 3 140 couronnais au festival Puy-de-Mômes en 2018, soit 25 % environ de fréquentation de couronnais et 65 % de jeunes qui sont issus de la Métropole et puis le reste provient du département et un certain nombre de gens qui vient de plus loin, de toute la région. Il y a aussi une centaine de programmateurs, de professionnels qui viennent faire leur marché pour leur saison en direction de leur jeune public sur leur territoire. Tout à l'heure, elle parlait des subventions que l'État, entre autres la DRAC et autres partenaires octroient. La ville a déposé une demande de labellisation auprès de l'État, auprès de la DRAC, enfin en accord avec eux et ils ont dit que le projet rentrait en adéquation avec ce qu'ils pouvaient soutenir. Ils ont incité à déposer ce dossier, ce qui est en train de se faire, soit un dossier de labellisation DRAC et COURNON pourrait devenir enseigne conventionnée d'intérêt national avec la mention « art, enfance et jeunesse ». En soi cela est intéressant. C'est une reconnaissance de l'État, mais surtout un financement très important qui accompagne cette reconnaissance et cette labellisation.

Elle donne quelques chiffres supplémentaires, avec 479 élèves adhérents au Conservatoire. En majorité ce sont des jeunes mais cela concerne aussi des adultes des 3^{ème} et 4^{ème} âge. C'est un peu plus que l'année dernière, et il est possible d'imaginer aussi que la modification des rythmes scolaires a fait que le mercredi matin laisse plus de créneaux disponibles pour inscrire les enfants. C'est une augmentation de 6 % et tous ces élèves sont pris en charge par 26 professeurs de musique qui ne sont pas tous à temps plein, mais qui partagent leur service avec d'autres lieux d'enseignement artistique. Cela fait un peu plus de 2 000 usagers avec les élèves qui bénéficient des interventions des enseignants dans les établissements scolaires. Il y a 64 pratiquants dans différents ateliers, 430 musiciens volontaires dans les orchestres et ensembles. Le Conservatoire est l'établissement d'enseignement artistique où il y a le plus de sorties. Il y a plus de 130 sorties dans l'année ce qui est énorme. Cela comprend les concerts et elle invite les élus à aller voir ce qui se passe autour du Printemps Musical qui se tient à la Coloc'. Un concert est prévu samedi à 20h30. Ces 130 sorties représentent environ une sortie tous les 3 jours avec les participations aux événements et aux commémorations et les célébrations, les concerts, les festivals, les répétitions, et les projets scolaires. Elle a déjà évoqué tout à l'heure le projet de « Lucie dans son quartier » mais il y a d'autres projets aussi qui sont menés avec les écoles élémentaires.

Madame Mina PERRIN passe au pôle jeunesse. Les dépenses de fonctionnement de 108 200 € correspondent aux animations et prestations diverses, soit le fonctionnement du centre d'animations municipal pour 36 000 €, les séjours vacances pour 40 000 €, activité que la ville propose chaque été tous les mardis soir pour 14 000 € et le cinéma en plein air pour 8 300 €. Les dépenses de personnel sont de 1,196 M€, et cela correspond essentiellement au fonctionnement du centre d'animations municipal. Il y a 5 permanents, 6 contrats emploi avenir, 65 contrats d'engagement éducatif, 23 CDD plus les postes administratifs au service. Les subventions aux associations sportives et jeunesse sont de 311 710 € pour 33 associations sportives subventionnées à hauteur de 300 000 € et 9 associations jeunesse à hauteur de 11 000 €. Pour les principales subventions, elle évoque les plus gros clubs, soit le FCCA le club de foot, le club de rugby 70 000 €, 75 000 €, le club de basket qui a obtenu une subvention exceptionnelle eu égard à leurs très bons résultats et le fait qu'il soit monté en Nationale II. Il y a exactement la même chose pour le handball. Les recettes liées au secteur jeunesse sont de 604 500 € et correspondent aux participations des familles au centre d'animations municipal, aux séjours vacances pour 178 000 € au total. La CAF et la petite enfance avec ce que verse la CAF atteint 425 000 €. Les recettes liées à l'utilisation des équipements sportifs pour 60 500 € correspondent essentiellement à l'occupation des gymnases par les collèges et lycée. Le lycée verse 27 000 €, le collège Marc Bloch et La Ribeyre 28 000 € et 5 000 € qui correspondent aux ligues qui viennent louer parfois la salle polyvalente. Concernant les investissements, elle cite la 2^{ème} et dernière tranche du gymnase Les Alouettes, qui avait déjà commencé l'année dernière avec l'extérieur, le ravalement des façades et l'isolation. Il sera maintenant terminé avec l'intérieur, et il sera comme neuf pour 170 000 €. Il y a le remplacement de la chaudière et du chauffage, la rénovation du parquet et des peintures, sachant que là-dessus la ville a déjà perçu des subventions de la part du FIC, de la DETR pour 148 000 €. Concernant l'extension du gymnase Boisset, il s'agit de la construction d'un modulaire de 200 m² dans lequel il y aura des bureaux, une salle de réunion, une grande salle réceptive, une coursive et elle est destinée à accueillir certaines des séances théoriques et des vidéos pour les élèves en EPS en cas de mauvais temps. Il sera aussi utilisé par les élèves du pôle espoirs du lycée et les classes à horaires aménagés hand du lycée et bien sûr par l'association de handball. Là aussi il y a plusieurs dossiers de subventions qui ont été déposés auprès de l'État, de la Région et du Conseil Départemental, et ce sont des subventions qui sont envisageables mais elles ne sont pas inscrites au budget tout simplement par prudence.

La construction d'une aire de street workout pour 20 000 € est prévue. C'est un nouveau sport loisirs qui est à destination de personnes qui sont quand même assez sportives parce que ce sont des barres qui sont dans tous les sens sur lesquelles l'utilisateur peut faire des tractions, donc il faut être déjà d'un certain niveau. Elle croit qu'ils en font une sur CLERMONT, donc cela peut être utile à de nombreuses associations, et des sportifs cournonnais puisqu'elle sera en libre-service.

Monsieur Bertrand PASCUTO ajoute qu'il n'y en a pas beaucoup autour de la table qui seront capables de l'utiliser.

Madame Mina PERRIN répond que cela se verra le jour de l'inauguration. Elle en vient ensuite à l'acquisition de jeux pour enfants pour les cours d'écoles et les aires de jeux, car il faut renouveler celles qui sont vétustes. Tout comme l'installation de sols souples, avec un marché de 48 000 €, pour des surfaces amortissantes prévus sous les jeux qui ont une hauteur de plus de 1,20 mètres du fait de la législation, pour entretenir les aires de jeux dans la ville. Ensuite il y a un complément de travaux au complexe multi-activités pour 34 000 €. Il s'agit d'aménager avec des cloisons, en plus de l'installation d'alarmes et de la réalisation de peintures à l'intérieur. Le complexe multi-activités c'est le boulodrome qui accueille aussi deux grands terrains de tennis couverts. L'acquisition de matériel sportif est prévue pour 36 500 €. Ce sont des tapis de sécurité pour le trampoline au gymnase Florian Lavergne, et du matériel pour les écoles, des nouvelles tables pour le tennis de table, la réparation parce qu'il y a la fosse de gymnastique du gymnase Florian Lavergne qui n'est pas en très bon état. Il faut la réparer et 2 paires de buts de foot dans la plaine de jeux etc.. Et ensuite il y a le changement du praticable du complexe de gymnastique Florian Lavergne, qui là aussi est en mauvais état. Il date de 2008 donc il est actuellement usé et plus aux normes. Quelques chiffres-clés. Sur la ville, le centre d'animations municipal accueille 1 341 enfants. Ce sont des chiffres qui sont toujours en augmentation, ce qui correspond à 780 familles. 130 enfants sont inscrits aux séjours vacances proposés par la ville. Sur le sport, il y a 33 associations sportives, 6 700 licenciés, 1 500 lycéens et collégiens, 1 029 élèves des écoles élémentaires qui bénéficient toutes les semaines de créneaux d'une heure d'EPS dispensée par 4 éducateurs territoriaux, les ETAPS.

Monsieur Bertrand PASCUTO précise que cela veut dire que 10 000 personnes fréquentent toutes les semaines les installations sportives, soit la moitié de la population pratiquement.

Madame Mina PERRIN ajoute que cela contribue à l'attractivité de la ville et c'est pourquoi les gens veulent venir habiter à COURNON. Grandir à COURNON pour les enfants, c'est quand même royal parce qu'ils disposent de tout un tas de pratiques sportives s'ils le veulent, d'un centre aéré, d'un centre d'animations municipal et d'un centre culturel important. Ils ont vraiment du choix sur COURNON.

Madame Fabienne LOISEAU en vient à l'éducation. Pour le fonctionnement au niveau du service scolaire, il y a un budget alimentation de 510 000 €, à l'intérieur desquels il faut retrouver la restauration 100 % bio à compter de septembre 2019. C'était une promesse faite au début du mandat et que la Municipalité a tenue jusqu'à la montée en puissance du tout bio à partir de septembre prochain donc c'est une réussite et elle s'attend à ce qu'il y ait un peu plus de gens au restaurant. Le service a remarqué que lors des jours bio, il y avait toujours un peu plus d'enfants qui venaient manger. Le coût alimentaire d'un repas non-bio est de 1,72 € et celui d'un repas bio de 3,25 €, ce qui fait quand même une différence importante mais qui est assumée en termes de coût puisque la Municipalité pense que c'est extrêmement important que les enfants puissent manger bio à tous les repas et local bien sûr.

Ensuite, elle évoque les acquisitions de matériel éducatif pour les 9 écoles soit 91 845 €. Cela concerne les fournitures, les manuels scolaires, le matériel d'activité, ce qui fait une moyenne de 55 € par élève et il y a 1 637 élèves. Il y a le budget petit matériel et pour les directions d'écoles aussi, ce qui fait à peu près 1 500 € par maternelle et 1 000 € par élémentaire. Sur les dépenses de personnel, et c'est un poste très conséquent, car c'est un des plus gros services, il y a plus de 100 personnes sur le service scolaire qui se démènent pour que les enfants puissent s'épanouir à l'école à COURNON. Ensuite, il y a des recettes non négligeables soit 580 000 € de recettes sur les facturations familles. La restauration représente 500 000 € et l'accueil périscolaire 80 000 €. Elle rappelle juste que cela est fait en fonction de 11 tranches de quotient familial avec une progressivité très importante qui permet quand même à ce que les familles les plus modestes aient une facturation modeste. Il y a une subvention de la CAF pour les accueils périscolaires de 145 000 € qui n'est pas négligeable. Sur les investissements, la ville a équipé toutes les écoles maternelles l'année dernière sur des vidéoprojecteurs interactifs, des VPI, qui permettent comme leur nom l'indique d'avoir des grandes images et de pouvoir avec le tactile changer les choses. Pour les maternelles c'était une demande, et il y avait un projet des maternelles sur cette question. La ville a fait en sorte qu'ils puissent avoir cet équipement partout, avec une 1^{ère} tranche pour 8 classes volontaires en élémentaire. Cela se fait en fonction des demandes, ce qui va représenter 8 x 4 000 €, 1 à Aubrac, 1 à Thonat, 2 à Dhermain et 4 à Bournel pour l'année prochaine. Ensuite elle en vient à la réfection de la toiture-terrasse de l'école maternelle Matisse. Il y a des travaux annuels dans les écoles pour 242 000 €, avec des menuiseries remplacées à Thonat, de l'aménagement espace vert à Bournel, des poses de volets roulants à Bournel, de l'isolation extérieure sur l'élémentaire Dhermain, de l'isolation de classe maternelle à l'école Bournel, des peintures sur le mur préau à Bournel et des dalles de béton pour sols souples de jeux dans les écoles maternelles. Sur l'acquisition du mobilier, une somme de 7 150 € est prévue pour des bancs, des tableaux, des chaises, des rangements de bureaux. Il y a aussi un variocooking sauteuse et une cellule de refroidissement rapide. Pour les chiffres-clés, pour les maternelles 5 écoles, 27 classes, 625 élèves scolarisés. Il faut savoir que pour la maternelle depuis 2018-2019, et cette rentrée scolaire, il y a une charte des ATSEM qui est mise en œuvre. Cette charte a été signée à la fois par la ville de COURNON et l'Inspection Académique. Ensuite il y a 4 écoles élémentaires, 43 classes, 1 012 élèves scolarisés. Il faut savoir qu'il y a une évolution des effectifs scolaires qui est un peu en baisse, avec 3 récentes fermetures de classes à Dhermain, Bournel et Aubrac. L'année prochaine, à la rentrée, il y aura une fermeture en maternelle à Dhermain. Il y avait sur l'année 2017-2018, 1 666 élèves contre 1 637 en 2018-2019 soit une baisse de 1,7 %. L'année prochaine il y en aura un tout petit peu moins mais c'est à peu près stable a priori sur les projections. Sur la fréquentation des accueils, Il y a à peu près 340 enfants par jour, et cette année la ville a pu mettre en place une tarification forfaitaire pour l'accueil périscolaire et une généralisation du pointage sur tablette par les agents, ce qui est un gain de temps non négligeable. Ensuite, elle évoque une fréquentation de la restauration scolaire qui est toujours aussi importante, avec 1 050 enfants pour plus de 1 700, ce qui fait une bonne moyenne et bien sûr le 3^{ème} repas bio en septembre 2018 et à la rentrée prochaine le passage au tout bio. Pour le transport scolaire, 200 enfants sont inscrits. Elle rappelle qu'il y a des transports scolaires gratuits et qu'il y a 3 cars avec 3 circuits différents qui ramassent tous les enfants des écoles. Une dernière chose, il y a eu une harmonisation des horaires de travail des agents pour le service éducation avec un retour à la semaine de 4 jours pour l'ensemble des 9 écoles. Puisque le rythme a changé, il n'y a plus école le mercredi. La réforme BLANQUER a permis à ce que la ville revienne sur la réforme, et c'est ce qui s'est fait depuis septembre dernier.

Monsieur Bertrand PASCUIATO remercie Madame LOISEAU et note que son micro marche mal. Il rappelle que c'est un matériel récent, qui a moins de 2 ans. Mais la ville a des exemplaires de rechange.

Monsieur Marc BOYER reprend la parole pour traiter de l'informatique. Il y a de plus en plus de matériel informatique, de plus en plus de logiciels applicatifs et il faut avoir des contrats de maintenance de manière à ce que les logiciels puissent tourner dans de bonnes conditions, s'adapter aux évolutions de normes, aux évolutions de paie. Il est vrai que cela fait peut-être les choux gras de certains éditeurs de logiciels, en particulier de la CEGID, un voisin lyonnais, mais il n'empêche que la ville est quand même bien obligée d'en passer par là de manière à être capable de s'adapter à ces changements de réglementation. Donc en fonctionnement ce n'est pas neutre puisqu'en maintenance de ces logiciels internet, et chaque fois qu'il y a des nouvelles techniques, il faut former les gens, de manière à sécuriser. La collectivité héberge certaines données chez des prestataires et bien sûr il y a des factures de télécommunication qui sont importantes. La ville compte 15 sites qui sont reliés au même réseau intranet de manière à pouvoir travailler, y compris les écoles. Ensuite en termes d'investissements, là aussi suite aux évolutions, dans le cadre d'optimisation des ressources de personnel, la collectivité va décongestionner, décentraliser la gestion des congés du personnel. Jusqu'à présent, ces congés étaient centralisés et gérés au niveau des RH directement. Cela sera fait de manière à ce que ce soit les salariés eux-mêmes qui saisissent leurs congés, et bien sûr cela sera contrôlé au travers du logiciel. Cela va générer des gains de temps puisque chacun pourra saisir ses journées de congés et au niveau du personnel cela permettra de dégager pas mal de ressources, mais bien sûr il faut aussi faire des acquisitions de manière à ce que les logiciels puissent remplir ces procédures et que l'ensemble des personnels ait accès à un terminal qui leur permettra de saisir leurs congés. Pour les administratifs il n'y a pas de problème mais ceux qui sont dans les ateliers ou autres devront avoir un accès, et cela passe par de l'investissement. Il y a 380 ordinateurs dont 120 dans les écoles. Au bout d'un certain nombre d'années, il y a l'obsolescence programmée par les différents vendeurs et au bout de 5-6 ans chacun doit remplacer son ordinateur. C'est le cas forcément et dans les collectivités, et il y a un cycle de rotation de 5 ans. Il faut en remplacer 80 par an. Donc tout cela fait partie des investissements de manière à ce que le personnel puisse avoir des conditions de travail acceptables. La collectivité compte 30 serveurs physiques et virtuels. Maintenant les serveurs sont virtualisés. Pour les tablettes, il y a des applications métiers. Les copieurs réseaux sont les fameuses grosses machines, imprimantes. Ces machines savent tout faire et sont intelligentes. Cela permet quand même d'avoir des bons rapports d'activités, lequel est fait en interne. 15 sites distants sont raccordés à la Mairie. L'informatique a toujours été un poste qui coûte cher mais qui est indispensable maintenant.

Monsieur Bertrand PASCIUTO passe à l'environnement et son fonctionnement. C'est un secteur que le Maire gère directement en général. Le total du budget de fonctionnement est de 80 000 € dont essentiellement 23 000 € pour la dératisation et la déoustification. Si la ville ne procède pas à la déoustification, beaucoup de gens ne pourraient pas habiter dans certains secteurs de COURNON. Il y a donc 5 000 € à peu près pour la dératisation, et le reste pour la déoustification. Cette année, cela coûtera un peu moins cher parce qu'il n'y a pas de pluie pour le moment donc il risque d'y avoir peu de moustiques. Mais étant donné que la ville ne prend plus de produits phytosanitaires, ce sont simplement des produits à base d'huiles essentielles, bien moins efficaces pour tuer les larves. Cette année, la collectivité va faire un essai d'éco-tondeuse, c'est-à-dire qu'elle louera un chevrier pour nettoyer les berges de l'Allier, et cela va coûter 4 000 € sur 3 semaines ou 1 mois. Le choix est de faire de l'éco-pâturage sur le bord de l'Allier, et si cela fonctionne, le service l'étendra à d'autres secteurs, en particulier sur l'entretien des espaces naturels dit sensibles ou qui sont en zone de protection de biotope. Il annonce vouloir faire le test cette année sur les berges de l'Allier avec des chèvres parce que les chèvres mangent tout contrairement aux moutons qui ne mangent que de l'herbe. Il évoque les travaux en régie pour 22 000 €. Le reste, le différentiel soit les 30 000 € concerne tous les achats, comme pour le petit parc animalier et l'entretien des animaux, le foin, le blé et le reste.

Cela passe dans le budget de fonctionnement et le vétérinaire aussi puisqu'il faut soigner les animaux. Il rappelle qu'il est interdit de les nourrir, et qu'il y a 3 ans la ville avait récupéré 2 poneys. Il y en a un qui est mort au bout de 4 jours, et le service l'a fait autopsié. Il avait mangé tellement de pain qu'il avait fait une overdose et son foie avait lâché et le cœur aussi. La ville a mis des doubles grillages avec des panneaux aux 4 coins, et il faut rappeler qu'il ne faut pas nourrir les animaux. Sur le budget d'investissement, 262 000 € sont prévus et l'aménagement du plan d'eau se poursuit. Ce sont surtout les berges puisque la ville va végétaliser les berges pour continuer à pomper les nitrates. Il évoque le problème des cyanobactéries qui sont naturelles puisqu'elles se retrouvent partout. C'est ce qui a permis la vie sur terre, donc elles sont hyper résistantes ; Elles sont transportées par les animaux, en particulier les oiseaux migrateurs parce que l'année dernière les cyanobactéries étaient d'origine tropicale amenées par les oiseaux. La ville va continuer à agir sur les vignes pour 75 000 € et va planter 5 ha au total. Cela fera 8 l'année prochaine puisque la collectivité en replantera l'année prochaine en 2020. Le service prépare les terrains, sur des secteurs qui sont en AOP. Cela sera fait entièrement en bio, et la ville a signé les conventions de gestion avec les vigneronnes puisque c'est la collectivité qui plante et ce sont eux qui les travaillent. Ils paieront en bouteilles de vin mais il ne sera plus là. Ceux qui seront là pourront les boire dans les vins d'honneur que donne la Mairie. La ville poursuit les enrochements des berges de l'Allier, car ceux qui avaient été faits dans les années 73-74 suite à la grande crue de l'Allier avaient été réalisés avec des pierres gélives c'est-à-dire qui fondent. Elles viennent essentiellement du Puy de Mur, ce qui fait que les enrochements s'effondraient au fil du temps. Cela se fait à l'identique et en pierre de Manson. Il y aura encore un petit bout en 2020. Enfin les travaux en régie, nombreux sur le secteur du plan d'eau, avec les ateliers et la fin de la grande fontaine qui alimente le plan d'eau en eau fraîche pour baisser aussi le problème des cyanobactéries puisque cette année la baignade a tenu jusqu'au 23 août. Il espère que cette année ces futurs travaux permettront de passer la période d'été en ce qui concerne la baignade car c'est le seul endroit où les gens peuvent se baigner gratuitement à plusieurs kilomètres à la ronde. La ligne C qui arrive à 400 mètres permet aux clermontois de pouvoir venir se baigner gratuitement dans une eau de qualité. Pour les chiffres clés. La ville vient de planter 10 500 pieds de vignes, soit 2,2 ha. Elle a replanté cette année 200 noyers. Et 40 ha sont à entretenir sur la zone de loisirs.

Concernant les ressources humaines. Les fonctionnaires sont 294 dont 11 à temps non complet. Les non-titulaires de droit public, ce sont tous les contrats d'éducation, les contrats d'engagement éducatif. Et les non-titulaires de droit privé sont les CDI dans certains secteurs. Pour la répartition par catégorie, les titulaires, il y a 14 cadres A, 52 cadres B et 228 cadres C. Un cadre C gagne en moyenne, après 20 ans d'ancienneté, en-dessous de 1 400 € dans la fonction publique territoriale. Il ne parle pas de la fonction publique d'État où il y a des sommes astronomiques. La catégorie C représente 80 % des fonctionnaires de la fonction publique territoriale. Les non-titulaires de droit public, en cadre A sont 6 agents en CDI. 2 ont le statut de collaborateurs de cabinet et 1 agent en CDD. En catégorie B, il y en a 2 en CDI, ce sont essentiellement des agents qui sont à l'école de musique. Et il reste 76 agents en catégorie C. Ce sont tous ceux qui gèrent le centre aéré, et ce sont en général des étudiants qui viennent pour quelques heures, des jobs d'été. Enfin en Non-titulaires de droit privé, il y a 3 apprentis et 15 emplois d'insertion. Il rappelle qu'à une période il y avait 47. Il ne s'agit que du budget principal. Quelques chiffres clés et notamment la répartition par filière. La filière technique c'est 168 agents, la filière administrative 62, la filière animation 12, la filière culturelle 21, la filière sécurité c'est 8 mais cela sera bientôt 10 puisqu'il précise qu'il vient de recruter 2 agents de police supplémentaires. Il vient de signer leur contrat et normalement ils devraient arriver dans quelques semaines. La filière sportive 6 agents et la filière sociale 17. Ceci est hors CCAS parce que le CCAS est un budget à part. Pour les rémunérations.

Les traitements des titulaires représentent 6,436 M€, et des apprentis 23 000 €. Sur les cotisations sociales patronales, il précise qu'il n'aime pas trop ce mot, et les appelle les salaires différés. Il y a le salaire immédiat et le salaire différé puisque le salaire différé, les gens le produisent bien et c'est ce qui leur permettra d'avoir un jour soit la protection sociale, soit les caisses de retraite. Il le dit parce que politiquement cela fait des années qu'il est question de charges patronales, et d'ailleurs il s'agit d'une erreur des services. Pour le prochain budget, il faudra mettre que ce sont des salaires différés. Le traitement des contractuels se porte à 1,161 M€, la NBI et le supplément familial, représentent 136 000 €, et ce sont les primes. Le traitement des emplois d'avenir et d'insertion est de 212 000 € et le régime indemnitaire se monte à 1 355 400 €. Ce sont les primes que touchent les salariés. En ce qui concerne la police municipale. Les dépenses de fonctionnement sont les suivantes : protections individuelles et équipement pour 2 700 €. La cotisation à la fourrière animale puisque la ville cotise est de 22 000 €. Et les dépenses de personnel représentent 465 000 € pour la police municipale. L'investissement comporte une armoire forte pour 6 500 € pour mettre les armes. Les équipements de protection et de défense ne sont pas les pistolets parce qu'ils sont déjà achetés, mais tout le matériel, et cela va des chaussures en passant par les bâtons de défenses et tout le reste. Pour les projets 2019 de la police municipale, il cite la vidéoprotection pour 30 000 €. Le service achète de la radio sécurisée, avec les fréquences de la police. Il y a 2 terminaux de géoverbalisation pour 2 000 €. La géoverbalisation, est obligatoire, mais L'État ne veut plus que les collectivités mettent de PV manuels. Il a résisté jusqu'au dernier moment, mais maintenant il faut en acheter. Avec un terminal de géoverbalisation, la photo est envoyée instantanément avec le numéro de plaque et le motif. Cela est envoyé par satellite directement pour éviter qu'il y ait des recours ou des remises gracieuses. Enfin un policier de plus arrivé en janvier 2019 et 2 policiers sont recrutés dans les semaines qui viennent. Il ne manque plus que l'adjoint qui est en cours de recrutement pour la police municipale.

Monsieur Marc BOYER aborde les recettes de fonctionnement. La progression est de 242 000 € soit 1,52 à peu près. Cette augmentation est liée essentiellement à la fiscalité locale, via les 3 taxes. Il évoque l'augmentation des bases puisque la ville n'a pas augmenté les taux. Cela se verra tout de suite avec le vote des délibérations. Les taux restent toujours les mêmes. Pour les dotations et participations, la ville n'a plus la DSU. Idem pour la DNP donc il ne restera plus que la dotation globale de fonctionnement de l'État, c'est-à-dire le strict minimum et obligatoire. L'écêtement de cette fameuse dotation forfaitaire devrait faire baisser encore cette dernière d'environ 30 000 € parce que COURNON est considéré comme une commune riche. Il préférerait être un peu moins riche. Sur les produits des services, la collectivité fait du travail par ses fonctionnaires alors que les missions relèvent de la compétence de la Métropole. Le Maire et l'équipe municipale ont souhaité conserver l'environnement sur voirie, les ronds-points et autre.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute que la commune de COURNON est sérieuse et que les fonctionnaires et les élus qui négocient sont sérieux. Il préfère laisser les élus juger sur les régularisations qui vont être faites sur d'autres communes.

Monsieur Marc BOYER en vient à l'atténuation de charges. Ce sont des recettes lorsque les fonctionnaires sont malades, mais depuis l'année dernière, la ville est son propre assureur pour la maladie ordinaire donc il y a moins de recettes. A contrario, il y a bien sûr des primes d'assurance que la collectivité ne verse plus à ceux qui se sont engraisés sur les salariés puisque le delta était quand même assez important, ça faisait à peu près 150 000 € par an de différence entre ce que la ville versait comme prime d'assurance et ce qu'elle recevait comme indemnités journalières. Les produits financiers correspondent à la dette prise en charge par la Métropole ayant fait l'objet d'une convention.

La Métropole a pris en charge une partie de la dette et ils versent un montant en capital correspondant à l'annuité sur laquelle il y a eu un accord sur 15 ans pour rembourser cette dette. Bien sûr il y a les intérêts correspondants. Sur l'excédent reporté, il est vrai qu'en 2018 le résultat était plus important et cette année il est de 1 834 800 M€. Les produits de gestion des services concernent la billetterie pour les différents spectacles et le festival Puy-de-Mômes, la restauration scolaire, le périscolaire et la fameuse mutualisation CAM. Il veut faire remarquer car il y a peut-être des esprits mal placés que lorsque Madame LOISEAU dit acheter pour 510 000 € d'alimentation, de denrées pour les 1 000 repas par jour et que les familles participent pour 580 000 €, alors il n'y a pas de bénéficiaire. Il ne faut pas oublier qu'il y a du personnel derrière et il faut quand même faire cuire les carottes, il faut servir à table etc. Il évoque les travaux en régie, pour la partie main d'œuvre et d'ailleurs tous les ans le Conseil vote par délibération le coût horaire des fonctionnaires. Pour les impôts et taxes, les impôts directs, ce sera une recette attendue de 13 395 000 €. Ce sont les fameuses trois taxes ménage qui sont adossées à la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe sur le foncier non bâti. Pour la taxe d'habitation et il s'en parle beaucoup, cela sera identique entre l'année dernière et cette année. De nombreux couronnais et autres français ont vu leur taxe d'habitation baisser puisqu'ils faisaient partie de ceux qui pouvaient profiter de la réduction de 30 %. En 2019, il y aura 65 % d'abattement de cette taxe d'habitation. Les gens ne vont pas la payer mais la ville ne perd rien puisque l'État compense cette somme tel qu'il s'y était engagé jusqu'à présent. La collectivité n'a pas perdu 1 €. Il ajoute qu'il ne sait pas jusqu'à quand ? Il ne sait pas où l'État prend l'argent pour le rendre. Il évoque la BCE. Il en vient à l'attribution de compensation de la CAM qui était figée depuis 2001 à 4,300 M€. Elle a été réduite suite au transfert de charges de voirie et la ville touche 1,480 M€ d'attribution de compensation en provenance de la CAM et les fiscalités indirectes sont l'EDF, la TLPE, sachant que François RAGE a parlé de 120 000 € et les droits de mutation. Il s'agit d'une recette fiscale indirecte qui est quand même assez importante à hauteur de 600 000 €, ce qui est en progression d'une année sur l'autre. Sur les dotations et participations, il y a des subventions de la CAF par rapport à toutes les actions vis à vis des jeunes mais certaines sont reversées au CCAS. La ville reçoit également des subventions pour certains contrats aidés, même si ils sont moins aidés qu'avant. Il cite également les compensations sur les taxes d'habitation et autres à hauteur de 550 000 €. Il reste de l'État la dotation globale et cette année elle va être 1,751 M€. Il rappelle que la subvention au CCAS est de 1,761 M€. Donc la dotation de l'État part au CCAS. Il ajoute que ceux qui disent que la Municipalité ne fait pas du social se trompent peut-être. Il s'interroge sur le nombre de communes qui font cela ? Il rappelle les chiffres soit une dotation de l'État de 1,751 M€, et une subvention au CCAS de 1,761 M€. Il fait observer que cela fait réfléchir car en 2013 la dotation de l'État, avant le cycle HOLLANDE et autres, était de 4,030 M€. Depuis ce montant a régulièrement baissé y compris et surtout depuis le changement de gouvernement en 2017. En 2017, il a baissé puisqu'en 2016 la ville touchait encore 2,691 M€, or en 2017 elle n'a touché que 2,406 M€, et en 2018 2,076 M€. Cette année, la ville va toucher 1,751 M€. La différence en cumulé depuis 2013, soit tout ce que la commune a perdu tous les ans, se cumule à près de 7 M€. Voici ce qu'il manquera fin 2019. 6 M€ en fin 2018, et près de 7 M€ à la fin de l'année 2019 en fonctionnement et avec bien sûr un résultat qui permettrait de faire un virement beaucoup plus conséquent. Il faut quand même le savoir et il faut y réfléchir un peu avant de faire des promesses qui seraient inconsidérées. Pour les recettes d'investissement maintenant, la diminution de l'autofinancement est due en partie à la faible mobilisation des emprunts en 2018. Comme il l'a dit, la ville aurait pu augmenter un peu plus puisqu'elle avait une marge d'à peu près 800 000 €. Ce n'est qu'au niveau de l'écriture mais la commune continue à se désendetter. Sur les subventions d'investissement attendues, elles sont en augmentation mais le niveau reste prudent dans la mesure où il correspond d'ores et déjà à certaines aides attribuées.

Chaque fois que la ville fait de l'investissement, la cellule de travail pilotée par le Directeur général des services fait des recherches de subventions tous azimuts et jusqu'à présent elle a réussi à obtenir des subventions intéressantes, que ce soit au niveau de l'Europe, de la Région, du Département et toutes collectivités, tous partenaires financiers qui peuvent aider. Ils ne s'en privent pas et jusqu'à présent, la ville a réussi. Il veut prendre pour exemple le multi-activités, car COURNON a réussi à obtenir des subventions très importantes. Sur un autre sujet, la ZAC du Palavézy, là aussi la ville va avoir des subventions très importantes. Les demandes de subventions passent par des dossiers qui sont argumentés, qui sont présentés et présentables, présentés par les élus et par les fonctionnaires et il est évident qu'à partir du moment où un dossier tient la route, l'organisation qui est en face entend et écoute et il y a souvent une suite qui est faite. Il insiste pour rendre hommage à ces équipes. Il indique que l'évolution de l'endettement est en rouge sur le document, soit 21 M€ en 2013. Il a baissé régulièrement et la partie bleue correspond à ce que la Métropole a pris en charge. Il n'empêche que même avec cette prise en charge, l'endettement baisse. Pour résumer, la diminution des dotations de l'État se traduit par un passage de 4 M€ en 2013 à 1,751 M€. La dette de la ville, en 2013 était de 21,770 €, en 2014 de 20,798 € en 2015 de 20,118 €, en 2016 de 19,982 M€, en 2017 de 19,921 M€ mais en déduisant la partie prise en charge par la Métropole, la dette retombe à 11,860 M€, en 2018, à 11,822 M€ en 2019 et une fois le paiement de toute l'annuité capital correspondant à l'exercice en cours, elle sera 11,366 M€. En ajoutant, alors que la ville n'aura pas à payer puisque la CAM remboursera, le chiffre serait de 17,935 M€. Donc pendant que l'État a spolié la ville en quelque sorte par rapport à ce qui était prévu de plus de 6 M€, la commune s'est désendettée de 4 M€. Il ajoute « si on nous dit qu'on fait une gestion irresponsable, je veux bien mais démontrez-moi que vous savez mieux faire avec ce qu'il y a ». Il précise que les dépenses d'équipement restent au même niveau qu'en 2018. La ville va emprunter un peu plus cette année mais pas énormément plus. Elle rembourse en capital un peu plus d'1,900 M€, et a inscrit la possibilité d'emprunter 2,100 M€. Tous les ans, la ville ne mobilise pas tout ce qui est prévu. L'année dernière comme la commune avait immobilisé très peu, elle va continuer de se désendetter. Il indique que la ville est sur une bonne pente et que les taux sont encore très bas. Il ne sait pas jusqu'à quand mais estime que la gestion est assez sérieuse.

Monsieur Bertrand PASCIUTO présente le **camping**. Les dépenses sont en baisse, et cela est dû à la fin de l'amortissement des chalets ce qui est normal. Il cite les charges à caractère général, soit les charges de personnel, l'intérêt des emprunts, les amortissements. Les recettes sont comparables aux autres années. En matière d'investissements, la ville va faire une aire de camping-car sur les anciens tennis. Il cite le remplacement des candélabres vers les chalets locatifs, la réfection des plages de la piscine et la rénovation de tout le réseau d'eau potable pour 80 000 €. Il est prévu l'installation d'un bac à graisse au restaurant et un diagnostic sur les arbres parce qu'un certain nombre d'arbres sont en fin de vie. Il pense qu'il faudra couper un certain nombre d'arbres, de tailler ou de raccourcir. L'étude est lancée. Il évoque aussi une installation de déchloration UV pour la piscine pour 35 000 €. Le nombre de campeurs en 2018 était de 5 102 l'été et à l'année 9 000. Il rappelle que les chalets et les mobil-homes sont pleins toute l'année, souvent pris par les gens qui travaillent dans les entreprises et comme il y a encore 2 années de travaux sur l'autoroute, 80 % des chalets sont pris par les salariés de l'autoroute. L'encaissement de juin à septembre est de 255 000 €, et le solde du séjour est payé avant l'arrivée.

Monsieur Marc BOYER passe au **cinéma** avec des prévisions en recettes guichet en fonctionnement de 264 000 €. La part de la recette reversée aux distributeurs est de 126 500 €. Il cite les autres recettes liées à l'activité soit 21 000 €. Il y a des recettes qui proviennent de certains circuits de distribution, de la publicité. A noter également les subventions attendues du Conseil Départemental et du label « Art et Essai ».

Au niveau de l'investissement, il cite l'acquisition d'équipements techniques améliorant l'image et le son des 3 salles. La ville entretient le matériel, ce qui est tout à fait normal, de manière à ce que les gens puissent avoir une qualité d'image et de son impeccable. Il donne les chiffres-clés en 2018 soit 50 474 spectateurs. C'est un peu moins que l'année précédente, mais tout dépend de la programmation et il y a quand même une chose importante, c'est que la salle n° 1 était en travaux. C'est la plus grande quand même donc cela génère un certain manque à gagner. 29,7 % de films Art et Essai ont été projetés soit 52 films représentant 612 séances sur l'année. Le prix d'entrée moyen est de 5 € légèrement supérieur à l'année, il augmente un tout petit peu alors que la ville n'a pas augmenté les tarifs. Cela veut dire que les actifs sont plus nombreux. Ils y vont à des horaires qui ne sont pas forcément le dimanche matin puisque le dimanche matin est à 4 €. Le cinéma devient peut-être de plus en plus attractif et c'est à noter. De plus, il est demandé de passer plus de films en VO, en version originale et effectivement ces séances commencent à avoir de plus en plus de succès. En prévision, il y a une baisse en 2019 de la subvention d'équilibre. Le cinéma marche bien, il est bien équipé et il est demandé une subvention d'équilibre un peu à la baisse, donc tout va pour le mieux.

Pour l'**Astragale**, la prévision du chiffre d'affaires en 2019 est de 60 000 €, soit à peu près à ce qui avait été fait l'année précédente. La subvention d'équilibre, l'année dernière était de 105 000 €, et ne sera que de 100 000 €. Il y aura quelques petits investissements, avec des poses de barres anti-panique sur les portes donnant à l'extérieur. Il faut améliorer la sécurité en cas d'incidents, en cas d'alarmes. Il évoque le remplacement du matériel de sonorisation en salle 2, en prévision de pannes et l'acquisition de petit matériel mobilier, à la demande surtout des entreprises puisque la ville loue à des entreprises de plus en plus. Il s'agit de mettre des mange-debout pour les réceptions. De plus les entreprises, lorsqu'elles font des séminaires et autres, travaillent en ateliers autour d'une table, avec des fauteuils, des salons où les gens peuvent discuter, échanger d'une manière beaucoup plus conviviale. Des entreprises ont demandé cela permettra de les fidéliser. Il cite aussi le remplacement de la machine à glaçons laquelle datait du début. Il y a eu 103 locations payantes en 2018, et 32 mises à dispositions gratuites en 2018, car l'Astragale est gratuite pour les partis politiques, pour les syndicats etc., elle est gratuite également pour les départs en retraite, pour le don du sang, pour des thés-dansants organisés par le PRIS. Il y a eu 58 dossiers sur 2019.

Il passe à un autre budget annexe, celui des **transports**. Les transports sont gratuits à COURNON. Le scolaire surtout en bénéficie. Il y a une seule recette, celle du SMTC qui verse la contrepartie du fait que la régie des transports amène les enfants en écoles primaires, de l'école jusqu'à la piscine. Dans les autres communes, le SMTC le fait. La subvention d'équilibre a été augmentée, malheureusement cela est lié essentiellement à une grave maladie d'un des chauffeurs et donc il faut bien le remplacer. Il a fallu embaucher quelqu'un pour le remplacer et c'est pour cela que la subvention a été augmentée cette année de 40 000 €.

Le budget de la **ZAC du Palavézy** n'est qu'une gestion de stock. Il évoque la poursuite des ventes de terrains cette année pour 546 000 €. Si le dossier se concrétise et il a toutes les chances de l'être, normalement l'opération devrait être neutre pour la commune. Cela veut dire que la ville n'aura pas de déficit à combler pour cette ZAC du Palavézy. Généralement les ZAC sont toujours légèrement déficitaires et là donc grâce au travail de recherche de subventions, cela sera une opération blanche, voire même peut-être verte. Les premiers bâtiments qui ont été construits dans cette ZAC sont occupés, et il y a des locataires. Il indique qu'il est voisin de ces locataires. Il a bien sûr discuté avec eux, et ils sont très contents. Pour certains ce sont des logements sociaux. Mais il y a des logements privés qui seraient bien contents d'avoir les fonctionnalités de ces logements. Il est vrai que la zone n'est pas finie, donc il peut y avoir des désagréments de construction, de voirie qui ne sont pas terminés mais il n'empêche que ceux qui sont installés sont contents d'être là.

Il passe au budget de la **production d'électricité**. La ville est obligée de faire un budget annexe parce que pour pouvoir revendre à EDF l'électricité des panneaux posés sur la salle polyvalente, il faut un budget annexe. Ce qui est revendu permet de payer les frais et l'emprunt fait pour acheter ces panneaux.

La **ZAC République** est en cours de réalisation, en cours de montage. Il évoque le lancement des études préalables, des études de programmation spatiale et fonctionnelle. L'assistance maîtrise d'ouvrage « commerces » est importante car il y a encore des commerces autour, et il faut qu'il y ait une continuité pour ces derniers. La ville a une préoccupation majeure, celle de continuer à conserver ses commerces. Il y a d'ailleurs un service spécifique qui est là. Une équipe AMO sera pour l'élaboration du dossier, et la ville assure la conduite des acquisitions avec l'EPF. L'ensemble des dépenses s'élève à 314 000 € .

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique qu'il sait que c'est long, et que cela peut paraître rébarbatif. Il dit avoir vu que Monsieur JAVION s'énervait en disant que c'était trop long.

Monsieur Henri JAVION répond que ce n'est pas pour lui mais pour d'autres personnes qui ont l'honneur d'être là. Ils ont deux heures des vues sur des informations.

Monsieur Bertrand PASCIUTO rappelle que c'est la démocratie, et qu'il pense y compris pour les gens qui sont là, qu'il faut qu'ils sachent à quoi servent leurs impôts. Il trouve que c'est une démarche très pédagogique. Souvent les gens ne savent même pas pourquoi ils paient des impôts et là ils voient à quoi cela sert dans le détail. Il précise que des gens hochent de la tête dans la salle, et il a vu qu'il y avait plus de monde. Chacun sent que les élections arrivent parce que la salle se remplit progressivement, il faudra bientôt rajouter des chaises mais cela est bon signe parce qu'il y a 2 ans, il y avait beaucoup moins de monde. Mais il y a des gens qui sont fidèles, et ce sont toujours les mêmes.

Monsieur Marc BOYER comprend la remarque de Monsieur JAVION parce que ce dernier avec d'autres personnes font partie de la commission des finances. Bien sûr ce n'est pas le 1^{er} discours qu'ils entendent de la part de l'Adjoint aux finances mais il précise que c'est quand même important. Il en a parlé à diverses autres instances et si il le fait toujours avec autant de passion, c'est que c'est passionnant et important.

Monsieur Henri JAVION répond qu'il ne dit pas que ce n'est pas important mais qu'il pourrait y avoir une pause au bout d'une heure pour permettre aux gens de pouvoir respirer et ainsi s'approprier davantage les chiffres.

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique avec humour que cela pourrait se faire avec un thé dansant. Il propose à l'Opposition de dire ce qu'ils en pensent puisque c'est la règle démocratique. Il faut que chacun s'exprime pour féliciter la majorité ou dire le contraire.

Monsieur Joël SUGERE veut féliciter Monsieur le Maire parce qu'effectivement cette présentation est un peu longue mais vivante. Elle rentre dans le détail et d'ailleurs il demande en pensant que tel était le cas l'an dernier, à pouvoir se faire transmettre powerpoint qui est quand même très instructif. Cela serait une bonne chose.

Monsieur Bertrand PASCIUTO répond favorablement.

Monsieur Joël SUGERE indique qu'il voit un 2^{ème} avantage à cette présentation. C'est la 2^{ème} année que cela se fait et cela permet aussi de mettre un peu à l'honneur les Conseillers qui ont un engagement personnel relativement lourd. Ils vivent cela toute l'année et il pense que de temps en temps, se rendre compte de l'importance de leur travail n'est pas une mauvaise chose. Il accepte personnellement avec plaisir le prix de la longueur. Il ne va pas beaucoup revenir sur les présentations et sur les budgets annexes. Il veut juste dire à Monsieur CATHERINE, qui du coup doit se demander ce qui lui arrive, qu'il est complètement d'accord avec lui, car les places du cinéma sont étroites, les sièges sont étroits. Alors pour la plupart des gens ce n'est peut-être pas très significatif, pour les gens normaux comme eux c'est un peu délicat.

Monsieur Bertrand PASCIUTO confirme ce propos et indique avoir fait la réflexion quand il l'a visité, après avoir testé les sièges. Il ajoute que certains sont peut-être un peu larges aussi.

Monsieur Joël SUGERE répond qu'ils sont au gabarit. Il veut dire un petit mot sur la ZAC République qui a son importance. Il rappelle que son groupe a essayé de comprendre le projet, du moins dans ce qu'ils en ont vu. Il ajoute qu'il y a un petit article sur le site de son groupe et qu'il a demandé à plusieurs reprises que l'on puisse lui expliquer ce qu'il n'a pas compris. Comme malgré plusieurs demandes aujourd'hui, il n'a aucune réponse, il est bien obligé de penser que pour l'instant il n'a pas si tort que cela. Il ne peut pas dire non plus que la montée de la subvention à l'APIR le réjouit.

Madame Claire JOYEUX fait observer qu'elle n'a pas augmenté.

Monsieur Joël SUGERE indique un passage de 37 000 à 40 000 €.

Madame Claire JOYEUX confirme qu'elle n'a pas augmenté.

Monsieur Joël SUGERE insiste avoir vu 40 000 €. Il ajoute que de toute façon même à 37 000 €, le Conseil ne va pas refaire le débat. Il veut faire une petite remarque en parallèle. Ce matin dans l'excellent journal régional La Montagne, il voyait un petit compte rendu sur le Conseil Municipal de la ville de SAINT-FLOUR où l'Opposition félicitait la Majorité qui a fait semble-t-il pas mal de progrès en termes de frais de fonctionnement. Il se dit quelque part qu'il y a des oppositions heureuses, et cela lui redonne le sourire. Pour sa part, il va réagir à cette présentation et pour alléger un peu le débat qui est forcément un petit peu lourd et pour que cela paraisse moins lourd à certains, il fera la présentation et avec l'accord de Monsieur le Maire, Monsieur RENAUD fera une rapide conclusion. Une présentation de budget, c'est un peu comme un appartement témoin. C'est-à-dire que le jour de la présentation il est parfait, tout beau. Il brille mais celui qui emménage regarde un peu derrière les portes et découvre la réalité des problèmes. Il va donc essayer de donner sa réalité des choses et pour être le plus précis possible et pour ne pas se perdre dans les commentaires qui pourraient être contestables, il indique vouloir rester sur la rigueur des chiffres. Il se dit désolé de parler de chiffres, et aimerait pouvoir les présenter mais comme c'est quelque chose que son groupe n'aura pas obtenu durant ce mandat, il va être obligé d'infliger quelques chiffres. Cela n'est pas de sa responsabilité. Les recettes réelles de fonctionnement en 2018 sont de 22,361 M€, et les dépenses de fonctionnement de 22,925M€. Il en manquait un peu. Sur le dernier budget, il cite 21,916 M€ de recettes, et 22,552 M€ de dépenses. Il est obligé de constater que les dépenses de fonctionnement restent aujourd'hui plus élevées que les recettes et ce malheureusement, depuis plusieurs années. L'épargne brute, soit les recettes moins les dépenses, le dernier budget affichait -564 000 €, et cette année -636 000 €. Il note une dégradation de 13 % sur l'année.

Ces 13 % ont une conséquence directe, puisque l'autofinancement prévisionnel affecté à l'investissement passe de 1,898 M€ à 1,198 M€, soit 700 000 € de moins, 36 % de moins. L'autofinancement net, soit l'épargne brute + les reports de l'année précédente - les remboursements d'emprunts, passe de +74 000 € à -704 000 €. Alors il sait ce que va lui dire la Majorité, à savoir qu'il y a une partie de la dette qui est reprise par la CAM qui fait l'effet de versement en capital comme intérêt mais le fait que la ville ait changé une partie des dettes de tiroir ne change rien à la responsabilité de ceux qui les ont créées. Il ne s'agit que d'un aménagement comptable qui dans ce cas-là arrange bien la Municipalité. Si il refait le retraitement des chiffres avec ces versements, les chiffres sont décalés. Ils ne sont pas totalement en moins, et passent en plus, mais l'écart est toujours là. Donc il est évident pour tout le monde que ces frais de fonctionnement sont écrasants. Pour rester sur ce chapitre, il va dire un mot des dépenses de personnel qui restent aujourd'hui à plus de 60 % du budget de fonctionnement. Il écoute toujours avec attention la majorité et depuis plusieurs années, il est dit que chaque départ d'un employé est suivi d'un grand questionnaire sur son remplacement. Il serait tenté de dire bravo mais quand il regarde les chiffres, sur les 3 derniers budgets, il constate 353, 348, 349. Il se demande où sont les fruits de la réflexion ? Rien ne change ou à la marge sur 3 ans. Encore mieux, en 2019 avec l'arrêt d'emplois aidés, la catégorie emplois non citée passe de 52 à 24. Il s'agit d'une belle opportunité mais curieusement la filière administrative passe alors de 47 à 62. A effectif égal, il pense que la légère baisse du poste personnel n'est malheureusement due qu'à un rajeunissement des effectifs ou à une requalification des tâches. Il ajoute « Monsieur le Maire, on ne fait pas mieux dans nos entreprises avec tous ces vilains capitalistes que vous détestez ». Donc pour lui le problème n'est pas traité, il reste entier et surtout il est renvoyé à plus tard parce que ces jeunes effectifs vont vieillir et le problème sera toujours là. Il pourrait citer d'autres exemples mais il ne va pas s'éterniser là-dessus. Il pense qu'il faut en finir aussi avec la problématique du travail en régie qui aujourd'hui ne représente pas des sommes importantes donc dire que le niveau du personnel est lié derrière à un travail lourd en régie, soit 400 000 € est aujourd'hui un argument qui ne tient plus tout à fait. Il s'excuse encore car les chiffres sont rébarbatifs, et certains pourraient y voir encore une interprétation personnelle voire malveillante, car Monsieur le Maire trouve son groupe malveillant parfois. Aussi, Il va revenir aux fondamentaux et aux ratios publiés dans le compte administratif. Il s'agit des chiffres de la Municipalité et cette année Monsieur BOYER se réjouit. Ce sont les ratios de la strate à 20 000 habitants donc personne ne peut plus dire qu'ils ne sont pas bons. Pour le ratio n° 2, produit de l'imposition par habitant 663,81 pour COURNON, 550 pour la moyenne de la strate. La ville a une fiscalité 20 % plus lourde que la moyenne des villes comparables. Il dit se réjouir car avec de telles rentrées fiscales, il va donc y avoir un investissement élevé au bénéfice des couronnais. Pour le ratio n° 4, dépenses d'équipement brutes par habitant 151 € et dans les autres villes, non pas 180, 200, 250, non, 300 dans les autres villes. COURNON est à la moitié de ce qui se fait dans la moyenne des villes comparables. En 2015, la ville était à 227 pour 369, et ce n'était pas très différent. Il en vient au ratio n° 7, soit les dépenses de personnel dans les frais de fonctionnement : 60,53 % contre 54,5 % dans les autres villes. Juste pour illustrer, compte tenu de la masse salariale qui est quand même de 13,5 M€ à COURNON, cela représente 6 % d'écart, soit 700 000 € en plus que la moyenne des autres villes. Et enfin en confirmation de ce qu'il avait dit au début de son propos, pour les dépenses brutes par rapport aux recettes de fonctionnement, la ville est à 13,96 % à COURNON contre 22,49 % ailleurs. C'est -à-dire à peine 60 % de la moyenne des autres villes. Il a donc du mal avec la fait de dire que c'est un bon budget. La ville s'achemine vers une fin de mandat, avec comme au début une ville toujours plus écrasée fiscalement puisque les impôts ont encore augmenté, contrairement à ce qui était prévu durant le mandat, une dette qui, bien qu'elle ait été travaillée et il rendra tout à fait justice de ce côté-là, reste tout de même élevée. Il note aussi des frais de fonctionnement qui pour son groupe sont d'une lourdeur écrasante. Il s'adresse à Monsieur BOYER et reconnaît que c'est aussi un héritage du mandat précédent. Il le concède. Il précise qu'il n'a pas cité Monsieur RAGE, et que c'est la Majorité qui a réagi car il était resté très neutre.

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique que cela le fait sourire, même rire.

Monsieur Joël SUGERE veut ajouter quelque chose qui le fera peut-être moins rire, à savoir une Municipalité qui reste sourde à tous les avertissements car cette situation était évidente, prévisible depuis des années et même annoncée largement lors du mandat précédent. Donc son groupe ne peut pas en conscience voter un tel budget et avaliser ainsi la situation de la ville et il aimerait que ceux qui vont voter ce budget lui expliquent pourquoi ces chiffres ne les inquiètent pas. Il parle bien de ces chiffres et pas de généralités. Il est facile de dire « Oui mais à COURNON c'est bien, il y a des activités... ». Les élus vont se rejoindre là-dessus sur les chiffres, il y a des gens ce soir qui vont voter un budget avec des chiffres, ceux qu'il vient de citer et il aimerait savoir en quoi cela ne les perturbe pas. Il voudrait terminer par une petite question à Monsieur BOYER avant de passer la parole à Monsieur RENAUD, l'article 242 de Loi de Finances 2019 est un appel à candidatures pour la mise en place d'un compte financier unique. Ce compte financier unique apparaît quand même très intéressant puisque c'est d'abord pour simplifier tous les processus administratifs et puis cela va permettre de regrouper à la fois le compte administratif et le compte de gestion du comptable public. Il s'agit donc de quelque chose qui va permettre une lisibilité bien plus sympathique des budgets et sa question est toute simple, il veut savoir si COURNON a fait acte de candidature sur ce projet ?

Monsieur Marc BOYER indique qu'il va répondre déjà sur ce point. Il est évident que les services se tiennent aussi bien au courant que lui et ils ont participé déjà à des réunions d'information là-dessus. Bien sûr, de toute façon la loi obligera à y passer donc autant anticiper ces choses-là. La 2^{ème} réponse porte sur les ratios qu'il a voulu citer et il rappelle simplement à Monsieur SUGERE que l'épargne brute ne tient compte uniquement que des dépenses réelles et donc, pour la ville cela fait 1,700 M€ contrairement à ce qui a été dit et lorsqu'il parle de ratio d'équipement, et de 3 M€ d'équipement, il faut rajouter quand même les 1,5 M€ de voirie et la ville sera un peu moins loin des 300.

Monsieur Joël SUGERE veut laisser Monsieur RENAUD apporter la conclusion.

Monsieur Michel RENAUD souligne d'abord la présentation très complète du budget. Il avoue qu'elle est bien faite. Il savait ce qu'il allait avoir, car il y a différentes commissions. Il dit ne pas savoir ce qui se passe dans ces différentes commissions, et beaucoup de conseillers sont quand même heureux de savoir comment cela se passe au niveau de la commune. Il pense que la population qui est là, enfin une petite partie de la population veut savoir comment fonctionne une commune dans le détail. Après les élus jugeront les choses, mais il est important de les présenter et c'est un signe de démocratie. Monsieur BOYER a dit en commission, qu'il avait eu beaucoup de difficultés à établir ce budget. Il veut bien le croire. Depuis des années son groupe s'efforce de montrer les faiblesses de cette gestion et les mesures à prendre d'urgence, mais il n'y a pire sourd que celui qui ne veut entendre et comme a dit Monsieur SUGERE, l'insuffisance d'autofinancement pénalise très fortement les investissements présents et futurs à réaliser pour la ville. Et pourtant à l'heure actuelle, il serait intéressant de faire des emprunts, car l'argent est quasiment donné par les banques. Une personne va voir une banque pour acheter un appartement, et les taux sont à 0,70 %, 0,80 %. Il dit avoir encore lu un article il y a 2 jours où il est précisé que jusqu'au mois de mars-avril il va y avoir encore une baisse de taux. Donc c'est une période exceptionnelle où il faudrait avoir la possibilité d'emprunter pour pouvoir investir. Mais lorsque la Majorité présente un budget comme cela à une banque, la dette reste importante, même si elle baisse. Il note la baisse aussi de l'investissement, et donc la ville emprunte moins comme cela a été dit et les banques auront quelques difficultés à prêter de l'argent si la ville n'a pas une amélioration de l'autofinancement de ses comptes.

La chose est complexe et son groupe a établi un contre-projet qui a été soumis à un cabinet spécialisé pour les aider. Il précise qu'il ne dispose pas des services et qu'il est quand même facile d'avoir des services à disposition et apparemment font un bon travail. Ce cabinet partage leur constat et leurs craintes devant la gestion. Il valide leurs solutions, afin de rétablir un budget mieux équilibré et porteur d'avenir. Donc la priorité est de restaurer l'autofinancement de la commune, de ne pas dépenser plus et il va falloir maintenant affronter les problèmes à venir et aussi cet héritage.

Monsieur Bertrand PASCIUTO lui demande d'attendre que les couronnais aient voté, et de ne pas trop anticiper.

Monsieur Michel RENAUD répond que quelle que soit l'équipe en place, il faudra qu'ils assument l'héritage. Ils auront eu un budget, si c'est l'opposition alors elle assumera, et si ce sont d'autres qui se présentent aussi elle assumera.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise qu'il plaint les couronnais.

Monsieur Michel RENAUD fait observer que les couronnais assument par leurs impôts parce que tout ce que la majorité fait ici, se fait avec les moyens issus de l'imposition. Pendant la mandature, malgré les promesses faites pendant la campagne électorale, la Municipalité a augmenté les impôts d'une façon importante, soit 4 %, et cela a rapporté au moins 4 à 500 000 €. Il avait été promis de ne pas le faire parce que durant la campagne, les équipes avaient dit qu'ils ne voulaient pas le faire. Actuellement de samedi en samedi, un grand nombre de français, beaucoup au mois de novembre-décembre, soit 70 % des français soutenaient les gilets jaunes. Un peu moins maintenant parce qu'il y a beaucoup de violence et cela se transforme, mais un grand nombre de français protestent contre les taxes, les taxes sur l'essence, et cela a commencé par là pétrole, l'essence. Dans les taxes il y a les impôts locaux, ce sont des taxes aussi et les français ont un ras le bol de ces taxes parce que cela touche tout le monde et il va bien falloir trouver des solutions. Alors augmenter les impôts ou augmenter d'autres taxes ? Il s'en reparlera tout à l'heure. Il précise avec un « peu de provocation » que si le Maire lui avait donné la possibilité de projeter des slides, il aurait pu expliquer un peu mieux et plus facilement que des chiffres donnés à la cantonade. Son groupe aurait expliqué un peu mieux un contre-projet, mais cela n'a pas été possible. Il l'avait demandé, et précise que le Maire le lui avait promis dans son bureau, mais il ne l'a jamais fait.

Monsieur Bertrand PASCIUTO répond qu'il n'a jamais rien promis.

Monsieur Michel RENAUD fait remarquer que tel était le cas et que le Maire promet beaucoup. Il l'avait promis, et la mémoire baisse. L'avenir de la ville est lourdement compromis et les marges de manœuvre sont faibles, à la fois par la rigidité des dépenses et par la part importante de personnel titularisé. La majorité a rajeuni les cadres. Elle a mis dans un autre cadre un certain nombre de personnes, ce qui fait baisser le fonctionnement, mais ces jeunes vont vieillir et avec le GVT, rapidement cela va ré-augmenter. Son groupe montrera en temps utiles qu'une autre gestion de la ville est possible et bien entendu comme il y a 6 ans, il s'engagera à ne pas augmenter les impôts, engagement que le Maire avait pris très clairement et qu'il n'a pas respecté parce que les élus ont voté les augmentations d'impôts. Ce n'est pas qu'une décision de Monsieur le Maire ou de Monsieur BOYER. Il ajoute que les élus assumeront.

Monsieur Henri JAVION remercie Monsieur le Maire de lui donner la parole. Il va essayer d'extraire un maximum de chiffres parce qu'il y en a beaucoup qui ont été donnés. Son groupe a pour sa part déjà eu l'occasion de le dire avec force, il dénonce le désengagement de l'État à l'égard des communes et de COURNON en particulier. Il veut que cela paraisse dans le procès-verbal de réunion, et c'est pour cela qu'il évoque la perte de la DSU, la dotation de solidarité urbaine, la perte de la dotation nationale de péréquation, et la baisse ô combien sensible de la dotation globale. Il évoque aussi le peu de participations de l'État aujourd'hui sur les emplois aidés. L'addition de tout sur 1 an fait -800 000 €. Chaque budget de la ville depuis 3 ans se ressemble. Le budget de la commune se situe à la hauteur de 34 814 725 € pour 2019, mais simplement il attire l'attention sur la répartition de ce budget, avec 70 % pour la section de fonctionnement et 30 % pour la section d'investissement. Son groupe a à plusieurs reprises demandé un meilleur équilibre entre les 2 sections, étant entendu qu'il y a beaucoup de demandes pour l'investissement et qu'il est possible de baisser le fonctionnement. La ville a baissé mais elle peut baisser de façon plus significative le budget de fonctionnement surtout eu égard au transfert du personnel à la CAM. Il indique à Monsieur le 1^{er} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole, qu'il faut faire attention à ne pas dépasser 1,2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement de la Métropole car il y aurait des répercussions sur les communes membres dont COURNON. Il ajoute que la suppression certes progressive de la taxe d'habitation remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, d'ailleurs il en sera question tout à l'heure dans le vœu que la majorité a présenté et sur lequel il a eu l'occasion de s'exprimer dans d'autres lieux. Dans le même temps il y a des attentes des habitants, c'est bien évident, sécurité, commerces de proximité, voirie, services à toutes les classes d'âges de la population. Passer à plus de 20 000 habitants demande un ajustement des services municipaux et il observe que l'enveloppe de crédit allouée aux équipements structurants diminue de 2018 à 2019. Alors COURNON est une ville attrayante. Par rapport aux logements sociaux, elle se situe à 21,8 % a dit la presse, et l'obligation de l'État est de 20 % mais il ne se réjouit pas de ces dossiers d'attente. Cela signifie qu'aujourd'hui que beaucoup de concitoyens sont dans une situation de précarité et qu'ils sont nombreux aujourd'hui à demander une amélioration de leurs conditions de vie. En ce qui concerne le logement privé, les chiffres lui paraissent tout à fait normaux pour une commune de cette importance, et renouveler 250 appartements ou maisons, 103 nouvelles constructions, lui paraît tout à fait logique. Il serait peut-être même intéressant qu'il y en ait un peu plus. La commune effectivement a des attraits, et ils sont d'ailleurs tout à fait exprimés par la population lors des rencontres. Bien évidemment il y a les bords de l'Allier, le plan d'eau, des services, des associations qui fonctionnent. Il y a un frein qui reste c'est que pour habiter COURNON aujourd'hui, il faut avoir un certain niveau de vie et puis il y a bien sûr tout ce qui concerne les taxes locales qui ont largement été évoquées. Bien évidemment il ne s'agit pas aujourd'hui d'augmenter les taxes et non plus peut-être d'endetter encore davantage la ville malgré le fait que les taux d'intérêts soient particulièrement bas. Il veut réagir par rapport au CCAS dont il est administrateur et dont la vice-présidente est ici présente, 1 761 000 € sont versés au CCAS, et cela lui paraît tout à fait logique compte tenu des demandes qui sont faites et des différentes difficultés que rencontrent certaines catégories de population. Il amène un certain nombre de services qui sont aujourd'hui utiles et qui sont attendus par la population. Malheureusement beaucoup de gens sont en difficulté, et il constate qu'il y en a de plus en plus et que l'évolution globale c'est que des habitants vont vers une certaine précarité. Là il comprend mal effectivement et il faut faire remonter l'information, sur le fait que soit supprimée la DSU alors que la population se trouve de plus en plus en difficulté. Il va falloir faire quelques suggestions pour ajuster le curseur qui permettrait à la ville de bénéficier de la DSU. La mission locale répond de la même logique, et il y a de plus en plus de jeunes qui sont aujourd'hui en difficulté et la ville se doit d'apporter un soutien à la mission locale.

Alors en résumé, le budget primitif 2019 est un budget qui correspond au précédent, c'est un budget de circonstance. Il y a eu beaucoup de précautions qui ont été prises car il précède effectivement une échéance électorale. Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur la commune, notamment au niveau de dotations de l'État et de l'engagement des autres collectivités, ce budget n'anticipe pas suffisamment les difficultés à venir. C'est pourquoi son groupe demande à nouveau des mesures d'économie car à un moment où les citoyens demandent plus de pouvoir d'achat, il n'est pas envisageable d'augmenter les taxes locales pas plus que d'endetter encore davantage la commune. Son groupe est mobilisé pour que les communes retrouvent plus d'autonomie financière, cela veut dire plus de liberté et de capacité d'initiatives, sujet qu'il abordera dans le cadre du vœu présenté par la Majorité.

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique qu'il n'a pas l'habitude de prendre la parole directement derrière l'Opposition mais au-delà d'un certain nombre d'appréciations, il y a 2 choses qui l'ont un peu surpris. Il semblerait que la ville ne puisse pas emprunter. Or à chaque fois que la ville demande un prêt il y a 3 banques qui viennent et en courant pour prêter. Donc ce n'est pas un problème, et la Municipalité a fait un choix de niveau. Concernant les gilets jaunes, il a lu ce que les couronnais demandent, ceux qui sont venus revendiquer. Sur les 200 à 300 personnes qui sont venues revendiquer, ils demandent la justice sociale, ils ne demandent pas à payer moins d'impôts, mais que Monsieur BOLLORE ou d'autres puissent payer des impôts comme tout le monde. Il cite Madame BETTANCOURT qui ne paie pas impôts alors que chacun sait que dès qu'une personne gagne plus de 1 400 €, alors elle paie des impôts quand elle est seule. Les gens demandent à ce que les contribuables paient des impôts proportionnellement aux moyens qu'ils ont. Il va répondre à Messieurs SUGERE et RENAUD, qui ont un logiciel qui est libéral. La lecture se fait de façon différente, car ils ont une lecture du budget qui est libérale, ce qui est normal car ce sont des libéraux. Il ajoute « Les libéraux c'est la loi du plus fort, c'est ce qu'on appelle le poulailler libre avec un renard libre dans un poulailler libre ». Le libéralisme, c'est la loi du plus fort. Lui est de gauche et il assume être de gauche. Ce n'est pas forcément être encarté politiquement mais c'est avoir une conception des choses. La ville a beaucoup de personnel et il l'assume depuis des années parce que le service public est important. Chacun peut faire des choix. Si l'Opposition veut faire baisser les dépenses de fonctionnement, elle peut confier à SODEXO les repas de la cantine. Alors il est vrai qu'il faudra cacher aux couronnais un certain nombre de choses, comme les dépenses de fonctionnement et de personnel mais à la sortie, cela sera plus cher et moins bon et moins bien fait. La Municipalité a fait le choix d'avoir des fonctionnaires pour faire des travaux en régie. La cantine est en régie, idem pour le ou la réparation des camions avec un atelier, une tôlerie. Même les pompiers viennent demander alors qu'ils ont un contrat avec RENAULT des réparations. Cela vaut aussi pour la Métropole pour les camions des poubelles quand ils sont en panne. Ce sont les fonctionnaires qui le font. Lors d'un vin d'honneur, ce sont les fonctionnaires qui servent mais c'est un choix. Le service public a un coût. Certains font croire aux gens qu'il est possible de faire baisser le nombre de fonctionnaires pour faire baisser les dépenses de fonctionnement. Mais pour cela, il faudra privatiser ou supprimer des services publics. La ville a fait un choix. Le CCAS c'est 1,7 M€ mais avec le transport à la demande à 2 €. La personne prend rendez-vous et un agent vient la chercher. Cela se fait pour des personnes de plus de 60 ans ou des personnes handicapées alors que la privé a un coût prohibitif. La ville a 4 écoles primaires et 5 maternelles, et le transport coûte 350 000 € mais il est gratuit. Les gens paient des impôts, et la ville leur offre une contrepartie. S'il fallait le faire par le privé, les gens ne paieraient pas d'impôts mais ils paieraient un transport scolaire. Donc il faut arrêter de tout opposer. L'Opposition a des lunettes libérales, et c'est son droit. Il comprend tout à fait qu'il n'y ait pas la même approche. Il précise qu'il considère que la ville, non seulement n'est pas endettée, mais que la Majorité a fait baissé cet endettement. La ville a des capacités d'investissement car la Majorité est aussi prudente.

Elle a réussi à faire un certain nombre d'investissements, la Coloc' pour 6 M€, les gymnases pour plus de 3 M€, et tout un tas de choses. Il fera un compte-rendu de mandat à la populationournonnaise pour dire ce que la Municipalité a fait. Ce n'est pas le Maire qui le fait, mais toute une équipe qui est responsable. Il rappelle que pour les impôts, l'Opposition avait dit la même chose en 2008. La Municipalité a augmenté les impôts en 2006. Un de leur collègues qui était sur la même ligne et qui s'appelait Monsieur CHERON fut battu. En 2014, la Majorité avait aussi augmenté les impôts mais lesournonnais ne lui reprochent pas. Certains le reprochent mais le plus souvent c'est parce qu'il n'y a pas de services en face. Les gens demandent des services et service public de qualité, un service public qui rend des services parce qu'il ne faut pas l'oublier, le service public reste quand les gens n'ont plus rien. La ville a fait ce choix-là d'avoir un service public de qualité et il est vrai qu'il coûte un peu cher mais c'est aussi ce qui fait l'attractivité. Il va falloir que les successeurs créent 20 places de crèche, soit 200 000 € de plus au niveau des dépenses de fonctionnement. Il faudra le faire pour avoir des jeunes qui viennent à COURNON, et pour éviter un vieillissement de la population. Il faut créer des services, et cela a un coût. Faire penser aux gens que rien ne coûte cher et qu'il est possible de baisser les impôts est un mensonge. Il assume politiquement ce qu'il a fait. Il pense qu'il a rendu auxournonnais la confiance qu'ils lui avaient donnée, en tenant son programme avec l'équipe. Il va continuer à faire des choses. Il s'était engagé sur le programme à faire 4 repas bio, et l'équipe l'a fait. Il fait tous les mois le point sur son programme et une fois par an avec les élus, en cochant ce sur quoi la liste s'était engagée. A la fin de ce mandat il n'y aura pas grand-chose qui aura été oublié. Donc la Majorité va faire encore des investissements, et des travaux en régie parce que c'est important. La ville continuera à planter des arbres avec des fonctionnaires. Il y a toujours le choix, et il connaît des communes qui le font faire par des entreprises privées, alors que COURNON a des fonctionnaires. Chaque fois que le travail est fait par des fonctionnaires, il est 10 fois mieux réalisé que par le privé. Il donne un dernier exemple pour la crèche, et le Jardin des ptis potes, confié à l'OPHIS, car il a fallu que ce soit les plombiers de la ville qui puissent aller refaire toute l'installation parce qu'elle avait été mal faite, afin d'éviter un conflit. Il fallait accueillir les enfants au mois de septembre donc la ville a fait ce choix-là. Heureusement que la collectivité a des fonctionnaires qui sont là tous les jours pour servir la population. Il dit assumer politiquement qu'il y ait des fonctionnaires à COURNON. La ville fait des travaux en régie, et l'Opposition dit avec ses lunettes libérales qu'il y en a trop. Il leur faudra dire, puisqu'ils sont en campagne électorale depuis quelque temps, comment ils feront des économies. La ville ne coupera pas le chauffage dans les écoles ni dans les crèches, et il faudra continuer à rembourser les emprunts, il faudra payer les fonctionnaires, sauf si la ville décide de fermer des services et de les mettre à disposition du centre de gestion. Il faudra le dire et expliquer la vérité à la population.

Madame Claire JOYEUX indique qu'elle aurait préféré intervenir avant le Maire.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise que ce n'est pas souvent qu'il prend la parole mais là il y a des choses qui le choquent, car les lunettes libérales amènent des milliers de gens dans les rues.

Madame Claire JOYEUX expose que les gouvernements, les présidents changent, au moins de visage. Les politiques budgétaires par contre pas vraiment, et le maître mot en ce moment est plutôt la réduction budgétaire, la réduction des dépenses et surtout, ce que disait le Maire, l'affaiblissement des services publics. C'est l'une de ses grosses inquiétudes. Alors forcément les budgets communaux en pâtissent car tous subissent le caractère contraint des politiques nationales. La ville a aujourd'hui un budget de fonctionnement en baisse de 4,3 % et l'incertitude liée à la suppression de la taxe d'habitation.

Cette année, la ville perd la DSU et la DNP, soit plus de 550 000 €. Pour une fiscalité juste, il faudrait revenir à des dotations de l'État qui correspondent réellement aux missions que la commune assure à sa place, et elle rappelle le nombre de transferts qui n'ont pas été compensés, soit une partie de l'éducation, l'état-civil, la santé, l'accueil des plus précaires etc... La liste serait trop longue. Cet étouffement de l'action des collectivités locales depuis plusieurs décennies a de graves conséquences en termes d'aménagement du territoire et d'offre de services publics de proximité. Et parallèlement, l'État préfère consacrer toujours plus d'argent ou d'exonération aux entreprises et aux plus riches, 70 milliards d'euros de CICE depuis 2013, 5 milliards liés à la suppression de l'ISF, et à cela s'ajoute le montant faramineux de 100 milliards d'évasion fiscale, qui correspond au budget de l'éducation nationale dans son ensemble. La situation est grave et les chiffres sont éloquentes. En France, 12 millions de personnes sont en situation de précarité en 2016. Ce chiffre s'est accru depuis les deux dernières années. Le Maire parlait de chauffage mais justement le nombre de ménages qui se privent de chauffage est en constante augmentation, ce qui n'est évidemment pas sans conséquence sur la détérioration des logements, l'état de salubrité et par voie de fait la santé de ceux qui y habitent. Les prix de l'énergie ont augmenté de 13,5 % depuis 2017 et à la fin de 2018 et le gouvernement annonce une augmentation encore de 6 % en 2019. Comment s'étonner dans ce contexte que des dizaines de milliers de nos concitoyens enfilent des gilets jaunes et occupent des ronds-points pour crier leur colère et exiger une justice ? Pas forcément moins d'impôts mais une justice sociale et une justice fiscale. Les gouvernements qui se succèdent préfèrent laisser les collectivités dans les difficultés en les forçant à renoncer à tout investissement d'ampleur au mépris des besoins des citoyens. Si elle était mauvaise langue, elle ajouterait qu'aucune collectivité n'est En Marche mais que les mettre en difficulté est un bon moyen pour les faire basculer aux prochaines élections municipales. Les dépenses engagées par les collectivités sont gage d'emploi de fonctionnaires donc non délocalisables. Les investissements et les dépenses des collectivités à travers la commande publique représentent une source d'activité importante, voire essentielle pour bon nombre de PME locales et la ville dépense l'argent qu'elle a, soit l'argent des contribuables. Elle en est consciente et ce n'est pas une honte, bien au contraire. Elle doit le faire avec sagesse et mesure mais avec ambition. C'est donc en prenant en compte d'un côté la dure réalité de la contrainte budgétaire et de l'autre l'aspiration au maintien d'une politique de progrès social qu'il faut juger ce budget. S'agissant de la fiscalité, elle partage le fait que la ville ne peut plus augmenter les taux d'imposition communaux pour ne pas alourdir la charge qui pèse sur les ménages. D'aucuns ici trouvent déjà les impôts trop élevés ou la ville trop endettée. Mais ils se gardent bien de dire quelles dépenses ils supprimeraient. La ville n'est pas maîtresse de l'assiette fiscale, elle ne peut choisir d'aller chercher l'argent là où elle le souhaiterait. C'est bien dommage parce qu'il serait sans doute plus juste d'aller voir certains foyers fiscaux couronnais à qui le Président fait grâce de l'ISF pour augmenter leur part d'impôts locaux mais malheureusement cela n'est pas possible. Au vu des besoins en services publics, des nécessaires investissements et de la capacité actuelle de désendettement, du contexte de contrainte budgétaire, vouloir aujourd'hui aller plus loin dans la baisse des impôts ou le remboursement de la dette, tient de l'idéologie et non de la bonne gestion. Dans ce budget, les associations voient un maintien de la part budgétaire qui leur est consacrée même si la ville souhaiterait toujours pouvoir faire plus car elle sait l'apport qu'elles représentent dans la vie locale et le lien social. Le budget du CCAS augmente cette année de 0,7 %, ce qui peut paraître insuffisant et ce qui est insuffisant compte tenu des besoins et des baisses de subventions de l'État mais il s'agit d'un effort important fait par la commune. En ce qui concerne le personnel, elle peut légitimement faire part de ses inquiétudes. La commune n'a plus les moyens de créer des postes, et un certain nombre de départs ne sont pas remplacés alors que la ville a des ambitions en termes de qualité de l'accueil des services et qu'il y a des besoins croissants de la population. Les agents de la collectivité font le maximum pour faire mieux avec moins de moyens, mais la ville atteint la limite de ce qu'elle peut demander et il faudra donc maintenir une très grande vigilance.

En ce qui concerne les investissements, ils sont conformes aux engagements du début de mandat. Il faut toutefois noter le fait que les investissements d'entretien des bâtiments permettent de se maintenir à jour mais la ville n'a pas le potentiel d'investissement supplémentaire qui permettrait d'entamer des travaux générateurs d'économies, générateurs de nouveaux projets etc. Pour conclure, les élus communistes du Front de Gauche approuvent ce budget. Ils l'approuvent parce que si ils souhaitent pouvoir faire plus, ce budget permet de mettre en action la volonté politique et de tenir les engagements autour de l'éducation, de la culture, de la solidarité. Les priorités sont là et elles prennent en compte la réalité de la ville pour répondre au mieux aux urgences actuelles. Mais les élus l'approuvent avec la conscience et l'inquiétude liée à la fin de toute marge de manœuvre locale et au désintéret grandissant de l'État pour les politiques de proximité. Les gouvernements successifs ont fait des choix qui ne sont pas les leurs. Leurs choix et leurs convictions prouvent qu'il est possible de trouver le chemin d'une véritable rupture pour une autre politique. Bien sûr, cela ne suffira pas à compenser cette société d'inégalités violentes dans ces temps de fractures profondes entre les citoyens et politiques. Il faut le répéter car il y a bien d'autres choix politiques possibles et notamment celui d'une société solidaire.

Monsieur Joël SUGERE veut dire un mot parce que le Maire a dit quelque chose qui l'a choqué profondément. Il cite « Les gilets jaunes ne demandent pas d'argent, ils demandent plus de justice sociale ».

Monsieur Bertrand PASCIUTO répond qu'il n'a pas dit ça.

Monsieur Joël SUGERE indique que c'est ce qu'il a entendu.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise qu'ils disaient qu'il fallait moins d'impôts. Il a dit qu'ils demandaient plus de justice sociale.

Monsieur Joël SUGERE indique qu'il ne peut pas laisser le Maire dire cela. Une des premières revendications des gilets jaunes c'est quand même de dire que la vie est difficile, que le 15 du mois les gens ont du mal à remplir le frigo et qu'ils manquent d'argent. Qu'après ils veulent de la justice fiscale, qu'ils demandent que l'État cherche les impôts plus sur les riches, c'est une conséquence. Il veut juste dire un mot à l'intention des collègues, à savoir que l'histoire des libéraux, pas libéraux, des lunettes collectivistes ou libérales ne veut rien dire.

Monsieur Bertrand PASCIUTO conteste ce propos.

Monsieur Joël SUGERE explique qu'il est convaincu comme le Maire de vivre dans une société absolument pourrie qui est en train de marcher droit dans le mur. Il n'y a qu'à regarder effectivement ce qui se passe dans énormément de pays aujourd'hui pour voir que ce n'est plus l'économie qui alimente la société, c'est la société qui doit alimenter l'économie et que les gens souffrent. Donc il a le même constat, mais il peut différer sur des recettes, sur des méthodes etc. Malheureusement, il pense que la société est en train de montrer ses limites et d'arriver à son déclin. Cela ne peut déboucher que sur des choses ou désagréables ou violentes. Les élus peuvent être à 2 côtés de la table différents et faire le même constat. Après ils peuvent se chipoter sur les détails mais il se dit d'accord avec le Maire là-dessus. Mais par contre, il veut réagir car ce que demandent les gens aujourd'hui, c'est de les aider à passer les fins de mois. Quand les collègues du Front de Gauche disent très justement qu'il y a un pourcentage colossal de la France aujourd'hui qui vit en-dessous du minimum de pauvreté, pour ces gens-là, la justice sociale ne va pas leur remplir le frigo.

Ce qu'ils veulent c'est un petit peu d'argent. Que cet argent soit pris ailleurs, ils le veulent bien. Mais il ne faut pas dire que les gens se fichent des taxes, les taxes c'est moins d'argent, et les gens veulent vivre correctement de leur travail. C'est la première revendication.

Monsieur Bertrand PASCIUTO rappelle que la plupart des gens qu'il connaît chez les gilets jaunes demandent une augmentation, et ils ont raison de se battre pour l'augmentation des salaires. Il rappelle que ce n'est pas lui qui le dit. Pourquoi les retraités sont mécontents ? La CSG pour quelqu'un qui gagne 1 200 €, cela fait 27 € par mois, et presque 300 € par an. Le gouvernement ne l'a pas compris. Sur les revendications, il y a des choses qui sont historiques. Sur la plus-value, en 40 ans, la société est passée de 40 pour l'entreprise et 60 pour le salarié à 35 pour le salarié tout de suite et 65 pour l'entreprise. En clair cela veut dire que la plus-value est allée d'abord aux actionnaires plutôt que chez ceux qui travaillent et c'est cela qui fait l'appauvrissement de la société. Pendant un certain nombre d'années il y a eu un accord qui a été passé entre la droite et la gauche avec le conseil national de la résistance qui portait un certain nombre de valeurs. Cela a été abandonné et il le regrette. Cela a commencé à être abandonné par un président qui s'appelait Nicolas SARKOZY qui avait dit qu'il fallait changer et le suivant a fait exactement la même chose et il le regrette. Le 3^{ème} fait pire parce que lui c'est le président des riches et le président d'une classe sociale, d'une caste sociale. Le retour de l'ISF soit 3,5 milliards pourrait permettre d'augmenter un peu les bas salaires. Il se dit d'accord sur le constat de Monsieur SUGERE et il a peur que cela devienne violent. Par contre, il les rencontre, comme Madame POUILLE tous les jours. Avec la ville du CENDRE, il a fallu créer 2 postes de fonctionnaires pour l'épicerie sociale et solidaire malgré le soutien des bénévoles pour la faire fonctionner. Il y a une assistante sociale et une gestionnaire. Il a fallu créer 2 postes de fonctionnaires au foyer-logement pour les repas. Il avait décidé de mutualiser les repas entre l'EHPAD et le foyer-logement, mais les gens qui sont au foyer-logement ne sont pas les mêmes que ceux qui sont à l'EHPAD. Malgré le souhait de faire des économies, la ville est revenue en arrière parce que cela ne correspondait pas à des gens qui paient 900 € par mois pour avoir un certain nombre de repas de qualité. Il assume de créer ces postes. Il faut un certain nombre de fonctionnaires et il défend le service public. Heureusement que la ville a passé l'eau en régie quand il voit le prix de l'eau moyen. Il a voté le budget de l'eau à l'agglomération, qui est à 3,06 € mais il y a des collègues dans l'agglomération qui paient 5,50 €. Les collègues du CENDRE paient 4,50 € alors qu'à COURNON avec une gestion publique, le tarif est à 3,06 €. Il y a des avantages au service public, car cela permet une qualité et d'offrir des choses de qualité que les plus pauvres ne pourraient pas se payer. Il maintient qu'il y aura un grand service public.

Monsieur Henri JAVION veut dire simplement, qu'il s'est également arrêté à certains carrefours ou ronds-points pour rencontrer et discuter avec les gilets jaunes. Il y a diverses revendications, il y a diverses populations. Mais il est vrai que la revendication majeure, c'est bien le pouvoir d'achat, et particulièrement chez les retraités qui en assez de payer une partie de l'addition et qui souhaitent une revalorisation de leur pension et l'indexation de leur pension sur l'inflation dans un premier temps tout au moins. Ils veulent moins de taxes et ils veulent pouvoir vivre pour certains décemment. Mais il n'y a pas que des gens en précarité aux ronds-points, il y a aussi des gens de la classe moyenne qui souhaitent véritablement plus de justice sociale.

Monsieur Bertrand PASCIUTO confirme et propose de passer au vote car il y a encore l'ordre du jour.

- Rapport N° 1 -

FINANCES : REPRISE ANTICIPÉE DES RESTES À RÉALISER ET DES RÉSULTATS AVANT LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Dossier présenté en commission le 06 mars 2019
Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur rappelle que la loi 99-126 du 28 décembre 1999 a introduit, par son article 8, l'article L.2311-5 au Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier prévoit la possibilité d'une reprise anticipée des résultats d'un exercice comptable avant le vote du Compte Administratif de ce même exercice, ainsi que des restes à réaliser.

Cette reprise anticipée ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier, date de clôture de la journée complémentaire, et le 31 mars de l'exercice suivant.

Si la collectivité choisit de reprendre les résultats par anticipation, cette reprise doit se faire en une seule fois et en totalité.

Les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du Compte Administratif. S'ils présentent des différences avec la délibération de reprise anticipée, la régularisation interviendra lors de la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **autorise** la reprise des restes à réaliser et des résultats par anticipation, aussi bien pour le budget Ville que pour les budgets annexes : Camping, Cinéma, Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale, Transports, ZAC du Palavezy, Production d'électricité et ZAC République.

=====

- Rapport N° 2 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2019 – VILLE / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 06 mars 2019
Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2019 de la Ville et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2018 ainsi que les reports sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

DÉTAIL	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	7 169 027,32	24 243 480,00
Reports 2018	1 282 145,00	
Résultat antérieur reporté	2 120 272,68	
TOTAL DÉPENSES	10 571 445,00	24 243 480,00
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	7 168 715,00	22 408 664,62
Reports 2018	1 491 730,00	
Résultat antérieur reporté		1 834 815,38
Part du résultat 2018 affectée	1 911 000,00	
TOTAL RECETTES	10 571 445,00	24 243 480,00

Le budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes, reports 2018 inclus, aux montants suivants :

xSection d'investissement :	10 571 445,00 €
xSection de fonctionnement :	24 243 480,00 €

Le rapporteur présente en outre les annexes au budget primitif 2019, en particulier celles relatives aux subventions allouées aux associations, les cotisations et participations communales 2019 à divers syndicats, associations et établissements publics.

Après délibération et à la MAJORITÉ (25 voix pour, 6 contre), le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2019 du Budget Ville, assorti de ses annexes.

=====

- Rapport N° 3 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2019 – CAMPING MUNICIPAL / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 06 mars 2019

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2019 du Camping Municipal et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2018 ainsi que les reports sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'EXPLOITATION
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	364 400,00	510 902,00
Reports 2018	74 500,00	
Résultat antérieur reporté		61 598,00
TOTAL DÉPENSES	438 900,00	572 500,00
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	363 013,00	572 500,00
Reports 2018	50 000,00	
Résultat antérieur reporté	25 887,00	
TOTAL RECETTES	438 900,00	572 500,00

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2019 du Camping Municipal qui s'équilibre, reports 2018 inclus, aux montants suivants :

- **Section d'investissement : 438 900,00 € (HT)**

- **Section d'exploitation : 572 500,00 € (HT)**

=====

- Rapport N° 4 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2019 – CINÉMA MUNICIPAL / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 06 mars 2019

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2019 du Cinéma Municipal et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2018 sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	101 085,00	453 620,00
Reports 2018	41 470,00	
Résultat antérieur reporté	2 459,00	
TOTAL DÉPENSES	145 014,00	453 620,00
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	105 014,00	404 815,00
Reports 2018	40 000,00	
Résultat antérieur reporté		48 805,00
TOTAL RECETTES	145 014,00	453 620,00

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2019 du Cinéma Municipal qui s'équilibre aux montants suivants :
 - **Section d'investissement : 145 014,00 € (HT)**
 - **Section de fonctionnement : 453 620,00 € (HT)**

- Rapport N° 5 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2019 – COMPLEXE D'ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES DE L'ASTRAGALE / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 06 mars 2019

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2019 du Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2018 ainsi que les reports sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	94 800,00	169 703,00
TOTAL DÉPENSES	94 800,00	169 703,00
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	70 910,00	161 300,00
Résultat antérieur reporté	59 161,00	8 403,00
TOTAL RECETTES	130 071,00	169 703,00

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2019 du Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale comme suit :
 - **Section d'investissement : excédentaire avec 130 071,00 € en recettes et 94 800,00 € en dépenses (HT)**
 - **Section de fonctionnement : équilibrée à hauteur de 169 703,00 € (HT).**

=====

- Rapport N° 6 -
FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2019 – SERVICE DES TRANSPORTS / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 06 mars 2019
Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2019 du Service des Transports et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2018 sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	96 821,00	380 903,00
TOTAL DÉPENSES	96 821,00	380 903,00
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	70 000,00	363 010,00
Résultat antérieur reporté	26 821,00	17 893,00
TOTAL RECETTES	96 821,00	380 903,00

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2019 du Service des Transports qui s'équilibre aux montants suivants :
 - **Section d'investissement : 96 821,00 € (HT)**
 - **Section de fonctionnement : 380 903,00 € (HT)**

=====

- Rapport N° 7 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2019 – ZAC DU PALAVEZY / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 06 mars 2019

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2019 de la ZAC du Palavezy et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2018 sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	1 100 660,00	764 000,00
TOTAL DÉPENSES	1 100 660,00	764 000,00
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	500 000,00	764 000,00
Résultat antérieur reporté	600 660,00	
TOTAL RECETTES	1 100 660,00	764 000,00

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2019 de la ZAC du Palavezy qui s'équilibre aux montants suivants :
 - **Section d'investissement : 1 100 660,00 € (HT)**
 - **Section de fonctionnement : 764 000,00 € (HT)**

=====

- Rapport N° 8 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2019 – PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 06 mars 2019

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2019 Production d'électricité et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2018 sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'EXPLOITATION
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	12 150,00	19 013,00
TOTAL DÉPENSES	12 150,00	19 013,00
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	12 530,00	13 000,00
Résultat antérieur reporté	14 922,00	6 013,00
TOTAL RECETTES	27 452,00	19 013,00

Après délibération et à la MAJORITÉ (26 voix pour, 4 contre, 1 abstention), le Conseil Municipal :

- adopte le budget primitif 2019 de Production d'électricité comme suit :
 - Section d'investissement : excédentaire avec 27 452,00 € en recettes et 12 150,00 € en dépenses (HT),
 - Section d'exploitation : équilibrée à hauteur de 19 013,00 € (HT).

=====

- Rapport N° 9 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2019 – ZAC RÉPUBLIQUE / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 06 mars 2019

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2019 de la ZAC République et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2018 sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	560 870,00	637 170,00
Résultat antérieur reporté	55 064,00	
TOTAL DÉPENSES	615 934,00	637 170,00
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	615 934,00	637 170,00
TOTAL RECETTES	615 934,00	637 170,00

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2019 de la ZAC République qui s'équilibre aux montants suivants :
 - **Section d'investissement : 615 934,00 € (HT)**
 - **Section de fonctionnement : 637 170,00 € (HT)**

=====

- Rapport N° 10 -

FINANCES : EMPRUNTS 2019 – BUDGETS VILLE, CAMPING, CINÉMA ET ZAC RÉPUBLIQUE

Dossier présenté en commission le 06 mars 2019

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur porte à la connaissance de l'assemblée les programmes d'investissement inscrits aux budgets Ville, Camping, Cinéma et ZAC République et indique le montant de l'enveloppe d'emprunts nécessaire à l'équilibre de ces budgets.

Considérant la capacité d'autofinancement qui a pu être dégagée sur ces budgets, l'enveloppe d'emprunts, tenant compte des inscriptions de l'exercice, s'élève globalement, hors reports, à 2 985 533 € et se décompose comme suit :

x Budget Ville :	2 115 065 €
x Budget Camping :	236 100 €
x Budget Cinéma :	18 434 €
x Budget ZAC République :	615 934 €

Pour information, les reports de crédits consacrés à l'emprunt se répartissent comme suit :

xBudget Ville :	800 000 €
xBudget Camping :	50 000 €
xBudget Cinéma :	40 000 €

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **approuve** l'enveloppe d'emprunts pour l'exercice 2019, nécessaire à l'équilibre des budgets Ville, Camping, Cinéma et ZAC République, hors restes à réaliser, pour un montant global de 2 985 533 €.

=====

- Rapport N° 11 -

FINANCES : IMPÔTS LOCAUX 2019 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Dossier présenté en commission le 06 mars 2019

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur rappelle à l'assemblée les taux d'imposition appliqués dans les rôles des contributions directes en 2018 :

- taxe d'habitation	21,45 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	24,05 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	149,21 %

Considérant que pour l'année 2019 :

1/ - Les bases d'imposition prévisionnelles sont estimées à :

- taxe d'habitation	28 700 737,00 €
- taxe foncière sur les propriétés bâties	29 354 682,00 €
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	119 892,00 €

2/ - Le produit fiscal de référence, calculé avec les taux indiqués ci-dessus, s'élève à :

- taxe d'habitation	6 156 308,00 €
- taxe foncière sur les propriétés bâties	7 059 801,00 €
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	178 891,00 €

3/ - Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 13 395 000,00 €, déduction faite des allocations compensatrices versées par l'État au titre des taxes d'habitation et foncières pour un montant estimé à 550 000,00 €, se répartissant de la manière suivante :

- taxe d'habitation :	500 000,00 €
- taxes foncières :	50 000,00 €

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

• **adopte**, pour l'année 2019, les taux d'imposition identiques à l'an dernier, fixés à :

- taxe d'habitation :	21,45 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	24,05 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	149,21 %

=====

- Rapport N° 12 -

FINANCES : ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – BUDGET VILLE

Dossier présenté en commission le 06 mars 2019

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur informe l'assemblée délibérante que le receveur municipal, malgré les différentes poursuites et démarches engagées, n'a pu effectuer le recouvrement de plusieurs titres émis au cours des exercices 2016 à 2018.

Il demande, en conséquence, les admissions en non-valeur suivantes :

Budget Ville	Objet	Montant
Admissions en non-valeur	Accueil périscolaire	33,54 €
	Centre d'animations municipal	7,79 €
	Restauration scolaire	48,96 €
	Foncier	6,20 €

Monsieur Marc BOYER précise qu'à partir du moment où le trésorier a fait toutes les démarches nécessaires pour recouvrer les dettes que les gens ne peuvent pas honorer, il demande à la ville de les passer en produits irrécouvrables. C'est le cas par exemple pour de l'accueil périscolaire pour 33,54 €, pour le centre d'animations municipal pour 7,79 €, la restauration scolaire pour 48,96 € et le foncier pour 6,20 €.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur l'admission en non-valeur des sommes mentionnées ci-dessus pour le budget Ville.

=====

- Rapport N° 13 -

FINANCES : PRISE EN CHARGE DES ANNULATIONS ET ADMISSIONS EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE – ADOPTION DE LA CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLE

Dossier présenté en commission le 06 mars 2019

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que, par délibération du 27 mai 2016 validée par arrêté préfectoral n°16-01667 du 26 juillet 2016, la Communauté d'Agglomération, devenue depuis Métropole, a pris la compétence « eau et assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2017.

A ce jour, il convient de définir les modalités de prise en charge des annulations et admissions en non valeur des titres de recettes émis par la commune, préalablement à l'exercice effectif de la compétence par Clermont Auvergne Métropole, période de gestion transitoire comprise.

Dans un souci de simplification, eu égard notamment au régime fiscal applicable à ce secteur d'activités, Clermont Auvergne Métropole propose, par délibération du 5 octobre 2018, de prendre à sa charge les annulations/réductions et admissions en non valeur des factures d'eau et d'assainissement émises par la commune jusqu'au 31 août 2017 et donc de supporter les éventuelles pertes de recettes liées.

Dans ce dispositif, la commune n'a aucune opération budgétaire et comptable à effectuer mais s'engage à fournir à la Métropole toutes les informations nécessaires à la prise en charge sollicitée.

Les titres ayant toutefois été émis au nom de la commune exerçant alors la compétence pour son compte puis pour celui de la communauté, il est nécessaire de conventionner avec cette dernière afin de fixer les modalités précises, notamment comptables, d'une telle prise en charge.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention, *dont le projet est joint à la présente délibération.*

Monsieur Marc BOYER rappelle que la régie de l'eau a été transférée à la Métropole, qui a décidé avec les délégués qui y siègent que les créances qui seraient irrécouvrables et qui dateraient d'avant le transfert vers la Métropole, la Métropole de prendre à sa charge toutes ces dettes qui ne pourraient pas être recouvrées. Cela évitera des actes administratifs trop compliqués, et la Métropole demande dans ce cas-là de passer une convention pour une prise en charge de ces annulations et admissions en non-valeur de ces titres d'eau et assainissement qui pourraient se produire.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise qu'il n'est même pas sûr qu'il y en ait.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **approuve** la prise en charge par Clermont Auvergne Métropole des annulations et admissions en non valeur des titres de recettes d'eau et d'assainissement émis par la commune jusqu'au 31 août 2017 ;
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention qui interviendra avec Clermont Auvergne Métropole, fixant les modalités de cette prise en charge.

=====

- Rapport N° 14 -

FINANCES : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 1ER FÉVRIER 2019

Dossier présenté en commission le 06 mars 2019

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur rappelle que dans le cadre de la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017, laquelle est devenue Métropole au 1^{er} janvier 2018, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a procédé à une réévaluation des charges transférées.

Après un travail commun des 21 communes membres et des services de la Métropole, la CLECT s'est réunie le 1^{er} février 2019 afin d'arrêter la valorisation des charges transférées et des attributions de compensation qui en découlent.

Dès lors, chaque commune concernée doit maintenant délibérer de manière concordante avec le conseil métropolitain afin de valider la valorisation individuelle de son attribution de compensation, avec une part en fonctionnement et éventuellement une part en investissement.

Concernant plus particulièrement la commune de COURNON-D'Auvergne, aucune modification n'a été apportée aux chiffres approuvés en 2017, qui sont par ailleurs appelés ci-dessous :

x	Dépenses de fonctionnement transférées :	1 840 790 €
x	Dépenses d'investissement transférées :	1 254 451 €
x	Part des dépenses d'investissement comptabilisée au titre de l'attribution de compensation d'investissement, à savoir 40 % de 1 254 451 €, soit :	501 781 €

Il convient, dans ces conditions, que le Conseil Municipal se prononce sur ce rapport joint à la présente délibération.

Monsieur Marc BOYER indique qu'il y a eu fin février une revue de l'ensemble des charges qui ont été transférées entre les communes de la Métropole. Après une année de fonctionnement, il y a toujours un décalage dans certaines communes qui a été effectué, donc il a fallu que chacune des communes et la Métropole vérifient bien les montants des transferts de charges de manière à ce que les incidences financières et les rapports entre ces différentes entités soient correctes. Pour la commune de Cournon, il n'y a pas eu 1 € à revoir, donc l'état des lieux qui avait été fait avait été bien fait, ce qui n'a pas été le cas de toutes les communes.

Il y a d'ailleurs dans les délibérations un tableau qui résume un peu l'ensemble des ajustements qui ont été nécessaires entre ces communes et la Métropole. Le Conseil ne peut que se féliciter du travail qui a été accompli par les services finances et autres de la commune de COURNON puisque c'est quand même la 2^{ème} commune en chiffres budgétaires et celle-ci n'a absolument pas été retoquée. Donc il faut tout simplement acter que les transferts de charges et les attributions nouvelles de compensation sont exactement ce qu'elles avaient été lors de l'exercice précédent.

Monsieur Bertrand PASCIUTO regrette de ne pas pouvoir le projeter mais la page 6 de la convention présente pour les villes les variations de l'ACF. COURNON est à 0, et il y a des communes de même taille qui sont à 576 000. Il ne les cite pas, mais ce ne sont pas des communes qui sont de la même couleur politique. Il n'y a plus beaucoup de villes de gauche mais au moins celles de gauche, sur ce tableau ont fait le travail honnêtement et par des fonctionnaires.

Monsieur Marc BOYER veut encore une fois remercier les services. Les fonctionnaires n'ont pas uniquement travaillé sur les transferts à la Métropole, car ils ont également travaillé sur le budget qui a été présenté et qui a été assez compliqué, il le reconnaît, à faire.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise que les rapports 14 et la 15 vont ensemble.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **approuve** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Métropole du 1^{er} février 2019.

=====

- Rapport N° 15 -

FINANCES : APPROBATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PRÉVISIONNELLES POUR 2019

Dossier présenté en commission le 06 mars 2019

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur informe ses collègues qu'après l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), il convient d'approuver les montants prévisionnels des attributions de compensation 2019 de la Ville de COURNON-D'Auvergne, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Compte tenu de la réévaluation proposée par la CLECT et considérant que les montants approuvés en 2017 n'appellent aucune correction, les chiffres suivants sont arrêtés :

- x Attribution de compensation de fonctionnement versée par la Métropole : 1 491 555 €
- x (compte d'imputation 73211)

- x Attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole : 501 781 €
- x (compte d'imputation 2046)

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **approuve** les montants prévisionnels des attributions de compensation 2019 de la Ville de COURNON-D'AUVERGNE.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Rapport N° 16 -

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : RACHAT À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)-SMAF AUVERGNE DE PARCELLES À DÉSTOCKER

Dossier étudié en commission le 4 mars 2019

Rapporteur : Monsieur François RAGE

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que l'Établissement Public Foncier (EPF)-Smaf Auvergne a acquis pour le compte de la commune de COURNON-D'AUVERGNE, plusieurs parcelles depuis 10 ans ou plus. De ce fait, le portage financier de ces dernières étant arrivé à son terme, il convient de procéder à un déstockage.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- | | |
|---|---|
| - terrain cadastré section AW n° 128, | d'une superficie de 67 m ² , au lieu-dit « Les Praclios », |
| - terrain cadastré section AY n° 90, | d'une superficie de 266 m ² , au lieu-dit « Les Praclios », |
| - bien cadastré section BS n° 99, | d'une superficie de 300 m ² , sis 19 avenue du Pont, |
| - bien cadastré section BS n° 570, | d'une superficie de 281 m ² , sis 1 et 3 avenue de la Liberté, |
| - bien cadastré section BS n° 16, | d'une superficie de 620 m ² , sis 13 avenue de la Liberté, |
| - bien cadastré section BV n° 152, | d'une superficie de 152 m ² , sis 11 place de la Mairie, |
| - terrain cadastré section BA n° 17, | d'une superficie de 205 m ² , sis avenue de Lempdes, |
| - bien cadastré section BY n° 50, | d'une superficie de 419 m ² , sis 8 avenue du Midi, |
| - bien cadastré section BY n° 51, | d'une superficie de 385 m ² , sis 6 avenue du Midi, |
| - bien cadastré section BL n° 3 et 356, | d'une superficie totale de 2 625 m ² , sis boulevard Pasteur, |
| - bien cadastré section BX n° 441, | d'une superficie de 732 m ² , sis avenue de la Libération. |

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de racheter lesdits immeubles afin de régulariser leur situation, étant précisé que ces transactions seront réalisées par acte administratif, établi par l'EPF-Smaf Auvergne.

Le prix de cession hors TVA s'élève à 1 392 629,14 € (dont 561,57 € de frais de procédure et travaux). Sur ce montant s'ajoutent des frais d'actualisation pour 349,79 € dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2019, ainsi qu'une TVA sur marge de 70,88 € et une TVA sur prix total de 66,73 €, soit un prix de cession, TTC de 1 393 116,54 €.

Le rapporteur précise que la commune a déjà réglé à l'EPF-Smaf Auvergne la somme de 1 390 354,90 € au titre des participations (2018 incluses). Dans ces conditions, le restant dû s'élève au montant de 2 761,64 € TTC.

Monsieur François RAGE souligne que ses deux prochaines délibérations seront très rapides, contrairement à la troisième et dernière, relative au PDU, qui sera un peu plus longue. Aussi, il précise qu'il va essayer de trouver un équilibre entre le fait de donner suffisamment d'informations et de rester correct sur le temps imparti. Abordant la première délibération, il informe ses collègues que l'EPF-Smaf ayant changé de directeur il y a quelques mois, la nouvelle direction a notamment pris conscience, lorsqu'elle s'est emparée des dossiers, qu'une grande partie des biens achetés par cet établissement et qui, une fois payés par les collectivités auraient dû revenir à celles-ci, ne l'a pas été. Aussi, il est nécessaire de prendre une délibération afin de racheter à l'établissement public foncier l'ensemble des parcelles à déstocker. Il ajoute qu'en fait, il s'agit d'une grosse opération de déstockage qui ne coûte quasiment rien, dès lors que ces parcelles ont déjà été payées. Cela étant, l'EPF en étant encore propriétaire, il convient maintenant qu'elles deviennent officiellement propriété de la commune. Monsieur RAGE conclut en précisant que même si c'est purement technique, ces dossiers datant de 10 à 15 ans, doivent être régularisés.

Monsieur Bertrand PASCIUTO ajoute que c'est à ce moment là où ces parcelles sont intégrées financièrement en plus et en moins dans les opérations d'ordre, comme expliqué précédemment.

Monsieur François RAGE confirme ce propos et mentionne que ce n'est que de la technique.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur le rachat, par acte administratif, à l'EPF-Smaf Auvergne, des parcelles précitées dans le cadre de sa politique de déstockage ;
- **accepte** les modalités de paiement exposées ci-dessus ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure ;
- **désigne** Monsieur François RAGE, Adjoint au Maire, comme signataire de l'acte administratif.

=====

- Rapport N° 17 -

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : ACQUISITION AMIABLE PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)-SMAF AUVERGNE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE COURNON-D'Auvergne DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BC N° 68 SITUÉE AVENUE DE L'ALLIER

Dossier étudié en commission le 4 mars 2019

Rapporteur : Monsieur François RAGE

Le rapporteur rappelle que par délibération du 30 janvier dernier, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention d'opération d'ensemble avec l'Établissement Public Foncier (EPF)-Smaf Auvergne portant sur des secteurs stratégiques de la commune de COURNON-D'Auvergne, à savoir la Zone d'Aménagement Concerté République, l'îlot Liberté-Foirail, le secteur du collège Marc Bloch et le secteur du Centre Technique Municipal.

S'agissant de ce dernier secteur, la société VÉOLIA souhaite vendre sa propriété cadastrée section BC n° 68, située avenue de l'Allier, d'une superficie de 1 768 m², dans le cadre du déménagement de son activité.

De plus, il convient de préciser que cette parcelle est incluse dans l'emplacement réservé n° 35 du Plan Local d'Urbanisme révisé, ayant pour objectif la création d'un espace public.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'EPF-Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable, pour le compte de la commune de COURNON-D'AUVERGNE, la parcelle précitée constituée d'un ensemble immobilier comprenant des locaux techniques industriels, des bureaux et un logement.

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ce bien réalisée par le service des Domaines dans son avis en date du 14 janvier 2019.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal devra s'engager à :

- x assurer une surveillance des biens acquis et prévenir l'EPF-Smaf Auvergne de toutes dégradations, occupations ou autres dont il aurait connaissance.
- x ne pas faire usage des biens ni entreprendre aucun travaux sans y avoir été autorisé par convention de l'EPF-Smaf Auvergne, préalablement approuvée par une délibération du Conseil Municipal et sur présentation d'une attestation justifiant d'une assurance pour les biens bâtis ;
- x ne pas louer lesdits biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF-Smaf Auvergne ; en cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage dans le patrimoine, les loyers seront perçus par l'EPF-Smaf Auvergne qui établira un bilan de gestion annuel :
 - * *si le solde est créditeur : l'EPF-Smaf Auvergne le remboursera à la commune,*
 - * *si le solde est débiteur : la commune remboursera ce montant à l'EPF-Smaf Auvergne.*
- x faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des immeubles par l'EPF-Smaf Auvergne à la commune et notamment au remboursement :
 - * *de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition jusqu'à la revente, selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Établissement, à savoir en douze annuités, au taux de 0 % pour tout immeuble bâti ou non bâti ayant fait l'objet d'une convention d'ensemble signée le 13 mars 2019 ;*
 - * *de la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF-Smaf Auvergne.*

La revente dudit bien interviendra avant affectation définitive au projet d'urbanisme défini dans la convention d'opération d'ensemble et au plus tard, à la fin de la durée de portage de 12 ans.

Monsieur François RAGE relève que cette délibération, certes moins technique, est en cohérence avec ce que la Municipalité essaie d'organiser depuis longtemps. Il s'agit de demander à l'EPF d'acquérir à l'amiable une parcelle particulièrement intéressante, aujourd'hui détenue par l'entreprise VEOLIA, qui se trouve vers les ateliers municipaux. Il attire l'attention de ses collègues sur le fait que cette acquisition représente incontestablement une valeur symbolique qui réjouira certaines personnes telles que Monsieur ARNAL ou lui-même d'ailleurs. Il rappelle que sur ce secteur, une fois la parcelle VEOLIA acquise, ainsi que celle appartenant aux transports GIRON en cours de négociation, l'ensemble du foncier partant de Simply Auchan jusqu'au bord de l'Allier sera la propriété de la Ville et pourra ainsi être aménagé avec un concours d'architecte.

Monsieur Bertrand PASCIUTO déclare être très satisfait et ajoute que cela lui rappelle 2007.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **autorise** l'EPF-Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable, la parcelle cadastrée section BC n° 68, sise avenue de l'Allier, d'une superficie de 1 768 m², étant précisé que cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ce bien réalisée par le service des Domaines dans son avis en date du 14 janvier 2019.

- Rapport N° 18 -

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : RÉVISION DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU) – ARRÊT DU PROJET PAR LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN (SMTC) DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE / AVIS DE LA COMMUNE DE COURNON-D'AUVERGNE

Dossier étudié en commission le 4 mars 2019

Rapporteur : Monsieur François RAGE

Monsieur François RAGE souligne qu'il va essayer de faire suffisamment précis pour garder du sens, sans que ce soit trop long et trop rébarbatif.

En guide d'introduction, Monsieur RAGE se propose de préciser un peu le cadre de ce qu'est le PDU. Il relève que lorsqu'on parle du PDU, on dit toujours que c'est un document stratégique, mais pourquoi est-ce un document stratégique ? Il souhaite en exposer les raisons. En premier lieu, ce document va s'imposer à bien d'autres et notamment au futur PLUI. En second lieu, ce document va s'inscrire dans la durée, avec des orientations pour après 2030, d'où une réelle longue durée et des inflexions politiques qui vont prendre du temps. En troisième lieu, ce document est multi-partenarial, faisant notamment appel aux communes, à la Métropole, au SMTC, au Grand Clermont, aux entreprises. Enfin, ce document touche à des droits fondamentaux et plus spécifiquement deux. Il cite le premier qu'est le droit à la mobilité. Aujourd'hui, selon lui, c'est un droit fondamental que la puissance publique doit pouvoir assumer, ce droit de pouvoir se déplacer quel que soit l'endroit où l'on habite, quelle que soit la situation sociale ou physique. Il relève par ailleurs que les gilets jaunes évoqués précédemment, ont exprimé et revendiqué ce droit. Évoquant le second droit fondamental, il considère que les personnes et surtout les enfants, doivent pouvoir demain, vivre dans un environnement sain et pour cela, il est nécessaire de mettre en œuvre tout un travail autour du développement durable et de l'environnement. Il estime que c'est un droit fondamental que chaque élu doit pouvoir prendre en compte.

Monsieur RAGE met l'accent sur le fait que ce document stratégique propose à ce jour, en termes d'esprit, une nouvelle répartition de l'espace public. Il relève que l'espace public dans lequel nous vivons aujourd'hui est un espace qui a été construit dans les années 70, autour de la voiture, dès lors qu'il s'agissait d'une époque où celle-ci était reine et où l'essence ne coûtait pas cher. Aujourd'hui, il fait observer que l'on est sur un autre logiciel et que dans ces conditions, il convient de repenser l'espace public en le partageant mieux, notamment entre les voitures, les piétons, les vélos etc. Monsieur RAGE précise que ce document stratégique, élaboré par le SMTC qui en a la responsabilité juridique, est présenté devant chaque commune afin que chacun puisse donner son avis, objet de la présente délibération.

Il souligne que lorsqu'on parle d'un projet à 15 ans, il faut, selon lui, savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on veut aller. Aussi, afin que les élus puissent mesurer où en est la situation à ce jour, il porte à la connaissance de ses collègues que ce document a tout d'abord été construit à partir d'un diagnostic d'où ont été extraits deux à trois éléments.

Il projette une diapositive où apparaissent des éléments relatifs à la Ville de COURNON-D'AUVERGNE et se propose de commenter ces chiffres-clés qui ressortent d'une grande enquête, coûtant fort cher souligne-t-il, dénommée « les enquêtes origine/déplacement ». Il ajoute que cette enquête date de 2012, pouvant signifier que certaines données ont pu évoluer depuis. Le premier chiffre indique que l'on passe en moyenne 54 minutes par jour à se déplacer, alors qu'à COURNON 61 minutes, soit légèrement plus long car se situant un peu plus loin. Le second chiffre précise qu'en moyenne, on effectue 4 déplacements par jour et par personne dont 2/3 en voiture et peu de différence pour COURNON avec 3,9. Le troisième chiffre montre qu'en moyenne, chaque foyer possède 1,4 véhicule, alors qu'à COURNON 1,45. A ce sujet, il relève qu'il se bat avec Monsieur le Maire afin qu'il y ait suffisamment de parkings qui soient intégrés aux constructions nouvelles. Le quatrième chiffre indique que la voiture assure 80 % du trajet domicile/travail. Concernant cette donnée, Monsieur RAGE précise que c'est particulièrement sur ce trajet domicile/travail que les services et les élus travaillent. Enfin, le dernier chiffre fait ressortir qu'en moyenne, un trajet fait 14,5 kilomètres par jour et par personne à CLERMONT, 22 kilomètres dans l'agglomération et COURNON ne fait pas loin de 25 kilomètres, étant précisé que la commune est un peu en limite de l'agglomération. Voilà, selon Monsieur RAGE, le constat réalisé et les éléments les plus percutants.

Il évoque ensuite la démarche concertée. Ayant la chance de présider le SMTC, il indique qu'il ne voulait surtout pas et ajoute qu'il est à bonne école, que le PDU soit un document qui ne soit construit que par des experts à travers des colloques. Selon lui, dans ce monde de la mobilité, cela n'avait de sens que si l'on s'appuyait sur la vraie vie des personnes et c'est ainsi qu'ont été organisées en 2016 « les rencontres citoyennes de la mobilité ». Monsieur RAGE porte à la connaissance de ses collègues que plus de 600 questionnaires ont été récoltés et 5 000 personnes touchées. Il souligne qu'il a été procédé à quelque chose qui ne s'était jamais fait, à savoir un tirage au sort sur les listes électorales. Il explique qu'à COURNON, les personnes tirées au sort, ont reçu une lettre du Maire les conviant à des réunions publiques et ajoute que 400 participants sont venus, ce qu'il considère comme de grands moments. Monsieur RAGE évoque également les comités de partenaires et les séminaires grand public où a également participé son collègue Monsieur ARNAL. Il cite enfin les 15 débats mobiles qui consistaient à faire déplacer un bus dans les quartiers afin de rencontrer la population. Il précise que pendant ces rencontres citoyennes, 22 propositions ont été faites, dont certaines ont servi à encadrer les objectifs du PDU.

Une fois cette concertation réalisée, Monsieur RAGE indique que des axes stratégiques ont été définis, tournant autour de cinq priorités qu'il se propose d'évoquer. La 1^{ère} priorité dont il a parlé tout à l'heure, est la mobilité pour tous. Il considère que quels que soient l'endroit où l'on habite, la situation sociale ou physique, toute personne doit avoir droit à une mobilité. La 2^{ème} priorité est une mobilité durable. Concernant celle-ci, il relève que ce sont les éléments qui peuvent être pris en compte dans le cadre de l'organisation du SMTC. Il cite à titre d'exemple l'achat des bus où le SMTC est désormais tenu d'intégrer le fait que ceux-ci doivent provoquer le moins possible de pollution. Par ailleurs, il fait observer que lorsque le SMTC organise, en termes de stratégie, un réseau, et que des propositions de mobilité sont faites aux citoyens, celui-ci a pour objectif premier de diminuer le nombre de voitures, permettant ainsi de participer à une mobilité durable. Il rappelle, concernant les personnes qui vont au travail le matin, que sur 100 voitures qui passent, seulement 2 ont plus d'une personne dans l'habitacle et souligne que ce sont de vrais chiffres. Aussi, selon Monsieur RAGE, si l'on arrive à influencer cette tendance et à procéder à des modifications, on agit aussi sur la mobilité durable. La 3^{ème} priorité est la mobilité éducative. Il met en évidence le fait qu'en termes de mobilité, des changements de comportement s'imposent, lesquels passent par l'éducation et notamment en direction des plus jeunes. C'est ainsi que des interventions ont lieu en milieu scolaire, à savoir dans les écoles, collèges et lycées.

Par ailleurs, des interventions visant à accompagner ces changements de comportement, sont également réalisées en direction de divers publics et particulièrement ceux qui sont un peu réfractaires aux questions de mobilité, ou avec des situations sociales compliquées ou encore qui ne sont pas lecteurs. La 4^{ème} priorité est la mobilité au service du développement territorial. Monsieur RAGE souligne qu'à chaque fois qu'une entreprise ou collectivité a un projet de développement, une création de commerce, une création d'emploi, il convient qu'au cœur de ses réflexions, les questions de mobilité soient déjà intégrées. Cela étant, il fait remarquer que les collectivités et notamment Clermont Auvergne Métropole, peuvent balayer devant leur porte. A cet égard, il cite la décision prise il y a dix ans par la Métropole, d'installer le dojo à CEYRAT, alors qu'aucun bus ne passe à cet endroit. Il relève que ce sont des situations qui ne sont pas traitées et qu'il faut gérer après. Monsieur RAGE cite également l'exemple d'une municipalité qui a décidé de construire un écoquartier dans lequel les bus ne peuvent pas circuler, la voie n'étant pas assez large. Après avoir rassuré ses collègues sur le fait qu'il ne s'agit pas de COURNON, il souligne que cette commune n'a pas intégré cet aspect de mobilité au départ et qu'il est difficile voire impossible de changer maintenant. Aussi, Monsieur l'Adjoint met l'accent sur le fait qu'à chaque fois, il est nécessaire que les élus placent au centre de leurs réflexions, les questions de mobilité. Monsieur RAGE évoque la dernière priorité ayant trait aux questions d'intermodalités, de gestion d'interfaces et de fluidité. Il explique qu'il s'agit de travailler sur les questions telles que « comment je peux passer d'un mode de transport à un autre ? », « comment je peux dans les moments d'attente, dans les parkings relais, trouver des services comme une buanderie, un café, etc, qui vont ainsi diminuer mon temps d'attente ? ».

Après les axes stratégiques du PDU, Monsieur RAGE aborde les chiffres. En effet, s'il considère qu'il est bien de faire un plan, d'annoncer des choses, d'être dans le verbe et dans le discours, il convient à un moment donné, d'évaluer ces données et de se fixer des chiffres. Il souligne qu'à ce jour, quatre moyens de déplacement sont relevés, à savoir la voiture, le piéton, le bus et le vélo. Il informe ses collègues que dans le ressort territorial, soit les 21 communes de la Métropole, 61 % des déplacements sont en voiture, 30 % à pied, 7 % en bus et 2 % en vélo, tout en faisant remarquer que les chiffres concernant COURNON sont supérieurs, notamment sur la voiture. Il indique que l'objectif sur le ressort territorial est de descendre à 50 % pour la voiture, tout en convenant que le nombre de trajets va augmenter puisque la population s'agrandit, ce qui signifie davantage de personnes qui vont se déplacer. Même si c'est ambitieux, il précise que l'objectif serait qu'au maximum un trajet sur deux se fasse en voiture et que la part du vélo passe de 2 % à 5 %, ce qui peut paraître anodin alors qu'il s'agit tout de même d'un travail considérable. Cela étant, Monsieur RAGE estime que ces objectifs certes ambitieux, peuvent être malgré tout, simples à atteindre. Il considère qu'à ce jour, si chacun marchait ou prenait son vélo lorsque c'est possible une fois dans la semaine, au lieu de prendre sa voiture, les objectifs pourraient être atteints. Il suffit, selon lui, de modifier ses comportements et ajoute qu'outre les futurs jeunes conducteurs, chacun peut être concerné dans la mise en œuvre de ce PDU.

Monsieur RAGE présente ensuite le plan d'actions. Il informe ses collègues qu'un scénario appelé scénario régulateur a été élaboré, lequel contient deux axes principaux, à savoir d'une part, l'amélioration des services existants et d'autre part, la promotion de nouveaux services tels que les plans piétons, l'autopartage, la voiture partagée, les zones à faible émission etc. Il ajoute que ce plan d'actions est décliné en 24 fiches actions dont 2 dédiées au suivi et à l'évaluation du PDU. Il souligne qu'un comité de suivi composé de nombreux partenaires et acteurs va être mis en place, afin de mesurer ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire. A cet égard, il rappelle que le précédent PDU qui ne disposait pas d'un tel comité, a obtenu des résultats relativement décevants. Monsieur RAGE aborde rapidement la présentation des actions. Il cite tout d'abord la politique globale de stationnement qui est, selon lui, un des leviers les plus importants pour faire changer les comportements et qui a le plus de résultats.

Après avoir rappelé que 94 % du temps de vie d'une voiture est à l'arrêt, il considère que la question du stationnement est importante et ajoute que plus les conditions du stationnement sont encadrées et plus les personnes sont incitées à ne pas utiliser leur voiture. A ce sujet, il cite l'exemple du Conseil Départemental avec qui un plan de mobilité vient d'être passé. En effet, il explique qu'il s'agit d'accompagner une structure, qu'elle soit privée ou publique, à organiser ses mobilités au profit de tous. Ainsi, le Conseil Départemental vient de décider que toutes les places du parking souterrain qui se trouve au siège, ne seraient plus ouvertes aux salariés qui sont sur le ressort territorial, c'est-à-dire ceux qui ont accès aux tram etc.. De ce fait, les personnes qui ne pourront plus se garer, seront incitées à prendre le bus ou le tramway. Il fait remarquer qu'il est également envisagé de ramener les gens sur les parkings existants afin qu'il y ait une plus grande fluidité du stationnement en ville et que les commerces puissent encore plus bénéficier de facilités d'accès. Voilà, selon lui, ce qu'est la politique globale de stationnement. Après avoir énuméré les autres actions, à savoir la révision du schéma de voirie, le partage de l'espace public, la restructuration du réseau de transport urbain, la promotion des plans de mobilité, la création d'une zone à faible émission et la réalisation du schéma cyclable, Monsieur RAGE se propose de les détailler. Concernant l'approche globale du stationnement dont il a parlé précédemment, il s'agit d'une stratégie globale de stationnement permettant notamment de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville, de diminuer le nombre de places sur la voie publique afin d'inciter un report vers les parkings en ouvrage ou les parkings-relais quand cela est nécessaire. Concernant l'amélioration du partage, de la sécurité et de la qualité de l'espace public, il s'agit de rééquilibrer le partage de l'espace public. Si aujourd'hui l'espace public est conçu pour la voiture, demain il doit être également conçu pour les piétons, les vélos, etc. et pour ce faire, un taux maximal d'occupation de la voiture sera donné. Afin d'être concret, Monsieur RAGE cite à titre d'exemple le projet de la ZAC République qui doit être affiné et retravaillé avec les élus. En effet, outre des contraintes archéologiques, et des contraintes de fluidité, de verdure, etc, celui-ci se verra imposer également une contrainte de taux maximal d'occupation de la voiture dans l'espace public. Il redit que cette contrainte, qui sera différente selon les projets, sera imposée afin que ceux-ci puissent être acceptés dans le cadre de leur plan d'aménagement. Il aborde ensuite le schéma de voirie. Il précise qu'un nouveau partage de l'espace public ne veut pas dire faire la chasse à la voiture, mais lui trouver sa juste place et pouvoir aussi lui faciliter ses déplacements. Monsieur RAGE relève que dans ce schéma de voirie, se trouve notamment le pont sur l'Allier qui est inscrit en fiche-action dans le cadre de ce PDU. A cet égard, il souligne qu'étant aux manettes, il a tout particulièrement veillé à ce que le pont sur l'Allier soit inscrit dans le document stratégique, ce qui renforce un peu plus ce dossier, étant entendu qu'il est également inscrit au SCOT. Même si ce n'est peut-être pas suffisant, il fait observer que si ce pont sur l'Allier n'apparaissait pas dans ces documents, il ne pourrait pas être réalisé. Monsieur RAGE poursuit les actions principales avec un élément qui lui tient particulièrement à cœur, à savoir la restructuration du réseau de transport urbain, lequel va être amélioré afin qu'en 2025, il soit complètement repensé autour de quatre lignes fortes. Concernant celles-ci, il y a tout d'abord la ligne A de tramway qui existe déjà et dont il a été vérifié la viabilité au-delà de 2030 avec des experts envoyés du Ministère. En second lieu, vont être rajoutées deux autres lignes fortes, à savoir la ligne B et la ligne C en bus à haut niveau de service. Enfin, une ligne D sera mise en service plus tard. Revenant sur la ligne C, il porte à la connaissance de ses collègues que cette dernière arrivera à COURNON-D'Auvergne en site propre, avec un cadencement identique à celui du tram. Monsieur RAGE attire l'attention des membres du Conseil Municipal sur le fait qu'il s'agit d'un atout considérable pour la Ville de COURNON-D'Auvergne. En effet, il souligne que l'objectif en 2025 est de relier la place de la République à la place de Jaude en 30 minutes et ajoute que le jour où celui-ci sera atteint, le SMTC sera compétitif par rapport à la voiture. Il considère qu'à ce moment-là, les personnes auront tout intérêt à utiliser le bus, surtout lorsqu'il se présentera toutes les dix minutes.

Quant à la ligne B, celle-ci reliera l'aéroport, la gare et le centre-ville de CLERMONT-FERRAND de la même façon, avec un cadencement, un confort et une qualité de service à la hauteur de ceux d'un tramway. De plus, il mentionne le fait que ces bus ne pollueront pas ou presque pas, dès lors qu'ils seront électriques ou hydrogènes. Monsieur RAGE poursuit la présentation des actions avec les plans de mobilité. Il explique qu'il s'agit d'accompagner les entreprises et les administrations à travailler sur les questions de mobilité de leur personnel. Il continue avec le schéma cyclable métropolitain qui consiste en la mise en œuvre d'un réseau d'infrastructures cyclables en dix ans, de 365 kilomètres, composé de linéaires aménagés et hiérarchisés. Après avoir précisé qu'un service spécifique à la Métropole travaille sur ce dossier, il fait observer qu'environ 30 millions d'euros sont investis avec la création d'arceaux de stationnement et d'un jalonnement. Il ajoute qu'à ce jour, un engouement s'est développé pour le vélo et cite à titre d'exemple les abonnements C.VELO qui ont augmenté de 1 000 % en dix mois puisque les abonnés sont passés de 1 000 à 10 000 en l'espace de huit mois. Il fait remarquer que si PARIS a un certain engouement pour la trottinette, CLERMONT-FERRAND privilégie le vélo et relève qu'il s'agit d'une dimension qu'il convient de prendre en compte. Enfin, il cite la création d'une zone à faible émission qui concerne principalement la Ville de CLERMONT-FERRAND.

Après la présentation des principales actions, Monsieur RAGE aborde le coût global du projet fixé sur 11 ans. Il indique que 27 millions d'euros seront destinés au schéma cyclable. Quant aux lignes B et C, 240 millions d'euros seront investis pour que demain, l'environnement soit respecté, sans pollution, et que les personnes puissent ainsi vivre mieux, moins stressés et avec une meilleure qualité de vie. Monsieur RAGE fait observer que si ces choix ont bien évidemment un coût, une Métropole qui n'irait pas dans ce sens-là, serait une Métropole en déclin dans les années à venir, non attractive et dans laquelle il n'y aurait aucun plaisir à vivre. Enfin, il précise que 100 millions d'euros sont consacrés à la voirie et au stationnement spécifiques PDU.

Monsieur RAGE termine sa présentation en évoquant le planning. Il précise que cette délibération présentée aujourd'hui en Conseil Municipal, est passée en conseil métropolitain le 15 février dernier. Il informe ses collègues que l'enquête publique aura lieu du 15 avril au 17 mai et que deux permanences seront assurées en Mairie de COURNON par le commissaire-enquêteur. S'il ne connaît pas les dates exactes, il se propose de les envoyer aux élus intéressés. Enfin, il indique que le rapport de la commission d'enquête interviendra en 2019 avec une approbation du projet, modifié si c'est nécessaire, à l'été 2019, pour ensuite s'imposer à tous pour les onze ans à venir.

En conclusion, Monsieur RAGE déclare qu'il s'agit d'un projet vraiment essentiel pour le devenir de la Métropole. Après avoir souligné la forte implication des élusournonnais dans ce document, il relève que leurs orientations politiques en direction du développement durable, d'une meilleure solidarité et du droit à la mobilité ont été retenues. Après avoir avoué à ses collègues être particulièrement fier, il déclare être content d'avoir présenté ce PDU.

Monsieur Bertrand PASCIUTO remercie Monsieur RAGE et rappelle que les deux élusournonnais qui siègent au sein du SMTC sont Messieurs RAGE Président et ARNAL Président de la T2C, étant précisé que la commune n'a droit qu'à deux sièges. Il relève par ailleurs qu'il attendait ce dossier depuis longtemps et rappelle qu'il s'est battu pendant 20 ans contre les clermontois et notamment le précédent Maire de CLERMONT-FERRAND, pour que le transport lourd arrive enfin à COURNON-D'Auvergne, avec un vrai schéma. Il déclare savoir que maintenant, ce transport lourd risque de passer à 95 % par la Grande Halle, dans la mesure où ce sera un des parkings de délestage de l'entrée de la ville et qu'il sera ainsi possible de le prendre pour rentrer dans COURNON. Aussi, Monsieur PASCIUTO tient à féliciter ses collègues qui ont enfin réussi à ouvrir ce transport à COURNON, après vingt ans de bataille contre le clermontois-clermontisme. Monsieur le Maire redit qu'il s'est toujours battu avec son collègue Flavien NEUVY pour que le tramway ou le transport lourd aille de CEBAZAT à COURNON.

Il considère qu'il est en effet important que ce réseau de transport urbain dépasse les frontières de la Ville de CLERMONT et devienne un vrai outil métropolitain. Monsieur le Maire rappelle également qu'il s'est battu il y a une dizaine d'années, avec son collègue Hervé PRONONCE, pour obtenir la ligne 34 qui est la seule qui existe en étoile dans l'agglomération. Il précise que cette ligne part du lycée en direction de la gare du CENDRE, ce qui permet aux enfants de pouvoir échanger. Il ajoute que cette ligne passe maintenant par LEMPDES pour aller chercher les chômeurs.

Après avoir redit qu'il est fort content de ce PDU, Monsieur PASCIUTO souligne qu'il va falloir de l'argent pour le réaliser et ajoute que ce ne sont pas les cournonnais qui vont payer les 240 millions d'euros nécessaires, mais la totalité des communes de l'agglomération. A ce sujet, il tient à rappeler qu'il a combattu longuement pour demander une enquête auprès d'experts-comptables car les vingt communes de l'agglomération dont COURNON, ont payé 80 millions d'euros d'investissement qui auraient dû être payés par la Ville de CLERMONT-FERRAND.

Il tient à féliciter une nouvelle fois Monsieur ARNAL qui a une longue expérience et Monsieur RAGE pour ce qu'il amène à COURNON, estimant qu'il s'agit là, pour une fois, d'un vrai transport intercommunal. Cela prouve, selon Monsieur le Maire, que ses élus ont de réelles capacités et notamment Monsieur RAGE qui, relève-t-il, a les compétences pour réaliser un certain nombre de choses, quoi qu'en pensent certains. Faisant observer que Monsieur RAGE n'a eu que deux mandats de vice-président au sein de l'agglomération, Monsieur le Maire considère qu'il est toujours compliqué de se faire entendre lorsqu'on est nouvellement élu dans une structure. Monsieur PASCIUTO souligne en effet, qu'il faut être dans le circuit pendant plusieurs années pour arriver à avoir de l'influence et ajoute que lorsque lui-même ou son collègue Hervé PRONONCE sollicite quelque chose, c'est bien plus entendu que quand qu'il s'agit d'un nouveau Maire.

S'adressant à l'Opposition à laquelle il déclare « il faut bien critiquer ce PDU », il propose de lui laisser la parole et ajoute « faites donc le jeu de Monsieur BRENAS à CLERMONT-FERRAND, continuez, soyez un petit peu moins cournonnais »..

Monsieur Michel RENAUD, s'adressant à Monsieur le Maire, l'informe qu'il va être et resté cournonnais. Après avoir souligné qu'il s'agissait d'une belle présentation, Monsieur RENAUD fait observer que ce PDU l'intéresse beaucoup. Il relève qu'il a déjà assisté à sa présentation en conseil communautaire, ce qui lui a laissé le temps de réfléchir sur ce dossier et regrette cependant de n'avoir pas vu certains plans ce soir. Selon Monsieur RENAUD, ce PDU aurait dû faire l'objet d'une présentation beaucoup plus large car il estime que les cournonnais vont se poser quelques questions et notamment « où vont passer les bus ? ». Quant à lui, il tient à dire qu'après avoir réfléchi, il ne voit pas tout à fait dans COURNON jusqu'où peut-on mettre un site propre et déclare, dans ces conditions, s'interroger là-dessus, même s'il est sûr qu'on lui apportera des réponses techniques. Par ailleurs, après avoir souligné qu'on lui avait dit que c'était de l'égoïsme cournonnais et il le confirme, Monsieur RENAUD se pose une autre question, à savoir « qui va payer ? ». Certes, s'il constate que le tramway a changé complètement CLERMONT qui est devenue une belle ville, agréable, avec un beau tram, Monsieur RENAUD considère cependant qu'il ne faut pas oublier que celui-ci a été payé par l'agglomération de CLERMONT et notamment les entreprises, y compris les entreprises cournonnaises qui n'ont pourtant jamais vu le tram, ni même une rame, étant pourtant sur pneus. Il ajoute que le tramway va même disparaître dans la mesure où ce genre de tram ne se fait plus.

Monsieur Olivier ARNAL lui précise que ce sera dans vingt ans.

Monsieur Michel RENAUD en convient peut-être, mais demande à Monsieur ARNAL de ne pas le couper, tout en ajoutant que ce dernier aura le loisir de répondre ensuite. Après avoir fait remarquer qu'il n'a pas donné de date, Monsieur RENAUD redit que le tram va disparaître et qu'il ne sera pas remplacé. Il ajoute que les entreprises cournonnaises paient encore pour celui-ci et qu'il existe une taxe de transport qui était de 1,8 % du chiffre d'affaires de chaque entreprise.

Monsieur Bertrand PASCUIUTO intervient pour préciser qu'il s'agit de la masse salariale, ce qui, relève-t-il, n'est pas la même chose.

Monsieur Olivier ARNAL ajoute que ce sont pour les entreprises qui ont plus de 11 salariés.

Monsieur Michel RENAUD fait connaître qu'il en fait partie avec son association. Il poursuit en expliquant que le pourcentage est passé de 1,8 à 2 pour ce projet et tient à cet égard à remercier Monsieur RAGE qui a soutenu cette augmentation de 11 % de taxes, juste au moment où les Français demandaient à en avoir moins. Estimant qu'on pourrait lui répondre « ce sont les entreprises qui paient, ce n'est pas grave », Monsieur RENAUD met en évidence le fait que quand les entreprises paient, ce sont également les employés quelque part, qui paient. Aussi, il souhaite savoir si le fait de faire des transports en site propre dans CLERMONT-FERRAND va être payé par les cournonnais une nouvelle fois, considérant que ce site propre va bénéficier à la Ville de CLERMONT. S'il trouve que c'est tant mieux pour les clermontois, il n'en est pas de même à COURNON si les cournonnais ne bénéficient pas du cadencement qui est nécessaire sur un site propre.

Monsieur Olivier ARNAL réagit.

Monsieur Michel RENAUD réagit.

Monsieur Bertrand PASCUIUTO réclame un peu de calme.

Monsieur Michel RENAUD demande s'il peut poser des questions ?

Monsieur Olivier ARNAL intervient et déclare qu'il faut arrêter de raconter des bêtises.

Monsieur Bertrand PASCUIUTO ajoute que c'est le niveau qui veut ça.

Monsieur Olivier ARNAL en convient et trouve cela infernal.

Monsieur Michel RENAUD déclare « vous n'avez aucun respect pour les personnes », remercie et décide de quitter la salle.

Monsieur Bertrand PASCUIUTO lui dit que ce n'est rien.

Monsieur Michel RENAUD déclare à nouveau « vous n'avez aucun respect pour les gens ».

Monsieur Bertrand PASCUIUTO lui demande de continuer à poser ses questions.

Monsieur Olivier ARNAL souhaite intervenir.

Monsieur Bertrand PASCUIUTO demande un peu de silence.

Monsieur Olivier ARNAL commence à intervenir sur la polémique.

Monsieur Joël SUGERE, s'adressant à Monsieur ARNAL, lui fait remarquer qu'il n'a pas la parole.

Monsieur Olivier ARNAL, en réponse, lui indique que c'est le Maire qui donne la parole et non pas lui.

Monsieur Joël SUGERE fait observer que le Maire n'interrompt pas les orateurs.

Monsieur Bertrand PASCUIUTO relève qu'il n'a interrompu personne.

Monsieur Joël SUGERE souligne que Monsieur ARNAL n'a pas changé et qu'il est dans l'habitude bonne tradition.

Monsieur Olivier ARNAL intervient et demande à Monsieur SUGERE d'arrêter. Il considère que l'Opposition agit de la sorte à chaque fois qu'elle est en difficulté et trouve tout de même malheureux de pousser à ce point la polémique politique dès lors qu'elle est en campagne électorale.

Monsieur Joël SUGERE fait observer que son groupe pose des questions et que Monsieur ARNAL n'a même pas la politesse de les écouter.

Messieurs RENAUD et SUGERE quittent la séance de Conseil Municipal.

Monsieur Olivier ARNAL intervient pour préciser d'une part, que ce qui vient d'être présenté est à destination des couronnais et d'autre part, qu'il s'agit d'un dossier extrêmement important que l'Opposition fait semblant de minorer. Selon Monsieur ARNAL, le groupe de Monsieur RENAUD feint de croire qu'à COURNON, le site propre ne se fera pas. Pourtant, il souligne que celui-ci est déjà étudié pour arriver jusqu'à la place Gardet et que dans ces conditions, il se fera. En effet, Monsieur ARNAL considère que pour être compétitif par rapport à la voiture, il est nécessaire que le transport en commun soit en site propre et ajoute que d'aller de la place Gardet à la place de Jaude en moins de 30 minutes, pourra conditionner les automobilistes, ce qui est, selon lui, tout l'enjeu de ce problème. Aussi, Monsieur ARNAL met l'accent sur le fait que ce projet va bien au-delà de cette basse politique politicienne qui consiste à dire que cette ligne en site propre ne se fera qu'à CLERMONT-FERRAND et non pas à COURNON-D'AUVERGNE. Cela étant, si effectivement une deuxième ligne de tram a failli se faire à CLERMONT, laquelle ne serait pas sortie des frontières de la ville, Monsieur ARNAL informe ses collègues, qu'avec son collègue François RAGE, ils ont œuvré pour arracher à la place, cette ligne en site propre qui va irriguer 5 ou 6 communes sur les 21 de l'agglomération. Aussi, selon Monsieur ARNAL, il s'agit de saisir la valeur et l'impact de ce projet et de le faire réussir parce qu'aujourd'hui, il convient de le construire même si pas mal de choses sont acquises. Monsieur ARNAL affirme que cette ligne en site propre va desservir la Grande Halle et qu'elle n'aura aucun problème pour traverser la plaine de Sarliève. Il affirme également que ce bus à haut niveau de service arrivera bien jusqu'à la place Gardet, étant précisé qu'il montera par l'avenue du Midi pour redescendre par l'avenue de la Libération ou peut-être le contraire, ceci étant le travail des techniciens, ingénieurs et des bureaux d'études. Revenant sur les propos concernant les entreprises, s'il convient que celles-ci paient, il tient à dire que les usagers également paient puisque cela rapporte 15 millions par an au SMTC, lequel peut se permettre de construire.

Cela étant, il porte à la connaissance de ses collègues qu'une rencontre a eu lieu avec les entreprises et notamment les plus grandes de l'agglomération qui ont déclaré « si vous faites ce que vous êtes en train de proposer, nous sommes partants pour accepter l'augmentation du VT ». Monsieur ARNAL met en évidence le fait qu'avant de décider, les entreprises ont été consultées, lesquelles ont donné leur approbation. Aussi, selon Monsieur ARNAL, les entreprises attendent maintenant la réalisation du projet. Enfin, en conclusion, Monsieur l'Adjoint aux travaux relève que ce projet mérite mieux que de la politique politicienne de bas niveau qui consiste tout simplement à développer des arguments de campagne électorale et considère que c'est minable.

Monsieur Bertrand PASCIUTO, après avoir regretté cet incident, souligne qu'effectivement la période est propice à la campagne électorale et considère que l'Opposition ne veut pas entendre un certain nombre de choses. Il tient à redire qu'il est, pour sa part, content d'avoir cette ligne de transport. Par ailleurs, s'il peut comprendre que certains élus, ne siégeant pas dans les structures de l'agglomération, ne soient pas au courant des dossiers et veuillent poser des questions, Monsieur le Maire fait observer que tel n'est pas le cas de Monsieur RENAUD qui a été destinataire de la totalité du PDU. Aussi, Monsieur PASCIUTO conçoit que les élus qui ont travaillé sur ce dossier soient en colère lorsque Monsieur RENAUD fait l'étonné, à moins, souligne-t-il, que celui-ci n'ait pas lu ce dossier qui est pourtant complet.

Monsieur Henri JAVION considère qu'il s'agit là, d'un dossier effectivement important pour le devenir de la commune. Il estime que l'organisation des transports lourds sur l'agglomération clermontoise aurait mérité effectivement une présentation plus détaillée. Cela étant, il fait observer que Monsieur ARNAL a apporté des informations complémentaires qui montrent bien quel est le sens de l'étude et quels seront les éventuels aboutissements. Pour autant, il convient que les élus puissent se poser un certain nombre de questions sur le financement dès lors qu'il va s'étaler sur plusieurs années et être relativement conséquent. Par ailleurs, s'adressant au Président du SMTC, il souhaite savoir si quelque chose de nouveau va se réaliser par rapport à la liaison LEMPDES, COURNON-D'Auvergne, PONT-DU-CHATEAU.

Monsieur François RAGE répond qu'à ce jour, existe déjà une ligne LEMPDES-COURNON qui ne fonctionne pas tous les jours, mais qui est à destination des gens qui vont à Pôle-Emploi. Monsieur RAGE explique que le SMTC s'est engagé sur la restructuration du réseau, à savoir que lorsque la ligne en site propre sera en service, il sera procédé à la reconstruction complète du réseau et notamment la desserte Est « LEMPDES/PONT-DU-CHATEAU ». En effet, concernant cette desserte, il fait remarquer qu'actuellement aucun bus ne circule le dimanche et précise que le cadencement n'est pas élevé dans la mesure où les bus passent au milieu de LEMPDES, ce qui prend du temps. Aussi, il porte à la connaissance de ses collègues que cette liaison sera repensée avec notamment des liens avec COURNON. Cela étant, il indique que des lignes existent déjà pour se rendre au lycée par exemple et ajoute que tout le monde a d'ailleurs le droit d'emprunter ces lignes scolaires. En conclusion, Monsieur RAGE souligne qu'il va être procédé à une restructuration complète du réseau et qu'il s'agit là d'un énorme chantier. A ce sujet, il informe ses collègues que la première réunion du conseil exécutif composé de l'ensemble des 21 Maires, le Président de la T2C, le Vice-Président chargé des finances, le Président du SMTC, ainsi que 4 ou 5 personnes et le cabinet d'études, aura lieu vendredi matin à 10 heures.

Monsieur Bertrand PASCIUTO précise qu'exceptionnellement, il ne sera pas présent. Il propose de passer au vote de cette délibération.

Le rapporteur informe les membres de l'assemblée délibérante que par délibération en date du 29 septembre 2011, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC) a engagé la démarche de révision du Plan de Déplacements Urbains approuvé le 7 juillet 2011.

Il rappelle également que le Plan de Déplacements Urbains (PDU) « détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité ».

Au-delà des obligations réglementaires prévues par la loi, le SMTC a fait le choix d'une démarche partenariale en associant au projet les acteurs institutionnels, les partenaires et la population. La concertation sur la mobilité a démarré dès 2014 avec les « rencontres citoyennes de la mobilité » et la démarche « Libre comme l'R » (15 débats mobiles, 5 ateliers, plus de 5 000 personnes rencontrées).

En 2016, la concertation sur la révision du PDU s'est poursuivie avec la création de deux instances de participation :

- x le comité des partenaires, composé d'acteurs institutionnels,
- x les séminaires « grand public » rassemblant des habitants du ressort territorial du SMTC, tirés au sort sur listes électorales.

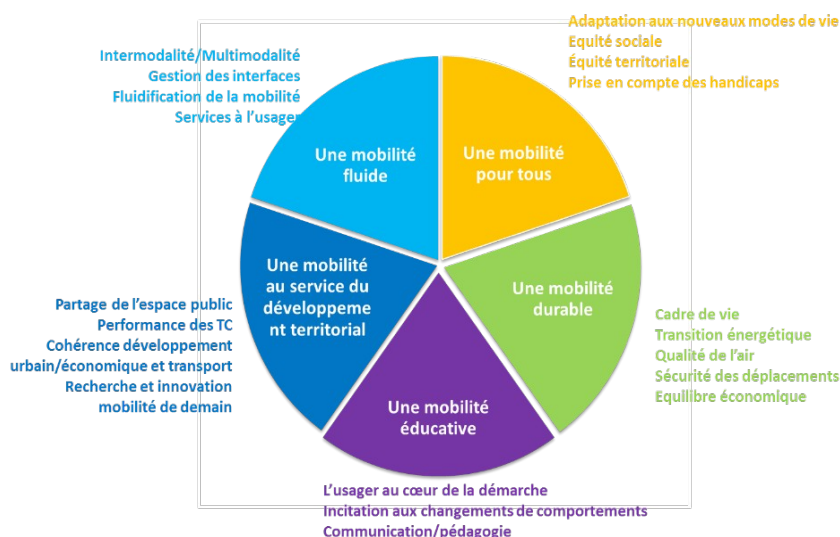
Enfin, deux supports de concertation en ligne ont été mis à disposition du public, à savoir ConsultVox et une Newsletter PDU numérique bimestrielle.

La révision du PDU a été organisée en quatre étapes :

- **Phase 1 : Élaboration du diagnostic**
Après le bilan du précédent PDU et un état des lieux, différents scénarios sont élaborés.
- **Phase 2 : Définition d'une stratégie d'atteinte des objectifs**
Ces scénarios sont comparés et confrontés pour définir le scénario retenu pour l'élaboration du PDU.
- **Phase 3 : Conception du projet de PDU et arrêt par le SMTC**
A partir du scénario retenu, le plan d'actions est élaboré et complété par un rapport environnemental. Le projet de PDU est arrêté par l'autorité organisatrice de transport.
- **Phase 4 : Consultations obligatoires et adoption du PDU**
Les partenaires publics et la population sont amenés à se prononcer sur le PDU. Sur la base de ces avis, des modifications peuvent être apportées, avant approbation définitive du PDU.

Après trois années d'études et de concertation, le conseil syndical du SMTC-AC s'est réuni le 6 décembre 2018 pour arrêter le projet de Plan de Déplacements Urbains.

Le diagnostic mené en phase 1 a permis de faire ressortir les grands enjeux en matière de mobilité pour l'agglomération clermontoise. Pour répondre à ces enjeux, cinq axes stratégiques ont été retenus :



Au regard des résultats de l'enquête « déplacement du Grand-Clermont 2012 », l'objectif est de porter à l'horizon 2030, la part des écomobilités :

- x de 39 % à 50 % à l'échelle globale du territoire du SMTC ;
- x de 54 % à 63 % à l'échelle de la Ville de CLERMONT-FERRAND.

Pour atteindre ces résultats, le scénario retenu dit "régulateur" prévoit une intervention de la puissance publique centrée sur le développement des services actuels de mobilité, ainsi que sur l'encadrement (régulation, incitation, promotion) des nouveaux services de mobilité.

Le volet « orientations et plan d'actions » du projet de PDU s'organise autour de cinq grands axes stratégiques et 24 fiches actions.

Les actions phares sont les suivantes :

- x Adopter une approche globale du stationnement (voiture particulière et poids-lourds) afin de redistribuer l'espace public entre tous les modes de déplacement et de renforcer l'attractivité des diverses centralités, et notamment du centre-ville de CLERMONT-FERRAND.
- x Réviser le schéma de voirie (plan de circulation) afin de réduire les vitesses et l'espace dédié à la voiture au profit des modes actifs (vélos et piétons), tout en renforçant la sécurité des déplacements. Cette action se concrétisera notamment par la poursuite des études de maillage complémentaires inscrites au SCOT, avec en particulier le nouveau pont sur l'Allier et le contournement sud-est de l'agglomération.
- x Améliorer le partage, la sécurité et la qualité de l'espace public.
- x Restructurer le réseau de transport urbain autour d'un réseau armature Transport Commun en Site Propre (TCSP) de quatre lignes fortes, avec l'aménagement des lignes B et C à l'horizon 2025.
- x Créer des Zones à Faibles Émissions (ZFE).
- x Mettre en œuvre le schéma cyclable métropolitain basé sur un réseau d'infrastructures cyclables de 365 kilomètres composé de linéaires aménagés et hiérarchisés.
- x Faire des plans de mobilité (Plan de Déplacements d'Entreprise) un outil majeur pour initier une évolution des comportements dans les déplacements domicile-travail des salariés.

D'un point de vue financier, le coût des actions est estimé 380 millions d'euros sur les 11 années de mise en œuvre du PDU.

Conformément aux dispositions de l'article L.1214-15 du Code des transports, le présent projet de plan, une fois arrêté par délibération du conseil syndical du SMTC, est transmis pour avis aux communes membres, au Département du Puy-de-Dôme, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à l'État.

Assorti de ces avis, il sera ensuite soumis à une enquête publique du 15 avril au 16 mai 2019 avant d'être adopté par le conseil syndical.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU), tel qu'arrêté par le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **émet un avis favorable** sur le projet de Plan de Déplacements Urbains 2020-2030 du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

TRAVAUX – EAU ET ASSAINISSEMENT – TRANSPORTS

- Rapport N° 19 -

TRAVAUX : DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE COURNON-D'Auvergne POUR LA CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION DU GYMNASE RAYMOND BOISSET SIS BOULEVARD LOUIS DE BROGLIE À COURNON-D'Auvergne – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dossier étudié en commission le 5 mars 2019

Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur expose aux membres du Conseil Municipal que le gymnase Raymond Boisset est insuffisamment équipé de locaux pour accueillir ses différents utilisateurs dans le cadre de leurs activités. En effet, les jeunes du pôle espoir handball ligue AURA, les sections sportives handball du lycée René Descartes, les élèves et professeurs d'EPS de ce même lycée et enfin, les adhérents de l'association sportive « Handball Club Cournon-d'Auvergne » (HCCA), ne disposent pas de salles de réunion, de réception, de travail ou de repli en cas de mauvais temps.

Dans ces conditions, il apparaît nécessaire de construire une extension du gymnase Raymond Boisset sis boulevard Louis de Broglie à COURNON-D'Auvergne.

Ce projet consiste en la construction d'un bâtiment de plain-pied d'une superficie d'environ 200 m² comprenant :

- 1 salle de réunion, réception et projection,
- 1 office,
- 3 bureaux
- 1 hall d'entrée,
- 1 sanitaire PMR et des locaux techniques.

Le rapporteur ajoute que ce nouveau bâtiment, relié au gymnase Raymond Boisset par une coursive, pourra éventuellement être mis à disposition, outre les utilisateurs susvisés, à d'autres associations cournonnaises ainsi qu'aux services municipaux.

Dans le cadre de cette opération, il est nécessaire, conformément aux dispositions de l'article L.421-1 du Code de l'urbanisme, de déposer une demande de permis de construire au nom de la commune de COURNON-D'Auvergne.

En conséquence, le Conseil Municipal doit, conformément aux dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, autoriser Monsieur le Maire à procéder au dépôt dudit permis.

Monsieur Olivier ARNAL aborde rapidement cette délibération dans la mesure où les élus, en votant le budget, ont compris qu'une extension au gymnase Raymond Boisset allait être construite et cette question ayant été longuement expliquée par sa collègue, il propose de ne pas revenir dessus.

Monsieur Yves CIOLI souhaite savoir de quel côté se trouve cette extension ?

Monsieur Bertrand PASCIO l'informe qu'elle se situe devant, vers le lycée, sur l'espace vert restant.

Monsieur Olivier ARNAL ajoute entre la route nouvelle et l'espace vert.

Monsieur Bertrand PASCIO précise que les arbres ont été conservés et replantés sur le parking.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire relative à la construction d'une extension du gymnase Raymond Boisset sis boulevard de Louis de Broglie à COURNON-D'Auvergne.

=====

- Rapport N° 20 -

TRANSPORTS : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION CLERMontoISE (SMTC-AC) RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DU TRANSPORT DE SCOLAIRES POUR L'ACTIVITÉ NATATION – ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

Dossier étudié en commission le 5 mars 2019

Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Inspection Académique du Puy-de-Dôme a modifié, à compter de septembre 2016, le dispositif d'apprentissage de la natation des élèves de l'agglomération clermontoise.

Clermont Auvergne Métropole, en charge des équipements nautiques, a donc établi pour 2018-2019, en conformité avec les programmes de l'Éducation Nationale, des plannings qui permettent à tous les élèves du CP au CM2 de bénéficier, durant l'année scolaire, d'un cycle de huit séances de natation.

Dans ce cadre et afin de permettre aux communes de pouvoir supporter les frais inhérents à ce dispositif, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC) a décidé, par délibération du comité syndical du 5 juillet 2018, de reconduire la prise en charge des coûts de transport des classes de CP à CM2 pour l'activité natation des communes relevant de son ressort territorial.

Ainsi, pour COURNON-D'Auvergne dont l'organisation demeure inchangée, à savoir un transport des élèves assuré par la régie des transports, les conditions financières de prise en charge au titre de 2018-2019 seraient les suivantes :

$\times 47$ classes élémentaires $\times 8$ séances/cycle $\times 21,00$ € (tarif du ticket « groupe ») = 7 896,00 €.

Le rapporteur précise enfin que, d'une part les modalités de prise en charge sont détaillées dans la convention du SMTC-AC dont le projet est annexé à la présente délibération et d'autre part, la participation financière du SMTC-AC sera inscrite en recettes de fonctionnement au budget annexe des transports 2019.

Monsieur Olivier ARNAL relève que ses collègues sont également au courant de cette délibération relative au versement, par le SMTC, à la régie des transports, de la somme de 7 896 €, en compensation des transports des élèves des écoles élémentaires vers la piscine qui est, rappelle-t-il, devenue une discipline obligatoire.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **approuve** les termes de la convention qui interviendra entre le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise et la commune de COURNON-D'Auvergne, relative à la prise en charge du coût du transport des élèves des écoles primaires de COURNON-D'Auvergne pour l'apprentissage de la natation, au titre de l'année scolaire 2018/2019 ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CULTURE

- Rapport N° 21 -

CULTURE : FESTIVAL « PUY-DE-MÔMES » 2019 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE LE CENDRE

Dossier étudié en commission le 7 mars 2019

Rapporteur : Madame Claire JOYEUX

Le rapporteur informe que dans le cadre du développement du festival de spectacles jeunes publics « Puy-de-Mômes », la Ville de COURNON-D'Auvergne a répondu favorablement à la demande de la Ville de LE CENDRE de participer à la 25ème édition qui se déroulera du 9 au 18 avril 2019.

Ainsi, les spectacles *Goupil* et *Ysengrin* de la compagnie « Les compagnons de Pierre Ménard » ont été retenus pour être diffusés à l'espace culturel Les Justes à LE CENDRE le jeudi 11 avril 2019.

A cet effet, il est nécessaire d'établir une convention définissant les modalités de ce partenariat, étant précisé que la Ville de COURNON-D'Auvergne conservera l'entière responsabilité de l'organisation globale du festival.

Cette convention porte essentiellement sur les points suivants :

- x le respect des prescriptions techniques garantissant la qualité de mise en œuvre de chacune des représentations des deux spectacles ;
- x les modalités financières relatives à la billetterie et au coût du spectacle ;
- x le versement par la Ville de LE CENDRE d'une participation financière d'un montant de 3 000 €, correspondant au coût total des deux spectacles.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur *le projet de convention joint à la présente délibération*.

Madame Claire JOYEUX suggère d'aborder en même temps les délibérations 21 et 22 ayant trait aux conventions de partenariat avec les Villes de LE CENDRE et de PONT-DU-CHATEAU. Elle ajoute qu'en ce qui concerne la convention de partenariat avec PONT-DU-CHATEAU, celle-ci a un peu évolué dans la mesure où les recettes et les dépenses vont être partagées. Cela étant, elle souligne que ces délibérations restent traditionnelles.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **approuve** les termes de la convention de partenariat qui interviendra entre la Ville de COURNON-D'Auvergne et la Ville de LE CENDRE, précisant les engagements de chaque collectivité ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

=====

- Rapport N° 22 -

CULTURE : FESTIVAL « PUY-DE-MÔMES » 2019 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE PONT-DU-CHÂTEAU

Dossier étudié en commission le 07 mars 2019

Rapporteur : Madame Claire JOYEUX

Le rapporteur informe que dans le cadre du développement du festival de spectacles jeunes publics « Puy-de-Mômes », la Ville de COURNON-D'Auvergne a répondu favorablement à la demande de la Ville de PONT-DU-CHÂTEAU de participer à la 25ème édition, qui se déroulera du 9 au 18 avril 2019.

Ainsi, le spectacle *Quand les ânes voleront* de la compagnie « Bla Bla Productions » a été retenu pour être diffusé sur quatre séances à la salle Le Caméléon à PONT-DU-CHÂTEAU les vendredi 12 et samedi 13 avril 2019.

Le rapporteur ajoute que dans le cadre de ce partenariat, la Ville de PONT-DU-CHÂTEAU met gracieusement à disposition de la Ville de COURNON-D'Auvergne sa salle Le Caméléon pour l'organisation du spectacle *M.M.O* de la compagnie « Mémé Banjo » programmé sur trois séances les lundi 15 et mardi 16 avril 2019.

A cet effet, il est nécessaire d'établir une convention définissant les modalités de ce partenariat, étant précisé que la Ville de COURNON-D'Auvergne conservera l'entière responsabilité de l'organisation globale du festival.

Cette convention porte essentiellement sur les points suivants :

- x la prise en charge par la Ville de PONT-DU-CHÂTEAU de la moitié du coût artistique et technique des représentations du spectacle *Quand les ânes voleront*
- x les modalités financières relatives à la billetterie et au coût du spectacle ;
- x la mise à disposition de la salle Le Caméléon pour un deuxième spectacle du festival.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur *le projet de convention joint à la présente délibération*.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **approuve** les termes de la convention de partenariat qui interviendra entre la Ville de COURNON-D'Auvergne et la Ville de PONT-DU-CHÂTEAU, précisant les engagements de chaque collectivité ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

=====

SCOLAIRE - PÉRISCOLAIRE

- Rapport N° 23 -

SCOLAIRE : CLASSES D'ENVIRONNEMENT – ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019 / SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES / MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE MUNICIPALE

Dossier étudié en commission le 5 mars 2019

Rapporteur : Madame Fabienne LOISEAU

Le rapporteur rappelle que chaque année, la commune participe au financement des classes d'environnement des écoles publiques du 1^{er} degré, afin que le maximum d'enfants puissent y participer.

Pour l'année scolaire 2018/2019, trois nouveaux projets ont été déposés et concernent l'école élémentaire Félix Thonat :

x voyage à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE (Aveyron) pour 1 classe du 18 au 21 mars 2019. Le coût de ce séjour par enfant s'élève à 249 € ;

x voyage à BERNIÈRES SUR MER (Calvados) pour 1 classe du 13 au 16 mai 2019. Le coût de ce séjour par enfant s'élève à 247 € ;

x voyage à SAINT PRIEST DE GIMEL (Corrèze) pour 1 classe du 20 au 24 mai 2019. Le coût de ce séjour par enfant s'élève à 250 €.

Dans ce cadre, il est proposé de verser à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Félix Thonat une subvention de 6 242,55 €.

Cette aide municipale concernerait 63 enfants, en application du barème ci-dessous s'adressant aux familles domiciliées à COURNON-D'AUVERGNE, dont le quotient familial périscolaire est situé entre les tranches 1 et 6 :

Tranche	Quotient familial	% d'aide
1	< 360	50 %
2	361 / 458	45 %
3	459 / 531	40 %
4	532 / 763	35 %
5	764 / 1005	30 %
6	1006 / 1291	25 %
7 à 11	> 1291	0

Les crédits nécessaires à ces divers projets sont inscrits à l'article 6574-2551 (subventions classes nature).

Madame Fabienne LOISEAU souligne le caractère traditionnel de cette délibération relative aux classes d'environnement partant en voyage. Il s'agit, rappelle-t-elle, de verser à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Félix Thonat, l'aide municipale qui est accordée aux familles qui ont le moins de revenus.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur le barème d'intervention figurant ci-dessus et prévoyant des aides de 25 à 50 % ;
- **autorise** le versement d'une subvention de 6 242,55 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Félix Thonat.

**RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ – ÉCONOMIE – CAMPING –
ENVIRONNEMENT – QUOTIDIENNETÉ**

- Rapport N° 24 -

RESSOURCES HUMAINES : DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DANS LE CADRE DU TIRAGE AU SORT DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES AGENTS CONTRACTUELS

*Dossier étudié en commission le 06 mars 2019
Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCUTO, Maire*

Procès-verbal – Conseil Municipal 20 mars 2019
Direction Générale des Services

Le rapporteur rappelle que les élections professionnelles du 06 décembre 2018 ont permis la mise en place des Commissions Consultatives Paritaires (CCP), qui, à l'instar des Commissions Administratives Paritaires (CAP) pour les fonctionnaires, se prononcent sur les dossiers concernant les agents contractuels.

Le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux CCP, prévoit que celles-ci sont notamment consultées sur les sanctions disciplinaires envisagées par les employeurs territoriaux.

Parallèlement, le décret susvisé a prévu la création d'un conseil de discipline de recours au niveau régional, afin que les agents contractuels puissent, éventuellement, contester la sanction disciplinaire prononcée à leur encontre.

Cette instance, placée auprès du Centre de Gestion du Rhône, est composée de représentants du personnel et de représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Ces derniers sont désignés, par tirage au sort, par le Président du conseil de discipline de recours. La commune a donc été sollicitée pour qu'un membre du Conseil Municipal soit désigné pour participer au tirage au sort des représentants des communes de plus de 20 000 habitants.

Le rapporteur ajoute qu'en vertu de l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de procéder à cette désignation étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 de ce même code, le vote doit se faire au scrutin secret, le Conseil Municipal pouvant décider, à l'unanimité, de retenir un autre mode de scrutin.

Monsieur Bertrand PASCIUTO fait observer que cette délibération qui est nouvelle, demande encore un peu d'attention, dans la mesure où il convient de désigner un Conseiller Municipal qui doit, à condition d'être tiré au sort, aller siéger dans une commission de discipline de recours des agents contractuels. Monsieur le Maire explique que normalement, ce vote doit se faire à bulletin secret, sauf si les élus décident de procéder à un vote à main levée. Compte tenu de l'heure déjà avancée, il souligne qu'il serait peut-être mieux de voter à main levée. De plus, Monsieur le Maire attire l'attention de ses collègues sur le fait qu'il n'y a pas de candidat, que ce soit du côté de la Majorité, que de l'Opposition. Aussi, il souhaite savoir si un élu est intéressé pour siéger à cette commission qui se trouve à LYON. Il précise que c'est uniquement dans l'hypothèse où l'élu serait tiré au sort dans la catégorie des villes de 20 000 à 40 000 habitants et ajoute que cette désignation ne serait valable qu'à peu près un an dès lors qu'il y aura un renouvellement du Conseil Municipal. Monsieur PASCIUTO repose la question de savoir s'il y a des candidats ? En l'absence de réponse, Monsieur le Maire s'adresse à la Direction Générale des Services afin de savoir s'il y a obligation de proposer un candidat. Celle-ci ayant répondu qu'il serait tout de même mieux d'en avoir un, Monsieur le Maire, voyant Monsieur Alain CATHERINE debout, prend ce geste pour un acte de candidature et félicite ce dernier, tout en l'informant qu'une voiture est mise à disposition des élus qui se déplacent.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'une part, de voter à main levée et d'autre part, d'approuver la candidature de **Monsieur Alain CATHERINE**.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **décide** qu'il soit procédé à un vote à main levée ;
- **approuve** la candidature de Monsieur Alain CATHERINE, Conseiller Municipal, dans le cadre du tirage au sort des représentants au conseil de discipline de recours des agents contractuels.

=====

- Rapport N° 25 -

RESSOURCES HUMAINES : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL

Dossier étudié en commission le 06 mars 2019

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCUIUTO, Maire

Le rapporteur rappelle que l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 prévoit que les collectivités locales et établissements publics peuvent allouer aux comptables chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, une indemnité dite de conseil pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable qu'ils apportent aux élus locaux et aux services municipaux.

Cette indemnité est nominative et le Conseil Municipal doit se prononcer pour en fixer le taux qui peut être révisable ou modulé en fonction des prestations demandées.

Le montant de cette indemnité est déterminé en tenant compte des dépenses moyennes des trois derniers exercices connus, compte tenu d'un pourcentage fixé par tranche.

Par délibération en date du 07 septembre 2001, le taux de cette indemnité a été fixé à 100 % du montant déterminé selon le calcul sus-indiqué.

L'article 3 de l'arrêté interministériel prévoit qu'une nouvelle délibération doit obligatoirement intervenir après chaque changement de comptable.

Dans ces conditions, il appartient au Conseil Municipal d'une part, de se prononcer sur l'octroi de l'indemnité de conseil à Monsieur Denis LOYE, receveur municipal qui a succédé à Monsieur Benoît MATHIEU et d'autre part, d'en fixer le taux, étant précisé que le rapporteur propose de le reconduire.

Monsieur Bertrand PASCUIUTO, après avoir proposé de fixer le taux de l'indemnité à 100 %, met l'accent sur le fait que le nouveau percepteur est quelqu'un d'efficace. Par ailleurs, il fait remarquer qu'en 30 années de mandat d'élu, soit 2 mandats d'Adjoint aux Finances et pratiquement 3 mandats de Maire, il n'avait jamais vu un contrôle des comptes de la commune sans demande où aucune erreur n'a été relevée. Il ajoute que le Percepteur a même transmis ses félicitations, ce qui, souligne-t-il, est une très bonne chose pour les services.

Monsieur Marc BOYER ajoute que les délais de recouvrement sont parmi les meilleurs de l'agglomération.

Monsieur Bertrand PASCUIUTO confirme ce propos.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur l'octroi annuel de l'indemnité dite de conseil à Monsieur Denis LOYE, receveur municipal, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- **fixe** le taux de cette indemnité à 100 %.

- Rapport N° 26 -

**RESSOURCES HUMAINES : PARTICIPATION À LA GARANTIE PRÉVOYANCE DES AGENTS
DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION –
GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
LA VILLE DE COURNON-D'Auvergne**

Dossier étudié en commission le 06 mars 2019

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCUIOTO, Maire

Le rapporteur rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'au regard des dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.

Les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance sont éligibles à cette participation, dès lors qu'ils remplissent la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, fixée par le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Cette condition est vérifiée soit, par l'attribution d'un label, soit, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence prévue par le décret susvisé.

Le rapporteur précise que lors de sa séance du 24 janvier 2013, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement sur la participation de la commune dans le domaine de la complémentaire santé pour les agents ayant souscrit à un contrat labellisé.

Dans le domaine de la prévoyance, la commune proposait, jusqu'à présent, à ses agents et à ceux du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de souscrire à un contrat de groupe conclu auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). Celui-ci a subi, depuis sa signature dans les années 1980, d'importantes modifications, tant en matière de niveau de garanties que de montant de cotisations, qui en ont atténué l'attractivité.

Or, cette garantie maintien de salaire est importante pour permettre aux agents, autant que faire se peut, de ne pas avoir une baisse de revenus trop importante en cas de maladie ou de mise en retraite pour invalidité. En effet, dans la fonction publique territoriale, au-delà de trois mois d'arrêt de travail cumulés au cours des douze derniers mois, le statut prévoit une diminution de 50 % du traitement. La garantie maintien de salaire assure à l'agent un complément de revenus. Il en est de même lorsque l'agent est placé en retraite pour invalidité.

C'est pourquoi, afin d'inciter un maximum d'agents à s'assurer pour ce risque, il est proposé que la collectivité participe au financement de la garantie de protection sociale complémentaire en matière de prévoyance, dans le cadre d'une convention de participation. Les éléments essentiels de la convention, validés par le Comité Technique lors de sa séance du 13 mars 2019, sont annexés à la présente délibération.

Le montant mensuel prévisionnel de la participation est fixé à 5,00 euros par agent.

Afin d'obtenir des conditions financières plus avantageuses pour les agents et de réduire les coûts liés à la procédure de mise en concurrence qui doit être lancée prochainement, la commune et le CCAS de la Ville de COURNON-D'Auvergne envisagent de se grouper pour la passation de conventions de participation pour les risques prévoyance.

Il y a lieu de préciser que la convention de participation est un contrat spécifique et n'est pas un marché public puisque celle-ci n'a pas pour objet de satisfaire les besoins des employeurs publics.

Toutefois, la commune et le CCAS décident de s'inspirer du groupement de commandes prévu par le Code des marchés publics pour le lancement d'une procédure conjointe de mise en concurrence, organisée dans le respect des règles édictées par les articles 15 et suivants du décret précité.

Ainsi, la commune assumera le rôle de coordonnateur et à ce titre, procédera aux opérations de consultation.

Pour ce faire, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'acte constitutif du groupement de commandes, *dont le projet est joint à la présente délibération.*

Enfin, il est noté que le Conseil Municipal sera amené ultérieurement, à se prononcer sur le choix de l'opérateur à l'issue de la mise en concurrence, ainsi que sur le montant définitif de la participation employeur.

Monsieur Bertrand PASCUTO rappelle que la Majorité municipale a fait le choix politique de mettre en place une aide financière de 30 € par mois pour les agents disposant d'une mutuelle labellisée. Cela étant, il souligne qu'avec le phénomène de paupérisation, un certain nombre d'agents, y compris les titulaires, n'ont pas ou plus de couverture complémentaire, ce qui veut dire qu'en cas d'arrêt maladie prolongé, soit au-delà de trois mois, le fonctionnaire n'a plus de maintien de salaire. Aussi, il a été décidé, en concertation avec les organisations syndicales, de mettre en place un appel d'offres avec le CCAS afin de trouver une mutuelle qui proposerait un taux intéressant pour cette garantie complémentaire prévoyance. Monsieur le Maire ajoute qu'il est également envisagé que la Ville mette au minimum 5 € par agent pour les aider à payer cette garantie prévoyance. Après avoir relevé, non sans humour, qu'une nouvelle fois de l'argent va être dépensé pour les fonctionnaires, Monsieur PASCUTO considère que lorsque environ 80 % des agents perçoivent moins de 1 400 € nets par mois, il est bien normal de leur donner 5 € afin de permettre à ceux-ci de se payer une garantie prévoyance.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur l'engagement d'une procédure de mise en concurrence pour la mise en place d'une convention de participation au titre de la garantie prévoyance ;
- **se prononce favorablement** sur la mise en œuvre d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de CURNON-D'Auvergne ;
- **approuve** l'acte constitutif de ce groupement de commandes, au sein duquel la commune exercera le rôle de coordonnateur ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

=====

- Rapport N° 27 -

RESSOURCES HUMAINES : MISE EN PLACE DE CYCLES DE TRAVAIL POUR LE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE ET DU CINÉMA MUNICIPAL « LE GERGOVIE »

Dossier étudié en commission le 06 mars 2019

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCUTO, Maire

Le rapporteur rappelle que par délibération en date du 19 mai 2000, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement sur la mise en place des 35 heures et sur le protocole d'accord signé avec les organisations syndicales qui fixait les modalités d'organisation du temps de travail.

Depuis cette date, les besoins des couronnais ont évolué, ce qui nécessite une adaptation de l'organisation des services. Ainsi, alors que le protocole d'accord ne le prévoyait pas, il est apparu indispensable de mettre en place des cycles de travail pour le service de la police municipale et pour le cinéma municipal « Le Gergovie ».

En effet, concernant le service de la police municipale, la Municipalité a souhaité développer une nouvelle organisation du travail afin d'assurer une présence accrue des équipes sur le terrain. Dans la perspective d'atteindre cet objectif, des recrutements ont été engagés en 2018 et se poursuivent en 2019. L'augmentation de l'effectif des policiers municipaux doit permettre une présence sur le terrain tous les jours de la semaine.

Ainsi, la nouvelle organisation consisterait à la mise en place de deux équipes composées à terme de quatre agents chacune qui patrouilleraient l'une le matin et l'autre l'après-midi. Deux agents de l'équipe de l'après-midi assureraient les fins de semaine. Les deux agents n'ayant pas travaillé le week-end, prendraient leur service dans l'équipe du matin. Les deux autres œuvreraient les lundis et mardis puis seraient de repos 5 jours, les mercredis, jeudis et vendredis (récupération week-end) et les deux jours de repos hebdomadaires et ainsi de suite.

Ce système de rotation permettrait aux agents de prendre à tour de rôle la vacation de fin de semaine et récupérer la semaine suivante, soit une fin de semaine de travail sur quatre environ, par agent.

Cette organisation répond à la nécessité de présence plus forte sur le terrain tout en respectant la réglementation sur le temps de travail et la protection des agents.

A cet effet, les horaires des fonctionnaires concernés s'établiraient comme suit :

Horaires du « matin » : du lundi au vendredi

7 H 30 / 14 H 00 du 16 septembre au 15 juin

8 H 00 / 15 H 00 du 16 juin au 15 septembre

Horaires de « l'après-midi » : du lundi au vendredi

13 H 00 / 20 H 30 du 16 septembre au 15 juin

15 H 00 / 22 H 00 du 16 juin au 15 septembre.

Horaires de journée : du lundi au vendredi

9 H 00 à 16 H 00

Horaires de journée fin de semaine :

07 heures de travail consécutif variable en fonction de l'événementiel.

Par ailleurs, en ce qui concerne le cinéma municipal « Le Gergovie », le rapporteur précise que la nomination d'un nouveau directeur disposant d'une qualification de projectionniste et le recrutement d'un projectionniste à temps non complet, sur lequel le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement lors de sa séance du 14 novembre 2018, permettraient de modifier le fonctionnement du cinéma.

De ce fait, pourraient être envisagées :

- x la programmation de séances supplémentaires en 2019, les lundis après-midi et jeudis en fin d'après-midi et soirée, harmonisant ainsi la programmation en périodes scolaires et non scolaires ;
- x la mise en place d'opérations spéciales et spécifiques telles que ciné club, séances en VO, semaines des réalisateurs, des comédies musicales, semaines ou soirées à thèmes ;
- x l'augmentation de la programmation « Art et Essai » et « Jeunes Publics ».

Pour ce faire, il est proposé que les horaires de travail des agents s'établissent comme suit :

Pour le directeur :

35 heures hebdomadaires dont en moyenne 15 heures de travail administratif et 20 heures de projectionniste.

Pour le projectionniste à temps complet :

semaine paire 41 heures et semaine impaire 29 heures, soit une moyenne de 35 heures hebdomadaires

Pour le projectionniste à temps non complet :

24 heures un week-end sur deux et des heures complémentaires que l'agent serait amené à effectuer en semaine et durant l'absence de ses collègues.

Enfin, le rapporteur indique aux membres du Conseil Municipal que ces nouvelles organisations ont reçu l'aval tant des agents des services concernés que des membres du Comité Technique interrogés sur cette question lors de la séance du 28 novembre 2018.

Monsieur Bertrand PASCUIOTO souligne qu'avec son collègue Yves CIOLI avec qui il travaille sur le secteur sécurité, ils ont demandé à la Police Municipale d'être présente les week-ends, ce qui nécessite de procéder à une réorganisation des cycles de travail. Monsieur le Maire fait observer d'une part, que les policiers municipaux, consultés, ont donné leur accord et d'autre part, que cette réorganisation est devenue possible avec le recrutement d'agents supplémentaires. Il ajoute que les 9ème et 10ème agents sont attendus prochainement. Par ailleurs, en ce qui concerne le cinéma, Monsieur PASCUIOTO informe ses collègues que le directeur qui a été recruté, est également projectionniste, permettant, dans ces conditions, une meilleure ouverture du cinéma. De plus, il précise qu'un projectionniste recruté à temps non complet, qui travaille d'ailleurs dans d'autres cinémas, complète l'équipe, d'où une ouverture maximale. Monsieur le Maire relève qu'ainsi, le cinéma municipal qui n'avait pas de séance le jeudi, pourra de ce fait, ouvrir tous les jours. Il ajoute que le comité technique a émis un avis favorable sur les aménagements d'horaires de la police municipale et du cinéma.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur l'instauration des cycles de travail tels que décrits ci-dessus.

=====

- Rapport N° 28 -

RESSOURCES HUMAINES : MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DU CENTRE DE LOISIRS DES ŒUVRES LAÏQUES DE COURNON-D'Auvergne

Dossier étudié en commission le 06 mars 2019

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCUIOTO, Maire

Le rapporteur rappelle que la commune met depuis plusieurs années des fonctionnaires territoriaux à disposition d'associations locales et notamment auprès du Centre de Loisirs des Œuvres Laïques de COURNON-D'Auvergne, en raison d'absence de moyens.

Il est envisagé de reconduire ces mises à disposition pour l'année 2019/2020.

A cet effet, conformément aux dispositions du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, il y a lieu d'établir une convention avec le Centre de Loisirs prévoyant :

- ✕ la nature des activités exercées par les fonctionnaires mis à disposition,
- ✕ les conditions d'emploi des agents concernés,
- ✕ les conditions de contrôle et d'évaluation de leurs activités,
- ✕ les modalités de remboursement des rémunérations par l'organisme d'accueil.

Ces mises à disposition d'une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019, s'effectueraient comme suit :

- ✕ 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- ✕ 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- ✕ 1 éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à raison de 14H00 hebdomadaires maximum,
- ✕ 1 adjoint technique à raison de 22H00 hebdomadaires maximum.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le *projet de convention joint à la présente délibération*.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur la mise à disposition de personnel titulaire auprès du Centre de Loisirs des Œuvres Laïques de COURNON-D'Auvergne selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention qui interviendra avec le Centre de Loisirs des Œuvres Laïques de COURNON-D'Auvergne.

=====

- Rapport N° 29 -

RESSOURCES HUMAINES : CONTRATS DE TRAVAIL POUR LES « JOBS D'ÉTÉ »

Dossier étudié en commission le 06 mars 2019
Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCUTO, Maire

Le rapporteur rappelle que l'opération « jobs d'été » des mois de juillet et août instaurée en 1993 et renouvelée depuis, a permis de recruter, chaque année, des jeunes issus essentiellement de familles en difficulté.

Le rapporteur propose de reconduire cette action lors de l'été 2019, ce qui devrait permettre de recruter au maximum 45 jeunes pour effectuer des petits travaux d'entretien du patrimoine communal ou pour intervenir en renfort dans les services municipaux au cours de la période du 08 juillet au 31 août 2019.

Chaque jeune serait recruté à mi-temps, soit 70 heures au total.

Leur rémunération serait calculée sur la base de l'indice brut : 348, indice majoré : 326 de la fonction publique territoriale (catégorie C), étant précisé qu'une subvention sera sollicitée auprès de l'État au titre d'actions spécifiques de la « politique de la ville ».

De plus, afin d'encadrer « l'équipe terrain », il s'avère nécessaire de recruter un agent contractuel, à temps complet, pour la période du 08 juillet au 31 août 2019. Cet agent d'animation, sous contrat à durée déterminée, serait rémunéré pour un temps complet sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation, indice brut : 348, indice majoré : 326.

Il est précisé que le budget prévisionnel de l'opération 2019 est de 59 600 euros. Par ailleurs, la commune sollicite une subvention de 6 000 euros au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de 2 000 euros auprès du commissariat général à l'égalité des territoires, 5 000 euros et 1 000 euros ayant été respectivement attribués en 2018.

Monsieur Bertrand PASCIUTO relève que cette délibération traditionnelle permet d'avoir des vacances tranquilles.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur le recrutement à mi-temps, soit 70 heures au total, pour la période du 08 juillet au 31 août 2019, de 45 jeunes au maximum, rémunérés sur la base de l'indice brut : 348, indice majoré : 326 de la fonction publique territoriale ;
- **se prononce favorablement** sur le recrutement d'un agent d'animation contractuel, à temps complet, pour la période du 08 juillet au 31 août 2019, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation, indice brut : 348, indice majoré : 326.

=====

- Rapport N° 30 -

RESSOURCES HUMAINES : SAISON CULTURELLE 2019/2020 ET MANIFESTATIONS DIVERSES ORGANISÉES PAR LA VILLE DE COURNON- D'AUVERGNE – CONTRATS DE TRAVAIL POUR DES BESOINS PONCTUELS

Dossier étudié en commission le 06 mars 2019

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire

Le rapporteur rappelle que la préparation et la réalisation des spectacles inscrits au programme de la saison culturelle 2019/2020 ainsi que les manifestations organisées par la Ville nécessitent de renforcer, de manière ponctuelle, les effectifs des services pour faire face à diverses tâches, notamment l'accueil du public, l'installation et le rangement du matériel lors du déroulement de chacun des spectacles et manifestations.

Les agents recrutés seront rémunérés sur la base de l'indice brut 348, indice majoré 326, au prorata du nombre d'heures réellement effectuées (catégorie C).

Monsieur Bertrand PASCIUTO souligne que cette délibération, prise chaque année, permet de recruter des jeunes pour faire le placement ou tout un tas de choses dans le cadre notamment de la saison culturelle.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur le recrutement, sous contrat à durée déterminée, des agents qui interviendront en renfort, selon les nécessités de service, pour la saison culturelle 2019/2020 et les manifestations organisées par la Ville, dans les conditions mentionnées ci-dessus.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Rapport N° 31 -

AVIS DE CONFORMITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COURNON-D'AUVERGNE SUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE COURNON-D'AUVERGNE (CCAS) POUR LE REFINANCEMENT DE LA DETTE DE L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD) GEORGE SAND

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCUTO, Maire

Le rapporteur porte à la connaissance de l'assemblée délibérante que les conditions actuelles des marchés financiers permettent d'envisager un refinancement d'une partie de la dette de l'EHPAD George Sand sis 48 avenue de la Liberté à COURNON-D'AUVERGNE.

- Considérant les caractéristiques du prêt contracté auprès du Crédit Foncier pour la construction de l'EHPAD George Sand,
- Vu la proposition de financement du Crédit Agricole Centre France,
- Considérant que le refinancement de l'emprunt en cours auprès du Crédit Foncier dans les conditions décrites ci-dessous, permettrait une économie importante sur les intérêts payés par l'EHPAD George Sand,
- Considérant que, conformément à l'article 2121-34 du Code général des collectivités territoriales, les délibérations relatives aux emprunts du CCAS sont prises sur avis conforme du Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable et conforme sur le recours à un prêt auprès du Crédit Agricole Centre France dans les conditions suivantes, afin de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt souscrit auprès du Crédit Foncier :

- x Montant : 1 142 076,50 €
- x Taux fixe : 1,20 %
- x Durée : 12 ans
- x Types d'échéances : trimestrielles
- x Nombre d'échéances : 48
- x Type d'amortissement du capital : constant
- x Date de mise à disposition des fonds : 15/05/2019
- x Date de première échéance : 15/08/2019
- x Montant des frais de dossier : 1 142,00 €
- x Score Gissler : 1A

Monsieur Bertrand PASCIUTO indique qu'il s'agit d'une renégociation de prêt. En effet, il explique que le CCAS, tout comme la Ville, demande à son service des Finances d'examiner les économies pouvant être réalisées. Dans ce cadre, il souligne que cette délibération permet au CCAS de l'autoriser à renégocier un contrat contracté pour l'EHPAD, lui faisant ainsi économiser 90 000 €. Par ailleurs, après avoir relevé que lorsque la commission des Finances s'est réunie, cette délibération n'était pas prévue, Monsieur le Maire fait observer qu'il a décidé de la rajouter le plus rapidement possible en Administration Générale, estimant que 90 000 € d'économie vaut tout de même le coup. Il ajoute que cette renégociation permet de réétaler et de regagner de l'argent, étant précisé que ces 90 000 € sont toujours mieux que rien pour l'EHPAD qui en a bien besoin.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

• **émet un avis favorable et conforme** pour la souscription d'un emprunt du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de COURNON-D'Auvergne auprès du Crédit Agricole Centre France, pour le refinancement de la dette de l'EHPAD George Sand sis 48 avenue de la Liberté à COURNON-D'Auvergne.

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Rapport N° 32 -

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE COURNON-D'Auvergne : SOUTIEN À LA RÉOLUTION GÉNÉRALE DU 101ÈME CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉS PRÉSENTÉE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire

Le rapporteur présente à ses collègues un vœu, présenté par les élus de la Majorité municipale, relatif au soutien du Conseil Municipal de la Ville de COURNON-D'Auvergne à la résolution générale du 101ème congrès de l'Association des Maires de France, présentée le 22 novembre dernier.

Il en donne lecture :

« **Vu** que le congrès de l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF ;

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales ;

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité ;

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires ;

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État ;

Considérant que :

- x Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;
- x Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;
- x Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5 % pour le bloc communal ;
- x La suppression de la taxe d'habitation –sans révision des valeurs locatives– remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires. Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;
- x L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;
- x La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement et au « Grand Paris » ;
- x La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire, ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;
- x La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.
- x Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;
- x L'implication des Maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;
- x Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte ;
- x Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées ;
- x Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;
- x Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;
- x La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;
- x La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;
- x La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- 2) L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;
- 3) La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des Maires et de l'ensemble des élus locaux.

Considérant que l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2 % des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence –et en particulier de la compétence « eau et assainissement »– qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire ;

Ceci étant exposé, considérant que la commune de COURNON-D'AUVERGNE est appelée à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018, il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de COURNON-D'AUVERGNE de soutenir cette résolution et l'Association des Maires de France dans ses discussions avec le Gouvernement. »

Monsieur Bertrand PASCUTO souligne que ce vœu sollicitant l'autonomie des collectivités, a été voté à l'unanimité par l'Association des Maires, par Clermont Auvergne Métropole et par bon nombre de collectivités territoriales. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter également ce vœu dont ils ont été destinataires, en soutien à l'Association des Maires de France qui, rappelle-t-il, est gérée de façon bipartite, enfin traditionnellement par toutes les composantes qui existent. Il fait remarquer que les Maires sont fort mécontents, surtout lorsque ceux-ci perdent 6 millions d'euros cumulés, alors qu'il leur est demandé de rendre service. Monsieur PASCUTO estime que ce n'est plus possible et ajoute que, quelle que soit la couleur politique, les Maires de Droite comme de Gauche sont aussi en colère que lui après ces gouvernements successifs qui ne changent pas sur le fond et sont les mêmes.

Monsieur Henri JAVION souhaite intervenir très rapidement. Après avoir rappelé qu'il l'a évoqué dans son propos relatif au budget, Monsieur JAVION souligne qu'il a demandé plus d'autonomie pour les communes. Il ajoute qu'il a déjà eu l'occasion d'examiner ce vœu en d'autres lieux et que bien évidemment, son groupe est tout à fait favorable.

Monsieur Bertrand PASCUTO, après avoir remercié Monsieur JAVION, estime que tous les élus ne peuvent qu'être d'accord, quelles que soient leurs couleurs.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **soutient** la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le Gouvernement.

INFORMATIONS MUNICIPALES

● POUR INFORMATION : DÉCISIONS PRISES EN VERTU D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 AVRIL 2014 MODIFIÉE PAR DÉLIBÉRATION EN DATE DU 19 OCTOBRE 2016 DONNANT DÉLÉGATION À MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

1 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A L'ASSOCIATION « RÉGIE DE TERRITOIRE DES DEUX RIVES » DE LA GRANGE SISE 23 PLACE JOSEPH GARDET À COURNON-D'Auvergne

Le Maire de la Commune de COURNON-D'Auvergne,
- Vu l'article L 2122-22, 5^{ème}, du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE

Article 1^{er} /

Il est mis à disposition de l'association « *Régie de territoire des deux rives* » la grange sise 23 place Joseph Gardet à COURNON-D'Auvergne. Il s'agit d'un local de plain-pied d'une superficie totale de 80 m² comprenant une zone de stockage avec une mezzanine non accessible.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an et prendra effet à la date de signature de la convention de mise à disposition. Elle sera renouvelée par reconduction expresse par période d'un an pour une durée maximum de douze années.

Article 2^{ème} /

Le local susvisé est mis gracieusement à disposition de l'association « *Régie de territoire des deux rives* ».

Article 3^{ème} /

Les modalités pratiques de l'occupation de ce local sont celles décrites dans la convention annexée à la présente décision.

Article 4^{ème} /

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et/ou notification.

Article 5^{ème} /

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme,
- affichée aux portes de la Mairie,
- inscrite au registre des actes de la commune,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

Fait à COURNON D'Auvergne, le 14 janvier 2019

2 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME POUR L'EXTENSION DU GYMNASSE RAYMOND BOISSET

Le Maire de la commune de COURNON-D'AUVERGNE,

- Vu l'article L.2122-22, 26^{ème}, du Code général des collectivités territoriales,

- **Considérant** qu'il est prévu des travaux d'extension du gymnase Raymond Boisset,

- **Considérant** que ce projet pourrait bénéficier d'une aide financière du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme,

DECIDE

Article 1^{er} /

Dans le cadre du projet susvisé, une demande de subvention est adressée au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Article 2^{ème} /

La demande de subvention porte sur un montant de **52 530,41 €** pour un projet s'élevant à **312 681,00 € HT**, soit 20 % de la dépense totale HT du projet multiplié par le coefficient départemental de solidarité fixé à 0,84.

Article 3^{ème} /

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et/ou notification.

Article 4^{ème} /

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- xtransmise à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme,
- x affichée aux portes de la Mairie,
- x inscrite au registre des actes de la commune,
- x publiée au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

Fait à COURNON-D'AUVERGNE, le 21 janvier 2019

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- ***POUR INFORMATION* : CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLITAIN – COMPTE RENDU SUCCINCT DES MESURES VOTÉES LORS DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 15 FÉVRIER 2019**

Document joint dans le dossier remis sur table aux Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire remercie les élus et déclare regretter ce qui s'est passé. Cela étant, il estime qu'il faut savoir être patient et qu'en politique, lorsque l'on donne des coups, il faut savoir en prendre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée délibérante, lève la séance à 21h30.

Diffusion /

- Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux
- Cabinet du Maire
- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe des Services
- Chefs de services et Chargés de missions / LG – CCH – HD – OH – DV – FF – LB – LS – AP – MJ – FM – DD – MB – DOD – CP – SZ – CB – LD – LM – DM – AC – LR – AV – MK – BB – JLC
- Site Internet de la Ville de Cournon-d'Auvergne